



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI U 2023

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

(2^{DA} GHJURNATA / 2^{ÈME} JOURNEE)





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI U 2023
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION des 27 et 28 AVRIL 2023**

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Reprise de la séance à 11h10

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 063 : A pulitica di l'acqua

Rapport n° 063 : La politique de l'eau

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI,
Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse **8**

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du
Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (**rapport
n° 2023O1/006**) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* **26**

Présidence de M. Hyacinthe VANNI

Prise(s) de parole :

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	26
Mme Angèle CHIAPPINI	27
M. Paul-Félix BENEDETTI	28
M. Pierre GHIONGA	32
M. Georges MELA	33
M. Paul QUASTANA	37
M. Saveriu LUCIANI	37

Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Jean-Felix ACQUAVIVA	42
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	48
M. Jean-Jacques LUCCHINI	50
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants	55
Le Président Gilles SIMEONI	58

Explications de vote sur le rapport :

M. Georges MELA	62
M. Saveriu LUCIANI	62
M. Paul-Félix BENEDETTI	63
M. Jean BIANCUCCI	63

VOTE SUR LE RAPPORT 64

Suspension de la séance à 13h47

Reprise de la séance à 15h55

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI

**RESOLUZIONE SULENNA NANTU À A LINGUA CORSA /
RÉSOLUTION SOLENNELLE SUR LA LANGUE CORSE**

Lecture de la résolution par la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

65

Prise(s) de parole explications de vote :

M. Jean-Martin MONDOLONI	68
Mme Nadine NIVAGGIONI	70
Mme Marie-Claude BRANCA	71
M. Saveriu LUCIANI	71
M. Petru Antone FILIPPI	73
Le Président Gilles SIMEONI	74

VOTE DE LA RÉOLUTION 75

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 087 : Approvu di u Schema d'accunamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava

Rapport n° 087 : Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 76

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 79

Prise(s) de parole :

Mme Christelle COMBETTE	79
M. Saveriu LUCIANI	80
M. Jean BIANCUCCI	83
M. Paul-Felix BENEDETTI	85
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse	86

Suspension de la séance à 17h08

Reprise de la séance à 17h17

VOTE SUR LE RAPPORT 88

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 091 : Prutucolu d'accordu Statu/Cullettività di Corsica per a messa in opera di a Programmazione Pluriannuale de l'Energia (PPE)

Rapport n° 091 : Protocole d'accord État/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Présentation du rapport du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 89

Précisions sur l'erreur de montant

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (**rapport n° 2023/O1/016**) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 101

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (**rapport n° 2023/O1/021**) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 105

Prise(s) de parole :

M. Xavier LACOMBE	108
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	110
M. Louis POZZO DI BORGIO	112
M. Paul-Felix BENEDETTI	117
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	118
M. Julien PAOLINI en réponse	119

Amendement du Conseil exécutif présenté par M. Julien PAOLINI 124

Vote amendement 124

Explications de vote :

M. Paul-Felix BENEDETTI 124

VOTE SUR LE RAPPORT 125

AGRICULTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 054 : ODARC - Prughjettu di Ricerca Agrunomica Appiigata

Rapport n° 054 : ODARC - Projet de Recherche Agronomique Appliquée

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI,
Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse 127

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (**rapport n° 2023/O1/014**) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 129

Lecture de l'avis de la Commission des Finances et la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 129

Prise(s) de parole :

M. Jean-Jacques LUCCHINI 130

Mme Marie-Claude BRANCA 131

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 131

M. Dominique LIVRELLI en réponse aux interventions 133

VOTE SUR LE RAPPORT 133

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 076 : Prugramma di travagli di i Spegnifocu Furestaghji 2023

Rapport n° 076 : Programme de travaux des Forestiers-Sapeurs 2023

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 134

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 136

Prise(s) de parole :

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI 136

Mme Chantal PEDINIELLI 137

M. Pierre GHIONGA	138
M. Hyacinthe VANNI	138
Mme Marie-Claude BRANCA	139
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions	139
Le Président Gilles SIMEONI	141

VOTE SUR LE RAPPORT **142**

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse donne lecture des modifications à apporter à certaines désignations, sollicitées par les groupes. **143**

VOTE **143**

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2023/O1/009 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Condamnation de l'attentant ayant visé Mme Simone GUERRINI et de la recrudescence de la violence en général

Présentation de la motion par M. Jean-Martin MONDOLONI **144**

Prise(s) de parole :

M. Hyacinthe VANNI	145
M. Jean-Martin MONDOLONI	145
M. Hyacinthe VANNI	146
Mme Marie-Claude BRANCA	146
M. Saveriu LUCIANI	147
M. Paul-Félix BENEDETTI	147
M. Jean-Martin MONDOLONI	149
Le Président Gilles SIMEONI	150
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	151

VOTE SUR LA MOTION **151**

La séance est levée à 20h00.

La séance est reprise à 11 H 10 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque una parolla di spiegazione.

Cuminciemu appena tardi perchè chì emu travagliatu nant'à a risoluzione, per via di a decisione di u tribunale amministrativu nant'à l'usu di a lingua corsa ind'è u nostru emiciculu.

Ne prufittu per ringrazià i traduttori chì, dipoi ieri, ci aiutanu. A ringrazià vi assai !

E subito subito passu a parolla à u Presidente di l'Uffiziu di l'acqua, Gilles GIOVANNANGELI.

Avete a parolla nant'à u raportu di a pulitica di l'aqua.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 063 : A pulitica di l'acqua

Rapport n° 063 : La politique de l'eau

M. Gilles GIOVANNANGELI

A ringrazià vi, Mma a Presidenti.

Cari colleghi,

Di sicuru chì stu raportu faci ribombu à quiddu di a Corti di i conti à u livellu naziunali nant' à a gistione di l'acqua in ogni cumitatu di conca.

Ma faci ribombu dinò à dui raporti : u primu nant' à a pulitica di l'acqua di a noscia cullettività, è u sicondu nant' à a gistione di l'Uffiziu idraulicu.

Mà diciaraghju soprattuttu chì su raportu si scrivi in un ambu : un riscaldamente climaticu chì s'accelerighja è chì ci ubliga à pinsà risposti novi, à pruproni risposti più addatti è a costrui è mette in anda azzioni più forti è forsa più in furia.

È par quissa chè no pinsemu, no cridimu chì a quistione di l'acqua, u cartulare di a gistione di l'acqua devi essa presu in contu ind'è i discussioni incu u Governu, parchì hè un inghjocu maiori, strategicu, mà dinò parchì ci pare à no chì su cartularu quì hè un bonu esempiu in dimustratura di ciò chì no puderiamu fà meddu da per no.

Allora, à dì la franca, si raporti di a Corti di i conti, ùn ci disturbani manc' appena. Pudemu ancu dì chì a filusufia ginirali, l'usservazioni principali d'issi raporti, i pudemu sparta.

Quand'iddi diceni issi raporti chì i risultati uperaziunali sò troppi pochi, a pudemu dì ancu no.

Quand'iddi diceni issi raporti chì ci voli à middurà i nosci rendamenti nant' à i reti di canalizzazioni, semu d'accusentu.

Quand'iddi diceni issi raporti chì i piani, i schema sò di purtata troppu ginirali, a pinsemu ancu no.

In fini, quand'iddi diceni issi raporti chî a guvernenza di l'acqua oghje in Corsica, incu cumpitenzi spartuti trà u Statu è a Cullettività viaghja male, a dimu dapo' mesi è mesi.

Allora, hè parquissa chî ùn avemu micca aspittati i raporti di a Corti di i conti pà agiscia, pà custruì un prughjettu, una strategia cu parecche azzioni chî sò d'altrò dighjà in anda.

Issa strategia s'appoghja nant'à 3 urientazioni principali :

La première orientation, elle concerne bien entendu un sujet que nous abordons régulièrement ici, c'est celui des infrastructures. C'est une orientation primordiale, une orientation sur laquelle on a beaucoup débattu, notamment sur les causes du retard. Mais aujourd'hui, nous pensons que l'heure est venue, non pas aux études et aux préconisations, mais délibérément aux réalisations. C'est pour cela que, nous, nous proposons d'agir à deux niveaux et sur deux axes : le premier, c'est stocker plus, et le deuxième, c'est économiser plus.

Le premier axe, stocker plus. Vous le savez, on a déjà eu l'occasion d'en débattre régulièrement. Nous avons déjà préparé un plan sur 10 ans qui s'articule d'abord sur un cadre d'intervention ; notre cadre d'intervention, c'est, partout où on peut, partout où on a des ouvrages, travailler sur la rehausse de nos ouvrages pour gagner du volume de stockage.

Deuxième niveau d'intervention, les retenues collinaires. Privilégier les retenues collinaires, pour les mêmes raisons d'ailleurs que la rehausse, parce qu'on pense que, au niveau de l'opérationnalité, c'est quelque chose de plus réaliste. Au niveau de la mise en œuvre administrative et réglementaire, c'est aussi plus simple, et au niveau du coût, bien entendu, c'est plus avantageux. Et j'ajouterai que, surtout au niveau de l'impact environnemental, nous sommes là dans des effets qui sont bien entendu moins impactants et qui protègent les milieux.

Le troisième niveau, quand les deux premières conditions ne sont pas réunies, nous étudions bien entendu la possibilité des barrages.

Ça, c'est pour le cadre d'intervention.

Sur la méthode. Nous avons choisi une méthode qui s'appuie, bien sûr, sur les documents majeurs qu'a produit notre collectivité : le PBACC (plan de bassin d'adaptation au changement climatique) et le Plan Acqua Nostra qui définit des priorités d'intervention. Donc nous nous sommes appuyés sur ces 2 plans pour pouvoir identifier les priorités.

Trois territoires qui ont été identifiés comme les plus vulnérables : l'Extrême-Sud, la Plaine orientale et la Balagne. Donc, nous allons pendant ces 10 années concentrer notre effort sur ces 3 territoires.

Sur l'Extrême-sud, nous envisageons 2 millions de mètres cube supplémentaires à l'horizon 2026-2027 par la rehausse du barrage de Figari.

Sur la Plaine orientale, nous allons mixer nos interventions avec une retenue collinaire, celle de Vadina pour 5 millions de mètres cube supplémentaires et la rehausse de notre ouvrage principal, de notre ouvrage amiral, qui est le barrage de l'Alisgiani pour un peu plus d'un million de mètres cube supplémentaires.

Vadina, horizon 2030, livré en 2030, la rehausse un peu plus tard, en 2032 parce qu'il faut savoir que, chaque fois que l'on fait la rehausse, on intervient aussi sur la mise en conformité de nos ouvrages, ce qui occasionne aussi des travaux importants.

Sur la Balagne. Même philosophie, nous allons rehausser le barrage d'E Codule pour à peu près 1,5 millions. Livraison horizon 2026. Et nous lançons aussi une étude sur une retenue supplémentaire, une retenue collinaire supplémentaire, à Sambuccu, pour à peu près 2 millions de mètres cube.

Donc, ce qui fait un total de 12 millions à horizon, vous le voyez, des dix prochaines années.

Ces travaux représentent à peu près 100 M€, les travaux sur les infrastructures et bien sûr, sur la mise en conformité, auxquels vont s'ajouter 100 M€ supplémentaires sur des travaux de mise en sécurité de l'alimentation, d'interconnexion, mais aussi de travail avec les territoires. Parce qu'une de nos volontés aujourd'hui, c'est d'intervenir, y compris dans les territoires là où aujourd'hui on connaît des tensions sur la ressource et nous voulons, y compris travailler avec ces territoires sur des petites solutions de stockage.

Et enfin s'ajouteront 30 M€ destinés à l'extension de périmètres agricoles ; travail que nous menons, vous avez pu le voir, en transversalité avec l'ODARC, en allant rencontrer les territoires et pas plus tard que la semaine prochaine, nous serons dans le Rizzanese, avec les acteurs, avec les élus pour commencer et pour installer le copil sur la question de l'irrigation de la vallée du Rizzanese.

Donc là c'est un travail sur les infrastructures à hauteur de 230 M€.

Mais je vous le disais, les infrastructures, pour nous, ce n'est pas uniquement stocker plus, c'est aussi économiser plus. Il y a là un travail profond à réaliser parce que, vous le comprendrez, si on stocke, on doit aussi avoir la volonté lorsqu'on distribue de ne pas perdre le bénéfice de notre stockage. Et aujourd'hui, clairement, on le sait, nous avons souvent des problèmes de rendement de réseau, aussi bien sur l'eau brute que sur la distribution d'eau potable.

Sur l'eau brute, c'est un domaine où nous sommes en compétence première, puisque c'est la Collectivité de Corse, via son office hydraulique, qui en a la compétence.

Alors la Cour des comptes, dans son rapport comme dans le rapport précédent, pointe de mauvais rendements, de l'ordre de 60 %. Moi, je ne vais pas rentrer dans le débat qui consiste à dire « oui, mais les critères d'analyse ne sont pas les bons, on aurait pu analyser différemment... ». Les faits sont là, ils sont constatés, il faut améliorer nos rendements. Pour cela bien sûr, il y a un travail de renouvellement de réseau qui est entrepris depuis déjà plusieurs années et qui doit continuer. Mais il y a aussi un travail qui est pointé dans le rapport clairement, de comptage, parce qu'un des aspects de la bonne gestion de l'eau, c'est la connaissance. Il faut bien connaître ses réseaux, il faut bien connaître les milieux, il faut connaître aussi les techniques et les méthodes de distribution pour pouvoir améliorer la gestion, et le premier niveau de la connaissance, c'est le comptage. Il faut compter pour savoir. Et aujourd'hui, nous comptons mal, donc il faut s'améliorer en utilisant les nouvelles techniques, notamment les nouvelles techniques et technologies qui sont à notre disposition : la télérelève, la radiorelève et les techniques de monitoring efficaces.

L'objectif, c'est de gagner d'ici à quelques années, 5 millions de mètres cube par an. C'est un barrage ! C'est un barrage. Et il y a une mobilisation, notamment au sein de l'équipe de l'Office hydraulique, pour mener à bien ce chantier très important.

Le deuxième niveau, ce sont les économies d'eau sur les rendements des réseaux des communes. Nous le savons, et notamment dans les petites communes, nous en avons d'ailleurs parlé hier en commission, il y a souvent des difficultés à rénover les réseaux, à construire des réseaux, à trouver des solutions en matière de gestion de l'eau et il y a aussi donc des efforts à faire pour améliorer la gestion de l'eau.

Nous, de la même façon, nous voulons être à côté des communes. D'abord en les appuyant sur l'ingénierie, c'est nécessaire, ces communes manquent d'ingénierie aujourd'hui, il faut un appui fort de la Collectivité. Il y a un service déjà d'assistance technique qu'il faut fondamentalement muscler,

étoffer pour être plus proche des collectivités, pour leur permettre de réaliser ce travail d'ingénierie et d'accompagnement à l'ingénierie.

La deuxième chose, c'est un travail bien sûr sur la connaissance puisque nous manquons de connaissances aussi sur ces réseaux communaux, on le sait bien, on sait très peu ce qui se passe. On a besoin aussi de rentrer dans des démarches de schéma directeur qui manque dans nombre de communes. C'est pour cela que la Collectivité de Corse, et vous avez pu le voir, a lancé dernièrement un appel à projets finançant à 90 % les schémas directeurs ou le renouvellement, la mise à jour des schémas directeurs des communes. Et c'est un aspect important, comme est important, si on se dirige dans cette stratégie-là, la formation, puisqu'on aura besoin de gens formés pour intervenir. Et là aussi, nous appuyons des démarches, aussi bien A Scola di i mistieri di l'acqua initiée par l'AFPA, qu'un BTS gestion des milieux et de l'eau qui sera aussi financé par la Collectivité de Corse, il faut le signaler, qui sera ouvert à la rentrée prochaine au lycée agricole di Sartè. Ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons de manière efficace.

Et vous l'avez aussi vu, nous avons présenté un règlement d'aide aux communes. C'est plus de 20 M€, peut-être même autour de 25 M€, qui seront mobilisés en soutien aux communes pour le renouvellement et l'amélioration des réseaux. C'est un effort conséquent, bien sûr dans le cadre de l'accord-cadre avec l'Agence de l'eau, mais aussi par une intervention massive du Comité de massif de Corse et de la Collectivité de Corse donc. On est globalement à 50 % entre l'Agence de l'eau aujourd'hui et l'intervention de la Collectivité de Corse, il faut le signaler, dans un domaine où on n'est pas en compétence directe, on n'aurait pas l'obligation de le faire.

Donc vous voyez, la volonté de travailler fortement sur les infrastructures. Si vous cumulez les moyens affectés à cette orientation sur l'infrastructure, vous arrivez à un volume de 450 millions sur les 10 prochaines années. Donc, ce n'est pas neutre. Ça montre l'engagement massif et inédit de la Collectivité de Corse sur ce sujet.

Mais, et c'est la deuxième orientation fondamentale que je veux vous présenter, penser, dire qu'il suffirait de ne travailler que sur les infrastructures pour régler le problème de la gestion de l'eau, ce serait un manque d'anticipation et une double erreur que nous ferions.

Une première erreur, ce serait une erreur stratégique, ça voudrait dire que nous ne prenons pas en compte ou nous minorons les impacts du bouleversement climatique, qui est déjà à l'œuvre et qui va s'amplifier dans les années à venir. Aujourd'hui, nous le savons, tous les experts nous le disent, le pire

est à venir et les experts nous disent, de manière très concrète, les effets de ces bouleversements climatiques.

Nous savons très bien que, par exemple, l'évapotranspiration, d'ici 2040, aura des effets de l'ordre de 30 % ! Ce qui veut dire clairement que lorsque nous stockerons 10, nous perdrons 3, nous n'aurons en disponibilité d'eau que 7. Donc, il faut intégrer ces aspects-là aujourd'hui, qui ne vont faire que s'amplifier.

De même, nous savons aussi, parce que les experts nous le disent, que le débit des cours d'eau va chuter de 40 %, avec des périodes d'étiage qui vont être très, très longues. C'est un des effets forts du réchauffement climatique qu'il faut intégrer dans nos visions et dans nos politiques.

Les nappes phréatiques, elles auront de plus en plus de mal à se renouveler. On en voit déjà les effets ailleurs, mais ça viendra chez nous aussi. Les experts aussi sont très précis, 30 % de baisse des nappes phréatiques. Donc il faut qu'on intègre ces aspects-là, parce qu'ils sont essentiels et croire que la Corse, qui est aujourd'hui abondamment pourvue en eau, sera toujours dans cette situation lors des décennies à venir, c'est se tromper, ce n'est pas ce que nous disent les experts. Les experts nous disent que la Méditerranée sera impactée fortement par le réchauffement et le bouleversement climatiques, il faut l'intégrer, c'est nécessaire.

Erreur stratégique et nous disons aussi que ce serait une erreur politique majeure, l'erreur politique qui consisterait quelque part, parce que c'est la vocation des politiques, de ne pas envoyer le bon message, le bon signal aux Corses.

Nous, nous voulons dire aux Corses aujourd'hui que oui, le changement climatique aura des effets importants, notamment sur la gestion de l'eau. Mais que oui aussi, si on ne change pas, on reste dans une trajectoire, une trajectoire de déresponsabilisation.

Ne pas dire aux Corses que le modèle économique et social dans lequel on se situe aujourd'hui, si on ne le change pas, on va continuer à surconsommer et on va continuer à surconsommer de l'eau.

On va continuer dans un aménagement du territoire qui est dingue, qui prône l'étalement urbain, qui continue à mettre en œuvre des milliers de résidences secondaires par an, avec leur corollaire, les piscines et les jardins exotiques qui sont très consommateurs en eau.

On va continuer avec un tourisme ancré sur une saisonnalité d'été, là où la ressource en eau est la moins disponible.

On doit continuer aussi avec une agriculture aujourd'hui qui produit peu pour nourrir son peuple et qui pourtant, consomme énormément d'eau.

Donc il faut se poser ces questions-là. On est dans un système qui est en train progressivement d'épuiser la ressource.

Donc nous, on pense qu'on doit envoyer le bon message aux Corses et le message, c'est le message de la responsabilisation. C'est le message de leur dire que le développement aujourd'hui, il doit fondamentalement tenir compte de la ressource, de sa quantité et de sa qualité.

Pour cela, nous, nous considérons que nous devons nous-mêmes construire notre trajectoire de sobriété à travers un contrat social, un consensus démocratique autour de la gestion de l'eau, autour d'une gestion même raisonnée de l'eau, avec bien sûr cette idée qu'il faut qu'on évolue, qu'on change nos comportements, nos comportements individuels. Il faut que les Corses apprennent progressivement que c'est un bien précieux et qu'il faut être économe avec l'eau. Comme on le fait aujourd'hui ou comme on commence à le faire dans notre vision sur les déchets, comme on commence à le faire et on le fait déjà sur la vision sur l'énergie, on doit aussi avoir une vision de sobriété lorsqu'il s'agit nous-mêmes d'être en situation de consommateurs.

Mais ça ne suffit pas, il faut aussi que nos grandes filières économiques aujourd'hui, qui consomment beaucoup d'eau, évoluent : le tourisme, je vous l'ai dit, l'agriculture. Alors aussi en s'appuyant sur les nouvelles techniques et nouvelles technologies.

Le principe de récupérer les eaux de pluie, le principe de recycler aujourd'hui l'eau et notamment de recycler les eaux grises, on doit travailler là-dessus. Les acteurs y compris, ce n'est pas qu'une affaire de politique publique, c'est aussi une affaire de conscience des acteurs économiques. On doit travailler sur les meilleures techniques d'irrigation, elles existent aujourd'hui, et on le fait avec l'ODARC, on travaille déjà sur des appels à projets et avec les chambres aussi. Mais on doit aujourd'hui promouvoir ces techniques-là, les faire mettre en œuvre. On doit le faire bien sûr aussi sur les nouvelles pratiques culturelles et évoluer avec les agriculteurs, et nous le faisons. Et nous le faisons.

Et moi je veux, sur ce sujet-là, dire deux choses.

Nous rencontrons souvent, avec Dumè LIVRELLI, le président de l'ODARC, les agriculteurs. Nous l'avons fait encore il y a moins d'un mois. On travaille avec les chambres et les filières sur la sensibilisation de la gestion de l'eau. Et moi je le dis, j'ai été surpris de manière très positive par l'attitude du

monde agricole. Ils ont conscience aujourd'hui, le monde agricole a conscience de la problématique de l'eau.

Ils nous disent deux choses, ils nous disent « on a besoin d'eau, mais nous sommes prêts à faire les efforts pour mieux gérer notre eau. Nous sommes prêts aujourd'hui à faire ces efforts-là ». Donc, on va travailler avec eux et je suis sûr qu'on va réussir à modifier, à améliorer, à faire en sorte qu'on ait une agriculture bien sûr plus productive pour son peuple et ça, Dumè, on pourrait en parler largement, mais aussi qu'il soit plus économe dans sa gestion de l'eau.

Donc, vous l'avez vu, c'est important. L'eau est un bien commun et parce qu'elle est un bien commun, je ne peux pas parler de l'évolution du consensus démocratique sans vous parler de la gestion publique. Un des leviers puissants à la réussite d'une nouvelle politique de l'eau, c'est la gestion publique.

Aujourd'hui, nous, nous considérons que l'eau, elle n'a pas vocation à se situer dans une logique de marché.

Nous, nous considérons que l'eau, elle doit être gérée par la puissance publique pour trois raisons, parce que c'est 3 garanties.

La première garantie, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, une gestion raisonnée qui préserve la ressource. La deuxième garantie, c'est celle du niveau de service et de la continuité du service. Et la troisième garantie, c'est la question du prix, la garantie d'avoir un prix raisonnable.

Nous, on ne dit pas que l'eau doit être gratuite, c'est un bien commun, mais elle a un coût, elle doit avoir un prix. Mais elle doit avoir le prix du service. Et regardons ce qui se passe partout, mais aussi en Corse. Lorsque l'eau est gérée par la puissance publique, le consommateur la paye moins chère. Lorsque l'eau est gérée par le privé, le consommateur, il la paye plus chère. C'est un fait, c'est très factuel, en Corse comme ailleurs. On doit intégrer cet aspect-là dans le modèle qu'on propose aux Corses.

Infrastructures, travail sur les infrastructures primordial, aussi bien pour stocker que pour économiser.

Dynamique citoyenne autour de la gestion et d'une gestion raisonnée de l'eau qui passe par la promotion de la gestion publique ; ce sont les grands axes de ce projet.

Mais pour réussir, et c'est la troisième grande orientation, il faut changer la gouvernance ; ce n'est pas nous qui le disons, nous, nous l'affirmons depuis longtemps, mais c'est la Cour des comptes qui le dit très clairement.

La Cour des comptes nous dit « aujourd'hui l'organisation de la gouvernance en Corse, avec ses compétences partagées entre l'État et la Collectivité, ça fonctionne mal ». Nous sommes d'accord avec cet aspect-là, il faut changer et je peux même vous donner quelques exemples.

Le premier exemple qu'on connaît, c'est celui du comité de bassin.

La loi de 2002 permet à la Corse de présider, le président du Conseil exécutif est le président du Comité de bassin. C'est notre Assemblée qui en fixe le nombre et la composition. Mais en réalité, ce que l'on appelle le secrétariat, qui est un véritable secrétariat général, c'est l'Agence de l'eau, agence d'État qui a la main sur le secrétariat. Ce qui fait que l'Agence de l'eau pèse fort dans le fonctionnement du comité de bassin aujourd'hui. Et moi, je vous en donnerai une preuve.

Le SDAGE, document que nous avons voté ici, c'est un document qui est porté, inspiré par l'Agence de l'eau. Ce sont des documents qui sont maquetés au niveau national et qu'on retrouve à peu près à l'identique dans l'ensemble des comités de bassin. Ce sont des documents qui laissent très peu de place à la différenciation.

Donc ça, c'est une question qui fait qu'après, on se retrouve avec des documents qui ont peu d'opérationnalité, parce qu'ils manquent d'adaptation à nos réalités territoriales.

Le deuxième exemple, il en découle, c'est celui de l'Agence de l'eau. Je vous l'ai dit, c'est une agence d'État. Aujourd'hui, nous sommes dans un anachronisme. Nous avons un comité de bassin, le seul comité de bassin parmi les 6 français, sans parler des DOM-TOM, qui ne soit pas adossé à sa propre agence de l'eau, puisque nous sommes dans un comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Mais ce qui se traduit par quoi ? Cela se traduit par : l'organe de décision politique, le conseil d'administration, 38 membres, 3 seulement pour la Corse, dont le Préfet de Corse qui n'y siège jamais. Donc, en réalité, 2.

Comment voulez-vous qu'on pèse sur les grandes orientations stratégiques de l'Agence avec 2 membres, 2 administrateurs sur 38 ?

Comment voulez-vous qu'on arrive à peser sur les critères d'éligibilité lorsqu'on a 2 administrateurs ?

Comment voulez-vous qu'on pèse sur la question des ressources, des moyens et des redevances lorsqu'on a seulement 2 administrateurs ?

Donc ça, aujourd'hui notre point de vue, ça doit évoluer. La situation actuelle n'est plus acceptable.

Le troisième exemple que je vous donnerai, c'est un exemple récent, c'est celui, vous l'avez tous vu dans la presse ou entendu, celui du plan d'eau du Président MACRON. Donc là, on est vraiment dans la vision habituelle, je dirais, de l'étatisation de la politique de l'eau. C'est un président qui nous annonce, dans un champ de compétences qui est directement celui des collectivités locales, qu'il faut faire 10 % de réduction, qui annonce qu'il faut passer à un tarif progressif ou incitatif alors que déjà nombre de collectivités pratiquent ce genre de tarifs ; et enfin, qui annonce qu'il y aurait des collectivités locales qui pointent, qui identifient 170 communes qui seraient peu vertueuses, ou qui auraient des rendements de réseaux insatisfaisants, dont 9 en Corse, qui en trouvent 9 en Corse sur une critérisation qui repose sur une base de données très contestable, d'une part, mais qui le fait sans concerter ni le comité de bassin, ni la Collectivité de Corse, mais même pas les communes concernées étaient au courant, même pas les communes concernées étaient au courant ! Ni le préfet, merci Marie-Thé MARIOTTI qui me le souffle à distance. Ni le préfet !

Donc, on ne peut plus continuer, ça prouve bien que ce système-là il est défaillant. Je pourrais prendre bien d'autres exemples : les comités de ressources en eau, la question de la police de l'eau, la question de la classification des cours d'eau et y compris la question, on peut pousser jusqu'à l'OFB. Ce sont des interrogations qu'on peut avoir sur cette compétence partagée et qui, à notre sens, fonctionne mal.

Alors vous voyez, nous, on veut sortir de ce système partagé de compétences. Pour cela, on propose de recentrer les compétences sur la Collectivité de Corse et un travail est commencé à travers les commissions, commission du développement économique mais aussi la commission législative et réglementaire, avec Romain COLONNA. Et donc, l'objet de cette commission, c'est que, bien sûr, elle puisse proposer à votre Assemblée, dans quelques semaines, une proposition des compétences qui sont aujourd'hui assumées par l'État et qui pourraient bien sûr entrer dans le giron de la Collectivité de Corse.

Mais ce que l'on veut construire, ce n'est pas de reproduire le schéma et le système dans lequel on est actuellement, c'est-à-dire de reprendre les compétences, de tout recentraliser au sein de la Collectivité de Corse et de reproduire les mêmes effets négatifs. L'idée, c'est que, nous, nous voulons une Collectivité de Corse pilote, qui anime la politique de l'eau, mais qui le fait en lien étroit avec les territoires. Et c'est cela, je crois, qui est important.

Nous voulons, premier axe de notre intervention, construire une compétence partagée avec les territoires, à travers une gouvernance que l'on veut

mettre en place dans chaque bassin, sous-bassin ou territoire. L'idée, c'est que d'ici la fin de la mandature, chaque bassin versant ait sa propre gouvernance ou bien sûr la Collectivité sera présente. Mais les acteurs du territoire seront aussi présents de manière à ce qu'ensemble, on construise un schéma d'aménagement et de gestion des eaux qui soit celui du territoire, qui ira de l'état des lieux, de l'identification des besoins, des solutions qu'on peut apporter, mais aussi des solutions qu'on peut mettre en œuvre ensemble. Et ça, ce n'est pas une contractualisation, c'est bien plus qu'une contractualisation, c'est une gouvernance partagée, et c'est ça l'objectif que l'on veut travailler dans l'esprit de la Collectivité de Corse. Et je pense que c'est l'élément principal qui peut nous permettre d'accélérer nos réponses et d'être en réponse aux attentes des Corses.

Le deuxième niveau de travail avec les territoires, c'est un niveau plus immédiat, qui est celui qui consiste à l'organisation di i Scontru di l'acqua ; travail que l'on mène bien sûr avec la Chambre des territoires et le comité de bassin que je veux saluer parce que ce sont des instances qui participent beaucoup à cette réflexion aujourd'hui et à la préparation de cet événement avec nous. Donc scontru dans 6 territoires pour aborder trois grands sujets.

Le premier, bien sûr, c'est le rapport aujourd'hui, la présentation, la vision que l'on a dans un contexte où, je le rappelle, la gestion de l'eau aujourd'hui, c'est quand même quelque chose d'anxiogène dans les territoires, il y a beaucoup de questions qui se posent, donc il faut qu'on aille présenter notre vision. Et ce rapport est partagé avec les acteurs, avec les élus, bien entendu, les écouter et les rassurer aussi.

Le deuxième objectif, c'est celui de la préparation du deuxième programme de l'Agence de l'eau, parce que je vous ai dit que, bien entendu, notre vision, notre trajectoire, c'est de construire notre propre agence, mais parce que nous sommes des pragmatiques et nous savons que ces histoires-là peuvent prendre un peu de temps.

Nous voulons aussi travailler sur l'élaboration d'un deuxième programme qui prenne en compte cette fois-ci, à minima, les spécificités de la Corse. Et c'était la discussion que nous avons hier en commission du développement économique avec le directeur général de l'Agence de l'eau, je pense que le message est passé, qui était transcourant, je me permets de parler pour l'ensemble des participants. On a bien senti qu'on avait une communauté de vue là-dessus, d'appréciation. On ne peut pas rester dans l'état actuel, il faut qu'on évolue. Et le deuxième programme doit prendre en compte les spécificités de la Corse en termes d'objectifs, en termes de critères d'éligibilité. On ne peut pas dire qu'on ait des zones rurales et que la matrice d'intervention, c'est uniquement les critères de ZRR, parce qu'on sait qu'en Corse, il y a des communes rurales qui ne

sont pas en ZRR. On a eu des exemples, Monsieur le Président, vous vous rappelez que nous avons rencontré le maire de Sainte Marie Figaniella, qui nous disait qu'il n'était pas éligible aux aides de l'Agence parce qu'il n'était pas en zone rurale. Et que donc l'Agence de l'eau intervient puissamment, parfois dans des communes de zone littorale à fort taux de résidence secondaire et n'intervient pas dans les petites communes rurales, parce qu'il y a un dispositif réglementaire et législatif qui n'est pas adapté. Ça paraît quelque chose qui doit évoluer.

Donc préparer le deuxième programme de l'Agence de l'eau, et le troisième objectif, bien sûr, c'est celui de la gouvernance locale, vous le savez, et notamment, il y a une loi, la loi NOTRe, qui prévoit le transfert de compétences AEP des communes vers les intercommunalités à 2026.

Nous savons, nous avons des retours de nombre de communes qui sont vent debout contre ce transfert. Et pour être au clair avec vous, nous, on partage non seulement leurs inquiétudes, mais nous pensons que s'il y a un problème, il a été identifié, oui il y a un problème de gestion de l'eau raisonnée aujourd'hui dans les communes et dans les petites communes et qu'il faut travailler dessus. La solution qui est proposée, nous, nous pensons que ce n'est pas la bonne. Croire qu'on va régler le problème des petites communes en intercommunalisant la gestion de l'eau, on va reproduire le problème à une échelle, chez nous en tout cas, plus vaste.

Que le transfert de compétences soit possible, nous en sommes d'accord, mais il doit rester facultatif. C'est aux élus de décider chez eux ce qu'ils veulent faire. Nous, nous sommes dans cette ligne là, mais nous ne voulons pas l'imposer aux communes. Nous irons voir les communes à travers ces conseils, nous discuterons avec elles et si elles nous demandent de porter ce message-là, ce chemin-là, nous irons bien sûr défendre ce principe-là dans nos négociations avec le gouvernement.

Donc, vous voyez, la question de la gouvernance, elle est essentielle, multidimensionnelle. Il faut qu'on y travaille et c'est aussi une des conditions de la réussite. Mais aussi, pour réussir cette nouvelle gouvernance, il faut que nous-mêmes, au sein de la collectivité, nous améliorions nos interventions, notre organisation autour de la gestion de l'eau.

Nous avons aujourd'hui la politique de la gestion de l'eau qui est à la fois réalisée au sein de la Collectivité de Corse et à la fois, pour la version aménagement et distribution, à l'Office hydraulique. Nous, nous pensons qu'il faut, premier niveau, mieux connecter les deux entités. Il faut, et nous avons commencé à le faire depuis 2022, faire en sorte que ce soit plus fluide entre la direction aménagement et dynamique territoriale où sont concentrées les missions

eau et l'Office d'équipement hydraulique. Il faut mieux connecter ces 2 entités, il faut les faire travailler ensemble, mieux ensemble, et il faut fluidifier les relations.

Mais il faut aussi clairement identifier les missions des uns et des autres. Et j'ai eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises. Nous, nous disons que l'Office d'équipement hydraulique, c'est un outil d'aménagement, c'est un outil de distribution, c'est un outil qui doit aussi évoluer au regard des missions concurrentielles.

Je vous parlais tout à l'heure de la distribution d'eau potable et même d'assainissement, il y a un enjeu de positionnement qui n'a pas été assez fort, qui n'a pas assez été préparé aujourd'hui, et qui nous conduit régulièrement, on le voit, malgré le travail efficace que font les services de l'Office, à perdre des marchés.

Il faut que sur ce travail-là, on se dote d'un outil plus fort, plus impactant pour aller gagner aussi ce genre de prestation. C'est important pour nous, parce que sinon ça voudrait dire que, de fait, on laisse le monopole à l'opérateur privé.

Un office hydraulique qui est donc outil d'intervention et qui n'est pas un outil de stratégie. La stratégie, chers collègues, vous le savez, elle ne doit pas, elle ne peut pas s'élaborer à l'Office hydraulique. C'est ici, c'est au Conseil exécutif, à travers ses rapports, ses propositions, de présenter la stratégie de la gestion de l'eau et c'est à l'Assemblée de Corse d'en délibérer et d'en choisir le chemin ou pas. L'Office hydraulique, outil de mise en œuvre.

Pour ce qui est des services de la Collectivité de Corse aujourd'hui, il faut faire un effort de rationalisation. Aujourd'hui, au sein de la grande direction aménagement et dynamique territoriale, les services « eau » sont relativement éclatés dans plusieurs services ou plusieurs directions. Nous, nous pensons qu'il faut construire une direction puissante, une direction de l'eau qui aura pour mission, bien sûr de regrouper l'ensemble des activités de la mission « eau », le SIGEC, parce que je n'en ai pas parlé, mais le service d'information et de gestion de de l'eau. Je vous parlais tout à l'heure de la nécessité de mieux connaître, c'est important. Nous avons créé un service d'information, il faut lui donner toute la puissance nécessaire parce que c'est un outil d'orientation des politiques puissant. Le service d'assistance technique, j'ai aussi abordé ce sujet-là tout à l'heure. Si on veut réussir notre politique de gestion de l'eau, si on veut être à côté des communes, si on ne veut pas du transfert de compétences, il faut aussi que l'on prenne conscience qu'on doit se muscler dans l'assistance technique et qu'on apporte plus d'assistance technique auprès des communes. Après, les modalités seront à définir. Mais ce travail-là, nous devons aujourd'hui le renforcer.

Le service financement et enfin un service qui, à notre sens, va prendre de l'ampleur et de la nécessité, tout ce qui tourne autour de la sécurité

environnementale, avec chez nous bien sûr les laboratoires, mais aussi la lutte antivectorielle, et certainement d'autres points.

Voilà, vous avez compris que nous sommes au clair. C'était aussi un nouveau cycle qui s'offre à nous et que nous avons la volonté et la certitude de le réussir.

A v'aghju dittu, semu à u chjaru, semu pronti, cun un prughjetti forti, cun un prughjetti fatti d'ingaghjamenti, è cu una strategia equilibrata trà infrastrutturi mà dinò risparmiu di l'acqua, trà sviluppu mà dinò vulintà forti di priservà a risorsa, trà governanza ricentrata nant'à a Cullettività di Corsica, mà dinò travaddu è liamu strintu incu i tarritorii.

Iè, no pinsemu chì, pà contu nosciu, semu pronti.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Mma a Presidenti, t'avemu un avisu di u CESEC. Vi ne possu leghji i passaghji i più impurtanti. Hè appena longu, aghju da pruvà à fà la à l'accorta.

« Le CESEC apprécie et partage la vision responsable et la détermination qui ont présidé à l'élaboration de ce rapport, à contre-courant d'un certain nombre d'idées reçues et encourage l'Office d'équipement hydraulique et la Collectivité de Corse à continuer dans cette voie.

Il salue la prise en compte du changement climatique dans la politique de l'eau et fonde des espoirs pour la concrétisation de ces préoccupations qui visent plus à économiser l'eau qu'à multiplier son stockage.

Il constate avec satisfaction que plusieurs de ses propositions antérieures concernant la gestion de l'eau ont été entendues et prises en compte.

Il salue et soutient le travail engagé par l'Office d'équipement hydraulique pour la mise en œuvre, dans le cadre du deuxième programme de l'Agence de l'eau, d'une programmation spécifique à la Corse.

Par ailleurs, le CESEC considère indispensable, dans le cadre des discussions sur l'autonomie de la Corse et d'un éventuel transfert de compétences

dans le domaine de l'eau, que soit conduite une réflexion sur la création d'une police de l'eau régionale.

Il invite à la recherche d'un équilibre parfois difficile à trouver entre la prise en compte des spécificités des territoires et les disparités qu'elle peut engendrer entre eux, afin d'éviter d'éventuelles inégalités de traitement entre les usagers d'un territoire ou d'un autre.

Le CESEC salue le lancement par la Collectivité de Corse d'appels à projets pour accompagner les collectivités qui sont gestionnaires du service d'alimentation en eau potable, assainissement et gestion des milieux aquatiques.

Le CESEC apprécie que soit instauré un contrat social et écologique autour de l'eau, qui rappelle qu'elle n'est pas un bien marchand, mais un patrimoine précieux à préserver et que, pour cela, soit créé un système d'information de la gestion des eaux de Corse qui permettra de mieux connaître l'état des milieux, les pressions et les ratios de consommation, notamment dans les secteurs les plus consommateurs.

Concernant l'agriculture, le CESEC préconise que, dans le cadre de la rationalisation de la consommation et des économies recherchées, un certain nombre d'actions ou de comportements pourraient utilement être mis en œuvre, comme par exemple la mise en culture d'espèces moins consommatrices ou l'incitation à l'utilisation de nouveaux outils ou de certaines pratiques.

L'ODARC apparaît donc comme un partenaire important au vu des impacts sur l'eau des politiques publiques qu'il met en œuvre, et les connexions actuelles avec l'Office d'équipement hydraulique ne semblent pas à la hauteur de ces enjeux.

Concernant le tourisme, le CESEC s'interroge sur le fait de pouvoir concilier une surconsommation liée à un tourisme voulu et recherché d'un côté, et la quête d'économie ou les pénuries subies par les résidents d'un autre côté. Il y a donc là-aussi un positionnement stratégique commun à trouver au caractère indispensable entre l'Office d'équipement hydraulique et l'ATC, notamment dans le cadre d'une révision du PADDUC.

Concernant l'aménagement du territoire, le CESEC souligne la nécessité de la prise en compte de la gestion de l'eau dès la conception des opérations d'urbanisme, d'aménagement et plus globalement de construction ou de rénovation.

Le CESEC acte le constat d'un retard conséquent dans la mise en œuvre des méthodes de réutilisation des eaux usées et recyclées.

Le CESEC préconise que ces éléments soient intégrés avec un caractère obligatoire dans la réglementation relative aux constructions neuves, voire qu'ils soient pris en compte dans la future révision du PADDUC. Il considère que la problématique est la même en ce qui concerne la récupération, la canalisation et le stockage à des fins de réutilisation des eaux pluviales, a fortiori dans les zones qui ont connu des inondations, et suggère leur prise en compte dans les opérations d'aménagement, de rénovation et de construction.

Le CESEC attire aussi l'attention sur la problématique des mesures d'urgence pour pallier un manque d'eau potable, telle que la mise en place d'usines de dessalement de l'eau de mer ; Rogliano par exemple, qui est une solution polluante. Dans la conception d'une politique de l'eau qui soit durable, ce type de solution technique doit rester exceptionnel et ponctuel.

Le CESEC aurait par ailleurs souhaité que soit évoquée la qualité des eaux, celle de consommation comme celle des rivières, des lacs et des zones humides.

En dernier lieu, le CESEC souhaite attirer l'attention sur les aspects liés à la gestion des ressources humaines, en considérant les besoins en ingénierie tant à la Collectivité de Corse et à l'Office d'équipement hydraulique, que sur les territoires qui conditionnent directement l'atteinte des objectifs ».

Eccu ! Aghju compiu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Allora, ci hè un raportu di a CDENATE è ghjè Mma CHIARELLI chì l'hà da leghje.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

A ringrazià vi, Signora Presidente.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a salué tout l'intérêt de ce rapport, estimant par ailleurs que tous pouvaient s'accorder, en premier lieu, sur le principe fondamental d'une maîtrise publique, pour autant qu'elle soit le gage de qualité, de continuité du service et la garantie du meilleur prix.

Toutefois, elle a regretté de ne pas retrouver les points présentés par le Conseiller exécutif dans le corps de la délibération proposée à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Elle a avoué ne pas saisir la portée de l'article 2, notamment parce que la compétence à laquelle elle se réfère est une compétence communale.

Sur le constat global, elle a affirmé que l'approbation est évidente, notamment au regard des préoccupations liées à la pénurie d'eau, cette pénurie relevant, selon son analyse, aussi bien des changements climatiques, que des taux de rendement.

D'une manière assez directe, elle a fait part de son sentiment qui consiste à penser que ce rapport « enfonce des portes ouvertes », dans le but éminemment politique de justifier la demande de création d'une Agence de l'Eau locale. Elle a d'ailleurs fait savoir qu'elle n'est pas opposée par principe à cette création, sous réserve d'informations et de précisions complémentaires.

Elle s'est étonnée que la contractualisation avec les territoires soit présentée comme une nouveauté, alors qu'elle est évoquée au travers de la programmation pluriannuelle depuis de nombreuses années. À ce titre, elle s'est interrogée sur l'état d'avancement de cette programmation, certaines microrégions étant toujours dans l'attente d'une réponse de la CDC à leurs sollicitations en matière de contractualisation eau ou assainissement.

Enfin, elle s'est dit interpellée par les propos qui consistent à reconnaître un manque de connaissance de l'existant en matière hydraulique, alors que la programme « Acqua nostra » date de 2020, ce qui suppose qu'il aurait été élaboré sans diagnostic préalable.

Elle a donc appelé à une meilleure structuration.

Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, *Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse*, a confirmé qu'il s'agit bien d'un rapport politique, qui ne se limite toutefois pas à la création d'une Agence de l'Eau locale.

Il a rappelé qu'en termes d'infrastructures, il existe plusieurs niveaux.

Certaines relèvent de l'OEHC, notamment quand il s'agit de créer de nouvelles capacités de stockage en s'appuyant sur le plan « Acqua Nostra », qui propose des nouvelles solutions dans tous les territoires où un besoin supplémentaire se fait sentir.

Pour autant, il a considéré, à l'aune du réchauffement climatique, que tout ce qui est mentionné dans ce plan ne sera pas forcément mis en œuvre, mais que les solutions qui seront effectivement appliquées se trouvent dans « Acqua Nostra ». À ce titre, il a indiqué ne pas s'interdire de faire évoluer les solutions proposées dans le plan.

Sur la question des économies liées aux infrastructures, il a mis l'accent sur l'existence de deux niveaux, l'eau brute et la distribution des communes. Il a fait observer que les taux de rendement, qualifiés d'insatisfaisants, font l'objet d'un mode de calcul différent selon qu'il soit apprécié au regard du ratio nombre de litres produits/nombre de litres distribués ou bien, comme par la CRC nombre de litres produits/nombre de litres facturés, ce dernier ratio étant plus défavorablement connoté.

Sur ce plan, il a estimé que les pertes de réseau sont plutôt raisonnables, de l'ordre de 20 %, mais que la facturation reste à améliorer car elle ramène le ratio à 60 %.

Pour autant, il ne s'est pas dit opposé à prendre en compte la méthode de calcul de la CRC, dans la mesure où elle impose des améliorations sur le plan du réseau et sur le plan de la performance financière.

Au niveau communal, il a affirmé manquer d'éléments d'information sur la nature des réseaux de distribution et le mode de facturation, ce qui justifie et motive la tenue des « Scontri di i Territorii ».

Afin de préciser le sens de l'article 2, il a indiqué que la nouvelle gouvernance devra s'appuyer sur les territoires. Selon le président de l'OEHC, une gouvernance centralisée n'est plus acceptable, aussi bien du fait seul de l'État pour la période passée, que du fait de la CDC pour l'avenir. Il a insisté sur la volonté affichée d'une gouvernance pilotée par la collectivité mais exercée par des instances de territoire, notamment structurés sous la forme de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), ou sous une autre forme, qui serviront de support de contractualisation avec la CDC.

Enfin, il a résumé son propos en indiquant qu'il lui semble plus important d'aller vers les territoires plutôt que de les ignorer.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci ! Donc, on peut ouvrir le débat sur ce dossier, si vous en êtes d'accord, avec une demande de prise de parole.

Mme LUZI, vous avez la parole.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

A ringrazià vi.

Monsieur le Président,

Tout d'abord, merci pour ce rapport et merci aussi aux services parce que c'est un rapport qui est très pédagogique, où chacun peut comprendre les enjeux de demain, l'adéquation entre besoins et ressources.

Vous nous avez présenté un état des lieux et énoncé les problématiques qui s'imposent au rang desquelles un problème structurel qui est criant, aucun nouvel ouvrage depuis plus de 20 ans, un réchauffement climatique qui va en s'accéléralant tant avec une raréfaction de la ressource ou du moins, qui impacte fortement cette ressource. A ces deux paramètres, s'impose un besoin de protection des milieux tout en préservant le développement économique et le développement agricole.

Vous nous proposez un rapport, disais-je, mais avec une nouvelle stratégie, une nouvelle approche, une stratégie qui est très opérationnelle, qui mène de front le retard infrastructurel et les opérations qui visent à économiser l'eau. Les réponses apportées sont pragmatiques, elles sont calibrées, elles sont financées : 230 M€ sur 10 ans, 20 M€ par an, en commençant par les territoires les plus vulnérables.

Comment le faisons-nous ? Rehausse et mise en conformité des barrages existants, création de retenues collinaires, dont, il faut le signaler, n'ont pas de prise sur les cours d'eau et donc sont une garantie de la biodiversité. Une nouvelle approche avec les territoires, approche concertée, approche partagée, sur la gestion de la ressource, en proposant d'insérer la problématique de l'eau dans tous les projets de développement.

Cette nouvelle politique est innovante dans son approche, responsable avec comme enjeu essentiel la préservation de notre ressource.

C'est une politique assumée à laquelle, bien sûr, Président, nous souscrivons notamment dans le choix de la gestion de l'eau par la puissance publique.

Enfin, pour assurer une meilleure maîtrise et une meilleure gestion, il y a aujourd'hui l'impérieuse nécessité de modifier fondamentalement la gouvernance de l'eau. Il faut que la Collectivité récupère les compétences et ainsi pouvoir adapter le volume financier à nos spécificités, en lien étroit avec les territoires.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ?
Oui, Madame Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Office hydraulique, on en a déjà un peu parlé lors de réunions justement sur le territoire, je salue le rapport dans son ensemble, mais vous savez que j'ai quand même une incompréhension sur la méthodologie utilisée pour la mise en œuvre de cette politique.

Le rapport rappelle, et vous l'avez rappelé aussi dans votre propos, que la CdC a lancé deux appels à projets pour favoriser l'émergence de diagnostics et de schémas directeurs dans le cadre communal et intercommunal, que l'objectif d'amélioration des connaissances est important, que l'optimisation de la gestion passera nécessairement par l'amélioration de cette connaissance. Vous avez rappelé aussi la mise en place du SIGEC, (système d'information et de gestion des eaux de Corse) et vous insistez dans le rapport et aussi dans votre présentation, sur l'importance de la disponibilité de la ressource. Vous en faites même d'ailleurs une condition de développement économique que la CdC devra prendre en compte dans le PADDUC, et que les communes et intercos devront intégrer dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Donc, au vu de tout ce qui est écrit et au vu de votre présentation, à mon sens, le compte n'y est pas. Il manque une donnée, pour moi primordiale, quant à la connaissance du milieu, c'est la donnée relative à l'état de nos ressources actuelles, c'est-à-dire que le rapport se penche sur les besoins et ils y sont, mais pas sur son corollaire dont vous affirmez pourtant plusieurs fois l'importance.

Je dirai que même s'il ne s'agit pas de prélèvements supplémentaires dans les aménagements, à mon sens, l'absence d'un schéma directeur ou de plusieurs schémas directeurs par territoire même, prive cette politique d'une opérationnalité cohérente.

Alors vous me direz que, et c'est vrai, que cela aurait un coût certain. Mais engager des réalisations a aussi un coût et il me paraît plus judicieux avant de les entamer, d'en connaître les réelles exigences et aussi leur degré d'urgence.

Vous le savez aussi, avoir une information fiable sur l'état de nos ressources est une préoccupation largement partagée par les maires, par les agriculteurs, par la population, parce que quand vous dites : on va aider les communes et les intercos et les faire, ces schémas directeurs, il y en a beaucoup, notamment sur les communes, qui ne pourront pas le faire. Donc j'aurais aimé que dans ce plan, ce soit intégré.

Et donc, pour finir, je reprendrai comme vous l'avez fait aussi, les termes de la directive sur l'eau de l'Union européenne qui la définit comme un patrimoine commun et non comme un bien marchand.

Je souscris comme vous et je pense que nous y souscrivons tous ici, sans réserve à cette affirmation. Mais elle engendre justement qu'un patrimoine avant de le rénover, on l'expertise.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'aurais beaucoup à dire, donc je vais être très court.

Le programme, je pense, c'est un début de compensation, quand on passe de rien à plus que rien, on progresse.

Moi, je considère qu'il y a un retard structurel dans la gestion de l'eau en Corse qui tient à des problèmes d'appréciation globale. Il y a deux niveaux de besoins en eau : le besoin des populations humaines et dans les pays, je dirai de niveau de vie élevé, on peut considérer que le besoin, c'est 50 mètres cubes par an et par habitant. La population reconstituée de la Corse, c'est 450 000 habitants, en prenant l'intégration des touristes sur les saisons, ça fait un besoin en eau potable aujourd'hui réelle, consommée d'un peu plus de 20 millions de mètres cubes. Et derrière, il y a les besoins industriels et les besoins agricoles.

Besoins industriels, il y en a très peu, les seuls que je connais ce sont les besoins en eau de refroidissement pour les centrales électriques, thermiques.

Et les besoins en agriculture, ce sont ceux de la mise en culture de ce qui est fait aujourd'hui en Corse. La mise en culture, aujourd'hui, c'est 10 000 hectares et on a aujourd'hui une consommation d'eau globale qui est de l'ordre de 80 millions de mètres cubes. C'est ce qui correspond à la réalité de ce qu'on fait et de la population que l'on accueille.

Le projet qu'on doit faire, c'est un projet pour demain et après-demain. Un cycle d'investissement hydraulique, c'est un cycle qui se planifie à l'échelle du siècle. Lorsqu'a été fait le barrage de Tolla, à la fin des années 1950, on est aujourd'hui presque 70 ans après ; barrage de Calacuccia à la fin des années 60, on n'envisage pas aujourd'hui la perte de l'ouvrage. C'est là où il faut voir l'échelle du temps dans des choix. C'est pour ça qu'aujourd'hui, c'est l'heure des choix. Là, aujourd'hui, c'est le choix de demain. Moi, je voudrais voir le choix d'après-demain. Le choix pour une Corse souveraine, responsable, qui a son autonomie alimentaire, qui a une mise en production raisonnable et qui a un tourisme maîtrisé avec une prévision d'évolution qui est équilibrée et juste, qui va nous décliner nos besoins.

Là aujourd'hui, vous êtes à 12 millions de mètres cubes en plus. C'est bien parce que ça faisait 20 ans qu'on ne faisait plus rien. Mais 12 millions dans l'état du stock de la Corse par rapport à ce qu'il faudrait faire, ce n'est pas grand-chose comparé à ce qu'ont fait les Sardes en 40 ans où ils ont un stockage qui, à surface égale, population égale, capacité de production agricole égale, en gros 7 fois plus que la Corse. Donc, on a du progrès avec 12 millions de mètres cubes, on peut mettre en production 3000 hectares nouveaux. Oui, 3000 hectares, c'est beaucoup parce qu'on en a que 10 000, donc on fait du plus 30 %. Mais est-ce que 10 000, c'est raisonnable par rapport aux potentialités agricoles de la Corse ? Rien que sur l'agriculture la plus basique, la production fourragère et céréalière pour les animaux, la Corse fait rentrer chaque année, même en année humide, 30 000 tonnes de sacs ou de fourrages. Pour qu'on se dise, on reste à production constante, on va faire ces 30 000 tonnes, il faut au minimum 6 000 hectares en culture, et 6 000 hectares, c'est 24 millions, déjà il faudrait doubler.

Si, et je fais un clin d'œil à Julien, on voulait produire un petit peu de colza pour dire que les 10 % de ce que vont consommer nos deux centrales, sont produits en Corse, et je dis bien 10 %, il faudrait 15 000 hectares. Et là, on voit où est la déclinaison du besoin.

Donc moi, je pense qu'on on doit avoir deux niveaux de réflexion : l'immédiat, qui est une planification sur une décennie et le lointain. Mais le lointain, ce n'est pas le rêve. Quand on travaille, par exemple en exploitation forestière, on fait un arbre, on le plante pour le siècle d'après. Donc, il faut l'avoir

à l'esprit. Le monde va vite, mais la réalité, entre autres dans le cycle de l'eau, elle se gère en commençant aujourd'hui.

Ensuite, ce que je voudrais dire, c'est que la Corse ne connaît pas ses ressources. IL faudrait que l'Office hydraulique reprenne en main le réseau hydrographique car aujourd'hui, on blague beaucoup sur le réchauffement climatique, sur la baisse des cours d'eau, sò chjachjari. La réalité aujourd'hui des venues d'eau réelles, entre autres sur les données hydrographiques qui sont exploitables, c'est que l'eau est répartie différemment, mais sur l'année, il y en a, d'où la nécessité des stockages. Et, il y a des secteurs entiers qui sont dépourvus de données. Pourtant, ce sont des secteurs qu'il faudra envisager en équipement, que ce soit en retenues collinaires ou en grosses structures. On va les remplir par des eaux de ruissellement. Nous, de l'eau de forage, on n'en a pas, on a un socle granitique qui est étanche et qui n'a pas de nappe captive. Par exemple, de Saint-Florent à Ajaccio, il n'y a aucune donnée hydrographique ; de Ghisonaccia à Conca, on n'a aucune donnée hydrographique. Et certaines sont abandonnées depuis plus de 20 ans.

Ça veut dire qu'on a besoin d'avoir la connaissance des cours d'eau. On ne peut pas se contenter d'avoir une vingtaine de capteurs imposés par la DREAL, cogérés par l'Office hydraulique qui met à disposition du personnel compétent, cette connaissance est fondamentale. Un pays qui a besoin de mobiliser ses ressources, il doit les connaître et aujourd'hui, on ne les connaît pas. On ne sait pas quel est l'impact des modifications climatiques sur la réalité des écoulements annuels sur la côte ouest de la Corse. On peut l'apprécier sur la côte est et on sait pertinemment qu'on a des climats différenciés. Donc, ça fait partie des choses importantes à faire.

Ensuite sur les projets de ressources elles-mêmes, moi, je crois qu'on doit aussi réfléchir à des maillages généralisés, même si on n'en voit pas l'utilité immédiate. Moi, je vous défends des projets structurants de transfert par des grosses canalisations, qu'on envoie l'eau de là où il y en a vers là où il n'y en a pas. Et, le besoin d'aujourd'hui n'est pas le besoin de demain. Quand je dis qu'il y a de l'eau sur l'Ortolo, qu'il y a de l'eau sur le Rizzanese, qu'il n'y en a pas dans l'extrême sud et que les transferts, ils doivent se faire du Nord vers le Sud, y compris de Ghisonaccia en redescendant vers la zone de Ventiseri et à redescendre, ça doit s'étudier, se chiffrer. Quand je vois ce qu'a fait l'île de la Réunion avec des transferts est-ouest, avec des perçages gigantesques, ce qu'ont fait d'autres régions, nous, on ne doit pas être effrayés par les millions d'euros qui vont s'aligner.

On doit se poser la question si demain, nous, région autonome, demain, nation souveraine, on aurait les capacités de les mettre en œuvre. Moi, je vous dis

que oui. Je pense qu'aujourd'hui, il appartient à l'établissement public qu'est l'office hydraulique, de retrouver sa dignité d'aménageur, de reprendre des capacités financières en négociant avec la Collectivité de Corse des dotations d'équilibre qui soient en phase avec les besoins d'ingénierie.

Je vous l'ai dit au Conseil d'administration, je n'étais pas d'accord avec la méthode, aujourd'hui, vous avez augmenté vos capacités d'ingénierie, en le prenant sur vos fonds propres et en annihilant votre capacité d'investissement propre.

Or, le peu de travaux qui ont été faits sur ces 10 dernières années, ils ont été faits sur l'initiative unique de l'Office d'équipement hydraulique, sous sa propre maîtrise d'ouvrage. La CdC n'y a participé qu'à 30 %, malgré certains investissements lourds à 100 %. Ce qui veut dire qu'il faut réfléchir sur le rôle des outils et sur la place des hommes. Et c'est pour ça que lorsque vous voulez aujourd'hui passer sur un programme d'investissement annuel à 20 M€, derrière il y a besoin des hommes et des femmes qui vont construire ces projets. Ça veut dire que la CdC, elle doit accompagner la dotation de fonctionnement à la hauteur des nouveaux besoins. Ce n'est pas à l'Office hydraulique en catimini de monter une gestion interne de ses besoins en ressources humaines. Ce sont des besoins stratégiques et ils doivent être faits de manière officielle et de manière planifiée.

Moi, globalement, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Ensuite, je pense que ce programme-là, c'est le préambule d'un programme général. Un programme général il doit s'adosser à la mixité de nos besoins. Il y a aussi les besoins en production électrique, j'en ai parlé la dernière fois, il y a des grands aménagements dormants, il ne faut pas penser que les Corses sont dans le refus des aménagements structurants de grande ampleur, il faut leur expliquer. Il faut leur amener pédagogiquement. Et je crois qu'il y a besoin que l'Office hydraulique soit fortement associé aux programmes structurants à venir sur le Taravo, sur le Liamone, entre autres et qu'on ne peut pas passer à côté d'études structurelles très fortes et à côté de telles ressources. Sinon demain, ça veut dire qu'on va rester sur une logique de dépendance internationale au niveau énergétique et qu'on va rester dans l'incapacité de construire un modèle économique d'autosuffisance alimentaire.

Donc, Président, vous avez un très gros chantier.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pierre Ghionga et Georges Mela.

M. Pierre GHIONGA

O sgiò Presidente, annunciate a necessità di una gestione pichilosa di l'acqua è simu accunscentu. Mà a vostra vulintà sincera di fà di l'acqua una primura vitale per a nostra isula, in un quattru di un sviluppu à longu'andà, ùn la ritrovu micca indè u vostru pianu, forse ùn leghju micca bè, ma ùn la ritrova micca. Mi pare vere a visione di l'annata 70 di a Somivac.

L'acqua à prò di e grande cità, di u turisimu di mare, di l'agricultura di a Piaghja Orientale, scurdendusi di i nostri rughjoni muntagnoli, incù un'agricultura tradiziunale in giru à e pecure, à e capre, ch'anu bisogna d'aiutu è in particolare d'acqua per fà manghjà st'animali.

Pigliu trè esempi : vi scurdate di u Tavignanu, chì senza l'acqua arrubata da l'EDF, hè u primu fiume di Corsica. Puderiamu per esempiu fà una ritinuta d'acqua in Ghjuncaghju, in locu è piazza di e rumenzule, puderiamu fà un madrale in Corti per annacqua a piaghjà agricula di u Curtinese, perchè c'hè una piaghjà agricula è c'hè ghjente chì anu bisognu d'acqua, è què ùn la ritrovu micca.

Ùn dite nunda nantu à a rinnuvazione di e mezi tradizuinali di gestione di l'acqua, sapè e piove è e miliaie di i pozzi di e nostre campagne chì so ricunniscite cume une di e più belle soluzione ind'è i paese di u Mediterraniu per ritene l'acqua.

Nisuna pulitica per ritene l'acqua di piossa cume la si face in parechji paesi, per aduprà la per i cabinetti, mi scusu u termine, è per annacquà l'orti. Cì sò in Corsica 200 000 casali, in metendu 5 metri cubi di ritinuta per casa, face un milione, ùn'hè micca assai, ma ghjè quantunque un milione in più, è què ùn l'hà ritrovu micca.

Allora, aghju da parlà à l'accorta, iè à un'agenzia di l'acqua corsa, ma u serviziu di un sviluppu à longu andà è cù una ecunumià di spartera è micca una ecunumià di sfruttera di l'ambiente.

Allora, avema quantunque doppu à stè riserve, vutà u vostru raportu, perchè chì l'acqua ùn n'hà micca un culore pulitica, hà un culore di a vità. Vi ringraziu.

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, beaucoup se sont exprimés sur ce sujet. C'est un sujet d'envergure qui est très certainement le défi de demain et dont vous souhaitez aujourd'hui récupérer l'entière compétence, comme vous venez de le manifester.

Je commencerai par la fin, Monsieur le Président, c'est-à-dire par la délibération, avec un article 2 assez sibyllin puisqu'il nous est proposé « d'approuver une gouvernance de la politique de l'eau concertée et définie en lien avec le comité de bassin et la Chambre des territoires ». Concrètement, cela veut dire quoi ? Vous avez répondu à ma collègue, et vous en avez fait état tout à l'heure, Marie-Thérèse Mariotti en commission de la gestion de l'eau que cela était, je cite, « à tiroir » et « qu'il fallait entendre dans cet article une volonté de s'appuyer sur les territoires et décentraliser localement la politique de l'eau ».

Alors bien sûr, comme vous l'avez dit, il faut agir au niveau infrastructurel, bien sûr qu'il faut savoir économiser la ressource et mieux la canaliser. Mais si j'osais, je dirais que cela relève essentiellement d'un comportement responsable et en aucun cas d'une véritable stratégie que vous êtes censé manifester aujourd'hui.

Vous n'êtes pas sans ignorer que nous avons des documents structurants. Le SDAGE pour commencer, qui lui est opérationnel, et un plan à plus long terme, « Acqua Nostra 2050 », qui avait été voté à l'unanimité en juillet 2020 et que nous avons à l'époque validé puisque nos propositions avaient été intégrées. Je les rappelle : il s'agissait notamment des retenues collinaires, des steppes solaires pour optimiser le returbinage de l'eau.

Aujourd'hui, vous nous dites qu'il vous faut davantage de remontées de données des territoires, alors que nous avons des plans qui ont déjà été réalisés.

Alors rassurez-nous, car je me refuse de croire et nous nous refusons de croire, que vous faites des plans sans données et sans informations, parce que cela n'aurait effectivement aucun sens.

En commission du développement, vous avez avancé l'idée de vous inspirer d'Acqua Nostra en précisant que tout ne serait pas mis en œuvre. Alors, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, mon cher Gilles, je regrette, mais ce que vous omettez de dire c'est que le problème majeur réside dans le fait que sur les 600 M€, il en manque 450 à la Collectivité de Corse pour le mettre en œuvre.

Nous vous le disons depuis des mois, il devient indispensable d'aborder enfin ces discussions à Beauvau, que ce processus doit initier et avant tout servir à justifier des fonds exceptionnels sur les infrastructures précises dont on vient de parler. L'eau en est le meilleur exemple.

Aussi, je pense que c'est mon côté pragmatique et bassement opérationnel qui me conduit à vous indiquer qu'il eût été peut-être plus pertinent de se battre pour obtenir le financement d'Acqua Nostra, plutôt que de bâtir un énième plan que vous présentez aujourd'hui comme une solution suite au rapport de la Chambre régionale des comptes.

On arrive à la source de ce rapport, qui est avant tout politique, et vous l'avez dit, l'acquaghju, répond par un plan pour dire que l'on a bien reçu ces recommandations, que l'on sait se montrer réactif, pourtant, il serait plus opportun de mettre à exécution ceux qui ont déjà été votés ici et qui sont prêts à être mis en œuvre.

Alors, penchons-nous quelques minutes sur ces deux rapports. Dans ce lieu adressé à la Collectivité, on voit que le constat du résultat des politiques mises en œuvre est mitigé.

Pour ce qui est d'Acqua Nostra, la CRC relève simplement qu'il n'est pas financé, ce que je viens de dire à l'instant. Mais neuf recommandations se sont exprimées dont certaines rejoignent ce que l'on avait pu indiquer lors du SDAGE, à savoir : formaliser la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre la Collectivité de Corse et l'Office d'équipement hydraulique ; mieux représenter les EPCI dans le comité de bassin ; accélérer les projets de territoire dans les cinq régions identifiées comme étant les plus vulnérables, vous en avez parlé tout à l'heure ; adapter le PADDUC au SDAGE pour les capacités de stockage et enfin généraliser cette assistance technique aux communes qui en ont souvent besoin.

Concernant l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, vous l'avez précisé, les rendements de réseaux sont pointés du doigt et jugés médiocres, à tel point que les factures partielles génèrent le non-paiement de 30 millions de mètres cubes, comme cela est précisé chaque année, engendrant 3 M€ de manque à gagner annuels, avec un record d'impayé à hauteur de 11 M€.

La CRC, bien entendu, a donc formulé un rappel au droit pour soit mis en place une comptabilité analytique sur le sujet.

Alors l'Office répond sur le volet infrastructurel, qu'il faudra un appui financier de l'État important, tant le retard à résorber l'est tout autant. Avouez quand même que c'est une réflexion assez cocasse, mais une évidence que l'on apprécie néanmoins de lire. Même si dans votre réponse vous mettez en cause le

faible engagement du PEI entre 2002 et 2016, alors que quand même 55 M€ avaient été engagés.

Vous contestez également, et ça a été fait à deux reprises, quand 15 ans aucun barrage d'envergure n'a été fait. C'est vrai. Mais force est de constater que dans les 8 ans de mandature qui ont suivis et qui sont les vôtres, combien en avez-vous fait ? Quels ont été les travaux concrets réalisés conformément à l'ensemble des études préalablement effectuées ? Pourtant, vous n'êtes pas sans ignorer que le barrage du Rizzanese, même s'il a été financé par EDF, a fait l'objet d'un suivi important à l'époque de la part de la Collectivité qui était la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil général 2A. Il y a eu participation à la négociation pour appliquer le protocole de 87 et pour obtenir des avancées en faveur de l'irrigation agricole dans la vallée du Rizzanese.

Alors je rejoins un petit peu le positionnement de Paul-Félix tout à l'heure, qu'en est-il des barrages d'Olivese, du Cavu dans l'extrême sud, dont nous avons souvent parlé lorsque nous occupions des responsabilités différentes, vous et moi, de liaisons oh combien importantes, et ça a été souligné par Paul-Félix, entre l'Ortolo et Figari, les maillages importants entre barrages ? Ce sont, je regrette, des projets qui existent depuis de nombreuses années.

Malgré ces projets ambitieux qui existent, qui sont dans les tiroirs ici, vous conveniez vous-même en commission qu'il fallait privilégier la rehausse des barrages existants et créer des retenues collinaires. Vu l'évolution du climat, vous avez raison, vous considérez que les économies d'eau et l'amélioration des rendements seront suffisants pour faire face aux enjeux, d'où la nécessité d'une programmation infrastructurelle que vous qualifiez d'envergure.

Mais dans les 10 années à venir, malheureusement, nous n'envisageons, et vous n'envisagez, qu'une augmentation des capacités de stockage que de 15 millions de mètres cubes, et cela fait longtemps qu'on se le dit.

Et pourtant, chaque année, l'inquiétude se fait grandissante et l'on s'interroge sur nos ressources en eau. Malheureusement, depuis presque 20 ans, on se contente de gérer cette pénurie, souvent, on doit le dire en opposant le tourisme et l'agriculture, sachant que la Corse possède une pluviométrie trois fois supérieure à une île voisine qui est la Sardaigne et que chacun connaît.

Malgré cela les ressources de notre île sont 100 millions de mètres cubes contre 2 milliards pour la Sardaigne, disposant ainsi de 5 ans de réserve. Dois-je vous rappeler que nombreux étaient les élus dans cet hémicycle qui, il y a quelques années, se posaient certaines questions, comment peut-on faire pour vendre de l'eau à la Sardaigne ? Quelles dispositions doit prendre pour atteindre ces objectifs ? Lascemu core ! C'est un aveu d'impuissance qui vous permet

malheureusement de simuler l'action à l'investissement en préconisant des économies d'eau, sans pour autant rattraper de façon importante le retard au niveau structurel qui est le nôtre.

Je regrette mon cher Gilles, mais je ne perçois pas cette volonté politique à laquelle vous faisiez allusion lors d'une réunion récente à Tiuccia.

Dans le même ordre d'idées, au lieu d'accélérer des projets de territoire pour la gestion de l'eau et coller aux réalités des territoires deux ans après que leur principe ait été voté, vous nous proposez « I scontri di l'Acqua ». Ce rapport revient sur le fait que la Corse soit le seul comité de bassin dépourvu d'une agence de l'eau qui lui soit propre. Mais nous ne sommes pas contre ce principe, Marie-Thérèse Mariotti l'a exprimé lors d'une commission, ma collègue Charlotte Terrighi a indiqué notre accord de principe hier matin.

Mais est aussi évoquée la question du transfert de cette compétence actuellement assurée par les communes vers les EPCI en 2026. On en a parlé souvent dans cet hémicycle, mais aussi au niveau du Parlement, la dernière en date étant au Sénat qui a voté le 16 mars pour que ce transfert reste optionnel.

Évidemment, vous prévoyez un travail en commission pour le transfert des compétences de l'État dans ce domaine et un travail en chambre des territoires pour mener une réflexion d'ensemble, donnant ainsi l'impression que l'on repartirait malheureusement à zéro.

Tout ça pour vous dire, Messieurs les Présidents, que la forme nous dérange et que votre initiative je regrette, mais semble retarder la mise en œuvre de décisions déjà actées dans le domaine de l'eau. Une fois de plus, une fois de trop, et je regrette d'avoir à le dire, on est plus souvent dans la forme que sur le fond. Je crois qu'il est grand temps de passer à une autre dimension, une autre strate, comme vous l'avez si souvent promis.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

M. Quastana.

M. Paul QUASTANA

Deux mots, simplement, au-delà de tout ce qui a été dit, et par le président de l'Office et au cours des débats, juste deux mots.

Il y a une hiérarchisation des besoins en eau. Alors cette hiérarchisation, c'est l'eau potable, l'eau agricole, etc., etc. Ça, c'est le haut du tableau. Et en bas du tableau, il y a ce qu'on pourrait appeler les consommations de confort ou de prestige, et le président en a parlé, les piscines par exemple, des dizaines de milliers de résidences secondaires.

Alors, je pense qu'il faudrait se doter de moyens juridiques, réglementaires, administratifs pour réguler, pour ne pas dire interdire, parce qu'on ne peut pas le dire, ce type d'installations. Ça présente deux avantages : une économie substantielle et la diminution de l'attractivité de ce type d'installations.

Terminé.

M. Hyacinthe VANNI

C'était très bref. C'est pour ça que je vous ai accordé la parole parce que vous n'avez plus de temps, mais je sais que c'est toujours très bref.

Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

J'aurais beaucoup de choses à dire, ça, vous le savez, parce que ça fait partie de mon histoire récente, on dira comme ça, et il y en aurait pour trois heures. Comme le temps est minuté, on va essayer d'aller sur quatre ou cinq points rapides.

D'abord, et je salue l'intervention de Georges Mela qui évoquait un document majeur qui me semble aujourd'hui, quoi qu'on en dise, et j'espère qu'on ne fera pas de révisionnisme, un document qui a permis de poser un plan. Je n'ai pas vu d'autre plan ailleurs, ou alors l'aghju suniata. Il est là, je l'ai fait descendre du secrétariat. Je sais que le Président Giovannangeli s'en inspire beaucoup parce qu'il fallait bien avoir une route. Après, il est amendable, ce n'est pas la Bible.

Mais aujourd'hui, quand on dit qu'il n'y a pas eu d'évaluation, alors j'ai compulsé mes archives. Il y a 5 ans de ça, on fait un plan de bassin dans la pression du changement climatique. Pourquoi ? Parce qu'on sait très bien, il y a 5, 6 ans, qu'on va dans le mur, pas en Corse, en Méditerranée, vous l'avez souligné, et pas qu'en Méditerranée, on est en train de préparer ce qu'on appelle « le jour 0 », c'est

une annexe d'Acqua Nostra, c'est-à-dire qu'à un moment donné, vous allez ouvrir le robinet, il n'y aura plus rien, Johannesburg, Afrique du Sud, « le jour 0 », voilà ! Par rapport à ça, il fallait qu'on ait en gros, une perspective.

Alors moi, je ne m'adresse pas au président de l'Office d'équipement hydraulique, voire au président de l'exécutif, je m'adresse à l'exécutif. Pourquoi ? Parce que ce combat de l'eau, c'est un combat de civilisation, c'est le combat de la tribu autour de la source, c'est le combat d'un peuple, c'est le combat d'une souveraineté, comme l'a souligné Paul-Félix Benedetti. On ne peut pas réduire la problématique à celle de l'Office hydraulique ou à des projets de l'office hydraulique.

L'agriculture, vous l'avez évoqué, 105 000 hectares d'ESA, on en irrigue combien ? Paul-Fé parle de 10 000, on aspire à 40 000, 50 000. Il faut 150 000 hectares de colza pour alimenter le Ricanto. Donc, on ne parle plus de rien. A un moment donné, il va falloir avoir des priorités agricoles, c'est-à-dire que ce plan, il doit s'appuyer de manière transversale sur des...

L'énergie, je prends à témoin le Président Giovannangeli, il le sait parce qu'il a dû compulsé les archives, il y avait notamment dans cette Assemblée un vote sur l'installation, parce que l'eau, les plans d'eau, il y a 500 hectares de barrages. Le photovoltaïque sur ces barrages, sur des retenues, après barrages, retenues, retenues collinaires, l'appellation c'est Henri Politi qui va la donner ou Paul-Fé, la nuance est subtile. Mais là-dessus aussi, donc la question de la PPE, elle y est aussi.

La question environnementale, avec Guy Armanet, elle y est, pourquoi ? Parce que quand on parle du SDAGE, moi le SDAGE, je vais vous dire, je le balaie. Pour moi, le document à parfaire c'est le PADDUC. Le barrage de l'Olivese, peut-être, le barrage sur le Cavu, certainement, le barrage le Taravu, sur le Liamone, on ne parlemu. On est en train aujourd'hui de préparer la Corse à 2050 au moins, et même à 2070, parce que si vous prenez ce document-là, il vous donne pratiquement, région par région, l'état de vulnérabilité des régions. Et, vous savez que le Cap Corse, par exemple, qui dessale, pour moi c'est une hérésie, parce qu'on dessale dans un parc marin, la saumure, elle va dans l'eau.

O zitelli, à un moment donné..., Et, on avait voté, je prends toutes les archives, on avait voté une étude d'opportunité sur la dessalination. Ça fait quelques temps, on avait mis 100 000 € dessus. Je ne parle même pas de la REUT, qu'on avait anticipée à Bunifaziu. La REUT aujourd'hui en matière agricole, elle est indispensable. Les Sardes, en Italie, la législation française est très lourde, il va falloir qu'on discute à Paris et là je crois que le vrai discours va être là. Pourquoi ? Parce qu'à la fois, la CRC c'est comme le tribunal administratif, ça n'existe pas pour moi. La CRC quand elle dit : vous n'avez pas le financement. Mais le

financement, heureusement que je ne l'ai pas, mais avant de financer quelque chose, il faut-il y penser, à ce quelque chose. Il faut dire à Paris : vous avez fait un PEI à l'époque, l'Office hydraulique a épuisé et a surconsommé puisqu'il a pris 14 millions en plus. Ça veut dire que l'enveloppe prévue était largement réduite.

Donc, il faut absolument aujourd'hui poser de manière politique la question de l'eau, parce que ce n'est la question de l'eau qu'on pose, c'est la question de la survie d'un peuple. Sans eau, on est mort.

Quand on voit qu'aujourd'hui la vigne pompe 25 % pratiquement de la ressource hydrique, il y a 20 ans, elle en pompait zéro, où on va et comment on planifie tout ça ? Là, je m'adresse au président de l'ODARC, c'est important qu'à un moment donné, on croise toutes ces informations- là.

Après sur le reste je peux en dire. Sur Macron, vous l'avez signé le papier de Macron, je l'ai là, vous l'avez soutenu, les vice-présidents, les présidents, ont souligné la confiance faite par le chef de l'État. O zitelli, il fallait aller se mettre au milieu de la route là ! Les 53 mesures de Macron, certaines ne nous conviennent pas. Ou on aspire au moins à l'autonomie ou on aspire à la soumission ambitieuse. On en est là, aujourd'hui.

Donc sur le reste, je veux dire, je pourrais parler de beaucoup de choses, mais j'ai tellement de choses à vous dire. Mais simplement, il y a une montée en charge et moi je la salue parce qu'il faut une montée en charge, mais elle doit être au-delà de ce qu'on nous promet, je veux dire.

Aujourd'hui, bien sûr l'investissement a été freiné, il a été freiné par le COVID, il a été freiné aussi, et Paul-Fé l'a souligné, par le manque d'ingénierie. On n'a pas une machine aujourd'hui d'aménagement à la hauteur de l'enjeu. Il faut que la Corse se dote d'un office, et je vais plus loin. Si vous reprenez un certain nombre de déclarations de l'époque, dans mon Jésus Christ, je disais que l'Office hydraulique était condamné à mort, il n'était pas condamné à mort pour ce qu'il fait, pour sa forme actuelle.

Il nous faut un office de l'eau, il nous faut un ministère. Je l'avais dit et ça avait fait sourire d'ailleurs, le président de l'Office hydraulique qui avait dit : je vais devenir ministre. Mais il nous faut un ministère de l'eau comme il faut un ministère de l'agriculture. Il nous faut, à un moment donné, quelque chose qui prévoit, et vous l'avez dit en plus, parce que j'ai vu les limites, moi aussi j'ai poussé les murs, moi je ne veux pas une agence de l'eau, moi je veux un ministère de l'eau, moi, je ne veux pas une copie conforme de l'agence de l'eau française. Le comité de massif il compense d'ailleurs un certain nombre de carences de l'Agence de l'eau sur les subventions. Donc à quoi ça sert ? Il nous faut un office de l'eau et avec la mission eau qui soit donc intégrée à cet office.

C'est ça le véritable enjeu dans une Corse qui aspire à la souveraineté, bien sûr. Ça c'est important de le dire, et puis pour des raisons d'efficacité.

La maîtrise d'ouvrage, on a demandé 50 fois à ce que depuis 2007, puisqu'elle a été séparée en 2007, Jean-Martin doit s'en souvenir, ça a fait des retards énormes sur l'investissement et sur les travaux, il faut le fondre, je crois que c'est dans les tuyaux, j'espère en tous les cas.

Donc l'idée, c'est que le volet hydraulique il est parti d'un volet qui est beaucoup plus large et qui regarde l'ensemble.

Le tourisme, Paul-Fé parlait de 450 000 habitants en moyenne, la Corse dans 30 ans, c'est pratiquement 500 000 habitants. Le tsunami démographique qui arrive aujourd'hui ici, vous l'avez mesuré ? Parce qu'il va y avoir 500 000 personnes en Corse, en plus si on allonge les pistes des aéroports, et tant mieux, mais en Corse, on va supporter sur 2 mois, pratiquement l'équivalent de 4 fois notre population ou 5 fois. Je ne sais pas si vous voyez ce que ça veut dire en termes d'assainissement.

On parle du SDAGE, je précise quand même que le SDAGE corse est déconnecté des autres SDAGE. Nous avons des eaux en parfaite qualité à plus de 90 % ; en France, c'est 50 %, c'est-à-dire que nous, nos financements, ils ne vont pas vers la restauration ou la résilience, ils vont vers la préservation. Il va falloir qu'on discute de l'Etat de ça, on n'est pas du tout dans la même logique.

Après, pour le reste et je m'arrêterai là parce que sinon je vous parlerai aussi notamment de la Sardaigne ou de BRGM, le CIGEC aussi, il y a une étude, ça a été financé, il faut avancer. Le PTGE, il faut avancer. Les territoires ont besoin maintenant, alors pas simplement que les territoires vulnérables, et là il faut du monde, il ne faut pas qu'un individu chargé du PTGE. On a 5000 agents dans une Collectivité et un bonhomme dévolu à peu près, et je ne le dis pas comme une critique, c'est un conseil. Je suis aussi un peu dans la pédagogie parce que je l'ai vécu et j'ai porté un sac à dos qui était très lourd avec des impayés qui remontent à l'époque où notamment l'Office hydraulique avait la régie bastiaise.

Quand on me parle de rendement, je vais un peu dans le « vrac », quand on me parle de rendement, les Sardes : 2 milliards de stockage, 50 % maximum de rendement, c'est-à-dire qu'il y a quand même une déperdition. Chez nous, il n'y a pas beaucoup de fuites, Henri Politi pourra vous le dire aussi, ce n'est pas les fuites parce qu'entre la production et la facturation, il y a 3 barrages, pas un barrage, il y a 3 barrages. Mais ça, culturellement, en 2004, 2005, la CdC avait aidé, l'office hydraulique a racheté tous les impayés, un peu comme la MSA de l'époque. On est devant un problème qui est politico-financier.

Après sur la CRC, vous avez compris que je n'ai vraiment rien à dire, si ce n'est qu'on nous dit : finalement, vous les Corses, vous voyez trop grand. Mais moi je ne vois pas trop grand, on est dans une situation où on est obligés aujourd'hui de préparer, je dirai, pas le pire, mais au moins les jours à venir de nos enfants. Et, je salue aussi le fait qu'il va falloir aussi amplifier la partie sensibilisation. J'ai parlé à l'époque, je le dis, je me cite, de « révolution culturelle et culturelle ». Il y a besoin pour les Corses d'avoir un autre rapport à l'eau, c'est écrit dans *Acqua Nostra*, dans son préambule, et je cite quelqu'un qui me semble aujourd'hui être la référence parce qu'il parlait de marchandisation de l'eau, mais l'eau a un prix, il disait, je vais le traduire en Corse, ghjeru un Talianu, si chjamava Riccardo Petrella, qui est le Pape en la matière, il disait : l'omu è a sucietà, ùn'anu più a libertà di sceglie, ùn li ferma più chè una scelta sola, addatassi o sparisce.

On est là aujourd'hui, le vrai débat est là. Si on ne s'adapte pas, on disparaît.

Donc, je le redis et je m'arrêterai là. Un certain nombre de choses ont été éludées, un certain nombre d'ouvrages majeurs, il y a une acceptation de la part des populations, je parle notamment du Cavu, parce que le Cavu il revient souvent dans les débats, il y a donc de la part des populations une attente profonde, y compris parce qu'il faut du stockage et le stockage ce n'est pas un luxe, c'était écrit à l'époque, ce n'est pas un luxe le stockage, d'ailleurs, vous en parlez et tant mieux. On a estimé que des 80 à 100 millions qu'on a aujourd'hui, il va falloir moins arriver à en trouver 40 ou 50 minima, et ces 40 ou 50, on ne les fait pas en trois jours. Vous évoquez la rehausse du Figari, on l'avait évoqué déjà. Le Sambucu, Pierre Guidoni m'a accompagné à l'époque, on a vu le site, etc. On est sur des choses qui sont simples.

Vadina, à un moment donné, le SDAGE, il va falloir mettre un coup de pied au SDAGE. Pourquoi ? Parce que Vadina, il va falloir peut-être barrer l'Abadescu, parce que l'Abadescu, c'est un fleuve qui porte, et l'Abadescu il est à 2, 3 km des canalisations qui permettent de remplir Vadina, 5 millions de mètres cubes, si je me rappelle bien.

Donc, on est vraiment dans un défi qui m'a l'air aujourd'hui un peu sous-dimensionné, même si, encore une fois, je retrouve ce qui est là, tant mieux parce que ça me rassure un peu quand même, mais ça ne m'empêchera pas certainement d'en reparler.

J'ai été très long.

La Sardaigne, un dernier petit point sur la Sardaigne, parce que c'est important aussi. Vous évoquez la maîtrise du bien public, on disait c'est un bien commun et surtout la maîtrise publique de la production à la distribution. La

Sardaigne, elle n'a pas des experts pratiquement partout, la Sardaigne, elle a une régie qui part de la collectivité autonome vers les communautés de communes ou les communes.

Après, sur la loi NOTRe, on partage totalement votre avis. La loi NOTRe, ça doit permettre d'abord une adaptation des communes et des intercommunalités à la situation et vraisemblablement, à un choix qui doit être librement consenti.

Je vous remercie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS reprend la présidence de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Félix Acquaviva pour « Fà populu ».

M. Jean-Felix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Moi, je pense que ce qui est en train de se passer maintenant est sain puisque l'eau est un bien commun, l'eau n'appartient, selon ce principe, à personne en particulier, ni à aucun groupe, aucun lobby ou aucune structure corporatiste. L'eau appartient ici au peuple corse et nous en sommes, cette Assemblée, l'émanation morale, démocratique et politique.

Donc, tous les échanges contradictoires que nous pouvons avoir, sont sains, il faut quand même un petit peu se dire les choses dans le cadre du débat, pour trouver une trajectoire en sortie. Ça, c'est le premier bilan que je fais.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est que je prends l'image footballistique parce qu'elle me paraît parler à tout le monde et que tout le monde aime le foot, très rapidement, Mesdames, excusez-moi parce que j'ai entendu « mais non ! », quand le Sporting est descendu en National 3, il a fixé un cap, c'était de remonter en Ligue 1. Nous sommes tous d'accord pour que le Sporting remonte en Ligue 1 et dans un temps raisonnable. On va dire qu'Acqua Nostra, c'est la Ligue 1. Nous sommes d'accord avec cette image, j'espère ? Acqua Nostra, c'est bien la Ligue 1 ? C'est notre Ligue 1 de l'eau, du moins communément admise avec un vote unanime.

Mais avant d'arriver en Ligue 1, il faut passer de national 3 en national 2, de national 2 en national 1. Et d'ailleurs, je fais un petit clin d'œil pour féliciter

l'équipe dirigeante du Sporting opiniâtre qui, avec peu de moyens, est arrivée en quelques années, déjà arrivée à la Ligue 2, alors que c'était déjà une gageure. Et donc, ça veut dire que la Ligue 1, se met en perspective, parce qu'on a même cru que le sportif allait monter cette année.

Donc, premier mérite et grand mérite, sans remettre en cause Acqua Nostra, parce que je ne vois pas où est la remise en cause, c'est que ce rapport, et je vais reprendre l'image de Paul-Félix, le demain et l'après-demain. Je pense qu'on n'est pas à demain là, on est à la veille du demain. 10 ans, 11 ans, 200 M€, ça été quand même souligné que c'est trois fois plus en crédit de paiement et en montant que ce qui était fait et, propos honnête de Paul-Félix Benedetti, depuis 20 ans, si j'entends, ce n'est pas moi qui parle, c'est les hommes de l'art qui parlent, donc on est en train d'essayer de faire cette course pour arriver à Acqua Nostra.

Ça, c'est le premier niveau du rythme, c'est que je donne quitus à l'exécutif et à Gilles Giovannangeli, de traduire le chemin de manière opérationnelle à travers des choix, des priorités budgétaires et de choix, pour matérialiser plutôt qu'on se retrouve tous les ans à dire, est-ce qu'on va arriver en Ligue 1, sans entamer le chemin ? Là, on entame le chemin.

Ça, c'est le premier constat que je fais pratique. C'est ça la maîtrise de son destin, c'est commencer le chemin, c'est l'autonomie de fait avant l'autonomie réelle. Et là, on est dans l'autonomie de fait pratique à mesure de nos moyens d'aujourd'hui, avant même que nous ayons la discussion avec l'État. Ça, c'est le premier niveau que je fais.

Deuxième niveau, je salue l'appel à la responsabilité du président de l'Office hydraulique, et qui travaille d'ailleurs dans ce cadre sur les « scontri », avec le Président de l'ODARC. Nous vivons, déjà on le disait et puis là on le subit, on le voit, il n'y a même pas besoin d'attendre dans 20 ans puisqu'on le voit dans nos territoires, le changement climatique comme quelque chose qui chamboule nos habitudes de consommation, mais va chavirer aussi beaucoup de choses.

Il va falloir faire des choix, mais ça je pense que tout le monde le dit, il va falloir faire des choix au niveau agricole. Nous sommes d'accord, parce qu'il va bien falloir parler de sobriété par rapport à une diminution de la ressource qui est réelle, qui est déjà constatée. D'ailleurs, elle est réelle aussi en Sardaigne, parce qu'on parle de la capacité de la Sardaigne, mais la Sardaigne je crois savoir qu'elle ne remplit que 30 % de ses barrages. Donc elle a pu faire des barrages mais elle se trouve confrontée à un remplissage faible lié au changement climatique.

Donc, tout le monde est rattrapé par le phénomène, même ceux qui se sont dotés d'une grande capacité d'investissement et donc ils ne sont pas sortis de

l'auberge malgré tout. Donc les choses sont plus complexes. Et cette complexité, avec cette traduction au niveau agricole, ça a été dit et nous partageons l'idée, prioriser, choisir c'est renoncer, choisir c'est maîtriser son destin au niveau urbanistique.

Je vais quand même vous rappeler, Messieurs, Dames, que la loi zéro artificialisation nette, qui est quand même une loi révolutionnaire pour tous ceux qui sont praticiens dans les communes, les intercos, elle a été votée par le Parlement français. C'est-à-dire que nous sommes dans l'aval de cette loi pour essayer d'avoir des adaptations en fonction de nos spécificités. Et le gouvernement unitaire républicain, il n'a pas attendu la spécificité territoriale, il a voté, calci longhi è seguità, pour reprendre encore une image footballistique. Il nous met en demeure d'aller au zéro artificialisation nette. Il ne nous a pas attendus, il a consulté les maires pour le zéro artificialisation nette ? Non, en raison de la révolution du changement climatique. Je vous rappelle quand même qu'on va bientôt parler au Parlement de peut-être l'interdiction des piscines à certaines conditions dans les maisons individuelles.

Donc, on touche déjà à l'étalement urbain, on y est déjà, ce n'est pas demain, c'est maintenant. Et ça recoupe le propos du président. Et si on prend à l'aune de notre situation, bien sûr qu'on va rebondir avec le PADDUC, l'adaptation du ZAN oui, mais on va aussi être obligés de faire des choix liés à un mauvais modèle pour entrer dans un autre modèle pour des raisons de dépossession foncière, ça, on le sait, mais aussi pour des raisons de diminution de la ressource. Ça va être aussi ça, choisir, ça va aussi avoir le courage ou pas pour certains de renoncer à des choses.

Il est posé ce débat-là, il est posé par ce rapport, il est posé clairement par ce rapport.

Je rappelle aussi que dans l'histoire de la capacité à analyser les choses en termes de politique publique, la question du transfert de compétences dans ce domaine-là, me paraît être, nous paraît être un débat urgent dans la mesure où il nous semble que s'il y a bien un des thèmes sur lesquels il est largement justifiable et nécessaire pour le bien des Corses, pas pour le bien d'un parti, d'avoir un transfert de compétences, notamment de l'Agence exécutive parce que j'ai entendu dire que c'est le rapport qui fondait la demande de l'Agence, même si j'ai compris que vous étiez d'accord, mais on n'a pas besoin du rapport parce qu'en fait le rapport vient prolonger un constat de terrain. J'ai été maire, vous êtes maire, faites le tour des communes, vous ne trouverez personne qui vous dit qu'il est normal qu'une agence de l'eau à Lyon décide, non pas pour des raisons liées à l'eau, pour des raisons d'arbitrage financier lié à Bercy.

Je vais vous rappeler quand même qu'en 2018, 2019, on a eu une coupure budgétaire pour des raisons d'arbitrages budgétaires qui n'a rien à voir avec l'eau, sur les agences de l'eau fait en loi de finances de plusieurs centaines de millions d'euros, ça a été rappelé ici, c'est en raison de cela d'ailleurs qu'on adapte le règlement des aides ici du comité de massif pour suppléer la carence de de l'Agence de l'eau pour les petites communes de montagne. Je rappelle quand même qu'on a engagé 13 M€, comité de massif seul, donc ça s'ajoute aux politiques de l'eau, 13 M€, schéma directeur, investissements, etc., pour pallier le manque, je parle la période 2018/2023, sur 5 ans, pour pallier le manque de l'Agence de l'eau. On voit bien que ces coupures-là, budgétaires, 700 M€ ont été affectés.

Donc on arrive à quoi ? A un changement de règlement des dépenses éligibles, par exemple, les compteurs ne sont pas éligibles pour l'Agence de l'eau Rhône-Alpes. Il a bien fallu ici qu'on s'adapte à travers le règlement des aides, d'autonomie de fait on va dire : non, mais les compteurs pour les communes rurales, il va falloir les faire. Mais on l'a fait en urgence sur un choix central qui ne correspond pas à l'intérêt de la Corse.

Je vais vous rappeler quand même que dans ce cadre-là, puisqu'il y a quand même des débats en cours, parce que nous dépendons quand même des lois édictées ailleurs, quand Madame la Première ministre dit qu'elle va annoncer loi 2023 100 M€, pour les agences de l'eau, c'est qu'elle a lancé fin 2022, loi finance 2023, dont 40, pour essayer de rassurer tout le monde, ça rejoint un petit peu le propos du président sur le centralisme de l'annonce sur les 9 communes, décidé d'en haut, de l'État vu d'en haut, qui essaye de faire sa petite soupe pour des raisons marketing, dont 40 pour les agences de l'eau Rhône-Alpes et Méditerranée.

Je vous renvoie à un très bel article de la Gazette des communes, dont je ne peux pas dire que c'est un organisme partisan « la Gazette des communes » : Agence de l'eau, un nouveau tour de passe-passe de Bercy. Et je vous renvoie donc à la décision budgétaire et financière qui démontre très bien qu'à un moment donné, il faut bien maîtriser notre destin sur certaines compétences financières liées à ce domaine qui parle du fameux plafond mordant. Je vous rappelle que c'est le plafond mordant, ça avait été voté en 2018, si les Agences de l'eau, toutes, en recettes, donc les fameuses redevances que l'on paye, les communes, que vous payez, que nous payons, que les gens payent, que les Corses payent, dépassent le seuil de recettes de 2,137 milliards d'euros, le surplus va au budget de l'État général pour la chasse, pour le centre national de développement du sport.

Donc, ces arbitrages politiques de portée financière pris sur les agences de l'eau, décidés ailleurs, il va bien falloir qu'on arrête avec ça, ou alors c'est le « tonneau des danaïdes ». On pourra parler des barrages autant qu'on veut, tant

qu'on veut, si on n'arrive pas à résoudre l'équation d'une vraie décision financière maîtrisée, c'est tant qu'on veut, on pourra se revoir dans 50 ans.

Donc je veux dire qu'à un moment donné, quand on sait le constat chiffré de 1 € de redevance communale aujourd'hui c'est 1 € reversé à l'agence de l'eau Lyon en Corse, alors c'était 1,7 il y a quelques années, il n'y a pas besoin d'aller plus loin, l'euro on le veut pour adapter les critères de dépenses éligibles au terrain, eh oui, il faut faire des compteurs, par exemple, pas que, je prends le basique de ce que remonte des communes rurales et de montagne, entre autres. Là, ça concerne toutes les forces politiques.

Donc, ça veut dire que le transfert de compétences d'une agence exécutive corse, pour adapter un règlement des aides d'investissement, ait évidemment une vision, une vision pratique qui ne soit pas dévoyée par des choix budgétaires et politiques faits à Bercy sur des débats qui nous échappent, c'est une réalité qui devient objective, parce que l'eau, c'est la vie, l'eau c'est les usages, et dans une situation anxieuse de diminution de la ressource, nous sommes contraints quand même à poser ce sujet-là.

Et je voudrais aller sur l'autre sujet, parce qu'on va parler des moyens sur cet angle-là, l'autonomie financière et fiscale, mais on va parler des moyens en termes de grands programmes d'investissement. On sait très bien que nous aurons à choisir, oui ou non ensemble, nous, nous disons que c'est le cas, qu'il va bien falloir mettre l'eau comme priorité absolue de ce PTIC, est-ce qu'il faut l'appeler encore PTIC ou un plan, etc. ? Mais si on le dit ça, il va bien falloir qu'on s'entende sur les sommes dont acte, mais aussi sur les arbitrages.

Ça veut dire qu'on est d'accord pour dire tous ensemble, que l'eau est une priorité collective du peuple corse, s'il y a un vote majoritaire dans cette Assemblée. Mais ça suppose beaucoup de choses, je ne vais pas renvoyer à des débats, mais vous les connaissez les débats de choix. On ne pourra pas tout avoir, en espérant avoir le plus possible. Je le pose parce que c'est quand même important de le poser là, au-delà du transfert de la question de la compétence.

Et puis, je reviens sur les relations aux territoires, parce que c'est quand même un point qui a été abordé, qui est important, « I scontri di l'Acqua », d'abord parce que c'est absolument nécessaire, eu égard à la scandaleuse option, qui n'est pas une ânerie, parce qu'en fait, elle est calculée cette option, on l'a abordée un petit peu, mais quand même, il faut le dire, la financiarisation, la spéculation autour de l'eau, elle commence, pas qu'en Corse d'ailleurs. La démonstration, elle est imparable. Oui, historiquement, quand on fait le constat, quand c'est en régie publique, le coût est moindre et c'est mieux géré en proximité. Pourquoi ? Parce que les élus municipaux, j'ai été maire, beaucoup ont été maires et sont conseillers municipaux ici, sont attachés à cette ressource sur le territoire pour des raisons

culturelles, pour des raisons, y compris de souvenirs de la raréfaction du besoin, quandu ci vulia andà à torcia l'acqua è fà u giru perchè tutt'ognunu avissu u so pezzu d'ortu.

Donc ça renvoie à beaucoup de choses, l'eau, ça renvoie à notre culture, ça renvoie à nos racines. Et donc, on le retrouve dans l'extrême prégnance qu'ont les élus de proximité à vouloir gérer. Et, c'est sain.

Donc, la question du transfert en régie privée va, bien sûr, faire en sorte que le prix de l'eau dont on va nous dire qu'il faut payer l'eau pour le juste prix, mais en fait, c'est faux, il y a une logique de financiarisation, on le sait.

Donc la maîtrise de cette vision que s'il faut payer l'eau, c'est pour des raisons d'une vision de gestion économe, pour des objectifs agricoles, urbanistiques partagés, définis, la maîtrise de cette évolution-là, elle doit rester évidemment au rang communal s'il souhaite être communal, ou par le choix délibéré en fonction d'un plan. On ne peut pas aller à une marche en avant, qui est une marche avant guidée par les grandes entreprises et par les grands intérêts. C'est une réalité là-dessus et je crois que c'est important de l'affirmer dans le cadre des discussions avec l'État et dans le cadre du choix que l'on fait dans ce rapport.

Dernier point, il y a des choses qui se sont faites sur les territoires en lien avec « les Scontrì di l'Acqua », d'ores et déjà. J'ai entendu parler de la question des lieux de montagne. Mais par exemple la Charte des estives qu'on a présentée avec le comité massif en lien, avec l'Office hydraulique en lien, avec l'ODARC et Dumè Livrelli, a déjà référencé sur 12 estives, par exemple, je prends un travail en cours, toutes les sources géolocalisées, leur capacité hydrographique, l'évolution en précipitation depuis les années 50. Donc, il y a un travail de fond d'enracinement qui est déjà fait. Je rappelle qu'une estive, c'est au bas mot, 12 000 hectares, jusqu'à 22 000 hectares pour celle du Niolu. Donc on est quand même sur quelque chose qui correspond à 300 000 hectares. Ce n'est pas tout de la problématique de l'eau, mais il y a un travail d'enracinement qui est fait.

Je prends aussi pour exemple, le travail qui est fait sur le lac de Calacuccia puisque ça concerne la discussion de Pierre Ghionga, puisqu'une réunion a lieu avec l'État et les communes où un des sujets prégnants, ça a été de faire une station de pompage sur le lac justement pour essayer de faire en sorte que le Tavignanu soit au moins saisi. A travers un travail collaboratif, les agriculteurs, il y a 300 hectares déjà qui ont été en parcelles identifiés pour une stratégie d'autonomie alimentaire sur le Niolu, avec une station de pompage et une logique énergétique de production pour assumer le coût d'investissement de fonctionnement. Donc, il y a des choses qui se font grâce à ce travail d'enracinement qui sont en plus de ce rapport et qui sont le développement de l'enracinement des territoires.

Je crois qu'aujourd'hui, il est important, il me semble, qu'à travers le vote que, évidemment, l'on souhaite favorable, de tous le plus possible, on affiche l'objectif qui me semble être commun qui ressorte. Nous sommes contre la financiarisation marchandisation outrance de l'eau ; nous sommes pour la gestion de proximité de l'eau ; nous sommes pour le transfert de compétences, pour éviter que des choses comme je viens d'évoquer, enfin il me semble que les arbitrages budgétaires que je viens d'évoquer au niveau de Bercy, je pense que tout le monde partage l'idée que ça ne peut pas être notre intérêt.

Donc, il y a des choses comme ça qui doivent ressortir de leur grand choix, de la mise en avant et évidemment, la justification d'un transfert plein et entier et en structure et en compétences sur l'eau et une discussion infrastructurelle à mener en commun pour que sur la question de l'eau, avec des choix opérés urbanistiques et agricoles qui doivent converger, on puisse avoir une voix forte, le plus large possible face à l'État, pour peu que l'on soit d'accord sur l'ensemble de ce qui vient d'être évoqué.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Vidimu chì a ricchezza di ssi scambii in giru à ssu raportu nantu à una pulitica di l'acqua, postu ch'ellu si chjama cusì, cum'ellu h'è di primura a risorsa è parechje l'hanu ramintatu, ùn diceraghju micca di più, mà d'una manera sfarente quand'ella vene di quellu chì hanu in mente di pensà à a supranità di un paese è di una nazione, a maestria di una risorsa cumuna cume l'acqua hè un inghjocu, una sfida maiò in Corsica è in u mondu sanu in l'anni à vene.

On est bien d'accord, Monsieur le conseiller, lorsque vous avez, et d'autres l'ont fait après vous, évoquer la question des défis et des enjeux climatiques, la question de la préservation ou de la nécessité de la ressource, le message de responsabilisation que nous devons avoir ici, que vous devez avoir à travers l'Office hydraulique. Tout ça, nous pouvons le partager.

Jean-Félix Acquaviva, justement, a fait référence à la nécessité, parce que moi, j'ai vu dans votre rapport lorsque je l'ai lu et je l'ai entendu ensuite dans les différentes interventions, je lisais un décalage entre justement un certain nombre de choses que nous avons déjà votées et entérinées ici, sur une vision à

long terme, c'était Acqua vostra. Acqua vostra, ùn hè micca u vengelu. Donc, on n'est pas obligés de s'y référer comme à la Bible, ça a été dit par celui qui l'a porté dans cet hémicycle. Mais il y avait des objectifs et Jean-Félix Acquaviva dit « c'est très bien, Acqua vostra c'est l'objectif à atteindre » filant la métaphore footballistique, il prend la question du Sporting et dit « c'est la D1 ». Puis petit à petit, on est repassés par les différentes divisions. Ok, mais il ne faut pas que les différentes étapes que l'on marque annihilent les objectifs finaux et les objectifs que l'on s'est fixés.

Et pour le voir, je ne vous en fais pas le procès, mais moi où j'ai eu du mal à le voir, c'est que je n'ai pas vu la mise en cohérence ou même parce que je l'ai dit, ce n'est pas la Bible, ou même de dire « voilà nous, à tel objectif, nous sommes obligés de renoncer, de revoir à la baisse parce qu'aujourd'hui, au regard des analyses » ou même d'aller plus loin, pourquoi pas, « parce qu'aujourd'hui, au regard des analyses, on pense que c'est le chemin à suivre ». C'est là que naît le décalage dans la lecture de ce rapport.

Moi, sur la vision étapiste, je peux l'entendre, mais encore faut-il, et vous l'avez rappelé à plusieurs reprises dans votre propos, encore faut-il, à travers la responsabilisation, à travers l'outil qui est notre outil, l'Office hydraulique, être en capacité aujourd'hui de l'appliquer. Je ne l'ai pas vu dans les analyses.

Sur la question de la vision justement à long terme, il va falloir aussi que nous nous affranchissions dans le domaine de l'eau comme dans d'autres domaines, notamment celui de l'énergie, des différents lobbies. Une autonomie, elle se bâtit aussi en étant en capacité de les intégrer, de les maîtriser, de les voir venir et de faire des choix qui contrecarrent certaines tentatives de privatisation.

Et là encore, je reviens au concret, à l'aujourd'hui. Lorsque j'entends parler de la maîtrise publique de l'eau comme un enjeu stratégique et qu'effectivement, on me parle d'étapes, ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui, et que je vois que l'Office hydraulique peu à peu perd des marchés, perd beaucoup de marchés petit à petit, et où le bien commun, petit à petit, est démantelé et que, comme malheureusement dans d'autres domaines - dommage que le rapport sur les déchets ait été retiré - eh bien la réalité, le delta entre les affirmations et les objectifs, la réalité du terrain, petit à petit, le delta commence à être très important entre l'affirmation des grands principes et la vérité, la véracité de ce qui est en train de se passer sur le terrain.

Ça, je crois que c'est une responsabilité forte. Aveti parlatu di rispunsabilità, sè no vulumu chì l'acqua firmessi un bè cumunu, sè no parlemu di maistria di u nostru arnese, si c'est pour faire une agence de l'eau bis, moi non plus ça ne m'intéresse pas. Faisons un vrai outil de maîtrise et de développement, d'auto en ingénierie, ça a été à plusieurs reprises évoqué, soyons en capacité de

monter sur des marchés, soyons et je crois que nous le sommes, il faut encore le parfaire, mais nous le sommes, croyons en nous aujourd'hui et faisons la démonstration du chemin emprunté. A ce moment-là, le chemin, je commencerai à le voir se dessiner.

Allora chì da u dì à u fà, da i principii chè no spertimu à ciò ch'ellu hè intraci di passassi, ùn femu micca u passu più maiò chè l'infurcatura.

Femu di manera à d'ammaestrà u nostru bè cumunu chì ghjè l'acqua pè a vita di ssu populu postu ch'ella hè una risorsa maiò. Mà femulu avà, avà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Alors moi, je ne vais pas m'engager dans un débat contradictoire sur la vision politique de chacun. Je m'en tiendrai à présenter notre vision, notre projet, notre chemin, avec simplicité, pragmatisme parce que notre projet est simple, il est réaliste et il est surtout financé, avec une mise en œuvre qui va être rapide.

Le premier point est de rappeler le concret et le pragmatisme de ce rapport. Nous, c'est vrai, nous ne sommes pas sur des grands projets faramineux à 20 ou 30 ans, très ou trop coûteux peut-être pour notre Collectivité.

La construction d'un grand barrage aujourd'hui, c'est 400 millions d'euros, avec une réalisation à 15 ou 20 ans minimum. Le PTIC qui est fléché sur la Corse, c'est 500 millions d'euros, ça veut dire que si demain on fait un grand ouvrage, 80 % du PTIC va passer dans le grand ouvrage.

Aujourd'hui, nous pensons qu'on ne peut plus rester sur des modèles de grands barrages. Le monde change, le réchauffement climatique est visible par tous. Nous, nous pensons que ce ne sont pas des chjachjari, ça. Il y a une réalité.

On a pour exemple le modèle marocain qui avait tout misé sur les grands ouvrages depuis les années 60 et qui aujourd'hui, avec le réchauffement climatique et des périodes de sécheresse de plus en plus longues, se retrouve avec des barrages vides, remplis à 35 % de leur capacité. Le Maroc aujourd'hui se tourne vers d'autres moyens de stockage qui sont, entre autres, les retenues collinaires.

Alors, pour que tout le monde comprenne bien la différence entre un barrage et une retenue collinaire : un barrage, il est construit sur une rivière avec

un coût de construction qui est élevé, avec un temps long, avec des impacts forts sur les écosystèmes, avec le problème récurrent de l'envasement. Pour mémoire, cette année, le désenvasement du barrage d'Alisgiani a coûté 7 millions d'euros à notre Collectivité pour récupérer 1 million de mètres cubes. Une retenue collinaire n'est pas construite sur une rivière, elle est remplie par de grosses canalisations, souvent alimentées en diamètre 1000 qui sont positionnées sur des rivières proches et qui permettent un remplissage lorsque les débits sont forts et que l'eau se jette à la mer. C'est une eau claire qui est transportée et cela évite le problème de l'envasement. Les retenues collinaires n'ont pas d'impact sur les nappes phréatiques et peu sur les écosystèmes. La réduction de la pression de l'eau sur ces grosses canalisations qui acheminent l'eau vers les retenues collinaires, peut permettre aussi la production d'électricité.

Alors pour en revenir à l'exemple marocain, qui est quand même un exemple d'actualité, aujourd'hui, la plupart des barrages marocains sont envasés. Pour certains, la capacité de stockage est divisée par 2. En aval de ces grands barrages, de nombreuses nappes phréatiques ont été asséchées et sont devenues salines. La capacité de turbinage et le programme énergétique du Maroc est aujourd'hui fortement compromis, faute d'eau. Leur modèle agricole basé sur les plantations d'énormes champs de pastèque, de gigantesques plantations d'agrumes et d'avocats, grandes consommatrices d'eau, n'est plus adaptée. Les Marocains sont en train de repenser leur agriculture, leur modèle énergétique et leurs moyens de stockage avec des programmes co-construits avec les populations à l'échelle de petits territoires. La construction de 149 retenues collinaires est aujourd'hui programmée par les dirigeants marocains.

Alors, l'exemple marocain et les contraintes du réchauffement climatique nous posent la question de la construction de grands barrages hydroélectriques qui, aujourd'hui, ne sont pas déjà dans le champ de compétences de notre institution et ne sont peut-être plus adaptés aux problématiques d'aujourd'hui.

Quand on voit que nos pics de consommation électrique sont essentiellement l'été, avec de nombreuses climatisations, alors que l'hydroélectricité est produite essentiellement l'hiver.

Nous avons voté lors de l'adoption du rapport de la PPE à la dernière session, un amendement proposé par le groupe « Core in fronte » sur la mise en place d'un groupe de travail sur la faisabilité de trois grands ouvrages hydroélectriques sur la Corse. Nous y participerons parce qu'il faut y participer, il faut avoir une vision lointaine. Mais vous l'avez compris, notre vision politique est axée plus sur des projets moins coûteux, plus respectueux de l'environnement,

réalisables dans des délais plus courts et mieux adaptés à chaque micro territoire, avec une acceptabilité plus facile des populations.

Par contre, la micro électricité peut être pour un territoire, une vraie source d'énergie. Et aujourd'hui, nous y travaillons.

Il faut savoir que depuis 1996, ça fait presque 30 ans, ça a déjà été dit, le dernier barrage qui a été construit a été celui de l'Ortolo et seulement une retenue collinaire de 2 millions de mètres cubes a été réalisée en 2002 à Bacciana sur la plaine orientale.

Aujourd'hui, nous, nous sommes sur des projets par territoire qui sont financés et qui seront bientôt réalisés, qui sont déjà bien avancés pour la plupart, avec un délai court à 10 ans, projets qui vont nous permettre d'affronter le défi du réchauffement climatique, la sécurisation en eau de nos territoires et le développement d'une agriculture raisonnée.

Alors, je vais revenir sur le projet par territoire pour que les choix soient posés et clairs pour tous. J'espère que vos inquiétudes pour certains seront dissipées.

Aujourd'hui, comme certains l'ont dit, on n'est pas dans la forme, mais on est dans l'action, avec pour objectif à l'horizon 2033, 12 millions de mètres cubes de stockage supplémentaire, 5 millions de mètres cubes économisés pour un investissement de 230 millions d'euros.

Le budget en investissement de l'office hydraulique a été en 2019 de 5 millions. Il est passé pour les 10 prochaines années à plus de 20 millions d'euros par an, avec 11 recrutements qui sont prévus en cohérence avec la montée en puissance des investissements.

Nous allons, comme vous l'avez compris, privilégier les retenues collinaires et les rehausses de barrages pour minimiser les impacts environnementaux et l'acceptation par la société. Sachant que 17 millions de mètres cubes supplémentaires, c'est 8500 hectares irrigués, je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres que Paul-Félix, mais je pense qu'on peut s'y retrouver.

Je vais revenir territoire par territoire pour que chaque élu ait une lecture par territoire. Donc, sur le barrage de Figari, ça a déjà été dit, c'est 2 millions de mètres cubes supplémentaires, ça va sécuriser ce territoire jusqu'en 2045. La fin des travaux est prévue en 2027. Il est acté aussi le doublement de la canalisation de Scupetu pour déployer cette ressource vers le Nord.

Parallèlement, trois sites ont été recensés et des études seront engagées dès 2025. Donc, avec le Cavu, sur la commune de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, Santa-Lucia, un site sur Monacia et un site aussi sur Bunifaziu.

Pour le territoire du Sartinesu-Valincu qui s'étend jusqu'au bas du Taravo, nous n'avons pas besoin de stockage pour ce territoire, mais des besoins de réseaux. Nous avons aujourd'hui 1,5 millions de mètres cubes qui sont disponibles sur les 2,6 millions du barrage de l'Ortolo. C'est le barrage qui a le plus fort remplissage de Corse. Il peut se remplir jusqu'à six fois dans l'année. Le projet est de redistribuer cette eau sur la vallée de Conca, avec la possibilité de se connecter au futur réseau du Rizzanese. Alors, des réunions de travail ont déjà eu lieu puisqu'on va sur les territoires, notamment avec les agriculteurs de la vallée de Conca où un COPIL a été créé pour qu'ils puissent suivre en direct l'avancement des travaux.

Sur le barrage du Rizzanese, on en a parlé, il y a une réunion qui va être faite le 4 mai à Santa-Lucia di Tallà, nous avons 1 million de droits d'eau de disponible. Là, nous allons déployer les réseaux en trois tranches : la première tranche jusqu'à la Madunina, la deuxième tranche jusqu'à Tavaria, la troisième tranche jusqu'au Baracci, avec une extension possible jusqu'au bas de la vallée du Taravo.

Pour le rughjonu aiaccinu, pour ceux qui pensent qu'on manque d'eau, il n'y a pas de besoin urgent de stockage. Pour ce territoire, nous avons 5 millions de mètres cubes de reliquat d'eau non utilisée sur le barrage de Tolla. C'est un territoire qui a besoin de déploiement de réseaux, avec prioritairement la création d'un réseau d'eau brute sur la commune d'Ocana et de Tolla. C'est un projet qui est ancien, qu'on va réaliser, qui va être réalisé dès 2024 avec une fin de chantier en 2025.

Il y a aussi la création d'un réseau d'eau brute sur la plaine de Peri et les communes d'Appietto et d'Afa jusqu'au col du Listincone qui va aller aussi jusqu'au golfe de Lava.

Sur l'Ouest Corse, un territoire qui a souvent été oublié, qui est très dynamique avec un fort ancrage agropastoral, une réflexion a été engagée avec les acteurs du territoire Spelonca-Liamone. Pour mémoire, il y a une réunion qui s'est passée récemment, donc le 19 avril dernier, en présence du président de l'ODARC, de l'Office hydraulique et des acteurs du territoire. Le projet d'un grand barrage a été écarté par les participants car trop long et trop coûteux pour lesquels seul l'État a la compétence. La construction de retenues d'eau par micro territoire a été privilégiée. Des sites vont être mis à l'étude. Ceci va se poursuivre avec I scontri di l'acqua.

La Balagne, territoire qui a été évoqué tout à l'heure. C'est plus 3,4 millions de mètres cubes pour la Balagne. On l'a dit avec la rehausse du barrage de Codole et le San Bucu. Et une retenue d'eau aussi qui a été oubliée, celle du Marsulinu qui est pratiquement en cours de réalisation pour 100 000 mètres cubes.

Le centre Corse, c'est vrai que c'est un territoire, ça a été évoqué par Pierre Ghionga, qui actuellement est vierge de projets avancés, mais c'est un territoire aussi où on va se rendre prochainement pour discuter dans le cadre des scontri di l'acqua et du PTGE.

Le Capi Corsu aussi, où il y a un PTGE qui est engagé avec des scontri di l'acqua aussi qui vont privilégier les interconnexions entre les communes.

La Plaine orientale, pour aller très vite, ça a été évoqué, 7 millions de mètres cubes ; Vadina 5 millions de mètres cubes, les rehausses aussi pour 2 millions de mètres cubes.

Les territoires de montagne, on y est puisqu'il y a deux études qui sont en cours : il y a le Niolu et Quenza.

Donc moi, je pense que là nous ne sommes pas dans la fiction et dans le rêve, nous sommes vraiment dans le concret, avec des projets qui vont sortir sur un délai très court.

Ensuite sur les économies d'eau, ça a été évoqué, je ne vais pas y revenir, on compte économiser en refaisant les réseaux, surtout sur la Côte orientale où il y a des fuites, en mettant de nouveaux compteurs, on devrait économiser 5 millions de mètres cubes.

Ça a été dit aussi, on ne va pas se répéter, mais tout ça s'est fait en concertation aussi avec l'ODARC et avec des chambres d'agriculture puisqu'il y a un projet qui est commun.

Ensuite, moi je voulais juste revenir très rapidement sur la méthode parce que la méthode est nouvelle. C'est la première fois qu'on va sur les territoires, avec le président de l'ODARC et le président de l'Office hydraulique. On va à la rencontre des agriculteurs, on va à la rencontre des maires. Ce sont donc des projets concrets, avec des remontées du territoire. Ensuite, on fait des propositions. Il y a un travail qui est fait par l'ODARC sur le potentiel agricole de chaque parcelle. Il y a des réseaux qui sont proposés et qui sont dimensionnés. On n'est plus sur des projets personnels, on est sur des projets avec une vision de territoires.

Ensuite, ce que nous voulons aussi, je vais terminer là-dessus, c'est qu'aujourd'hui, notre projet est adapté à la vision politique qu'on veut avoir dans nos territoires. Quand on voit qu'aujourd'hui, par exemple, la consommation d'eau dans l'extrême sud, c'est 50 %, c'est le tourisme et les résidences secondaires. Donc demain, on est obligés de prévoir notre stockage par rapport à la vision politique qu'on veut avoir de nos territoires. Ça, c'est important de le rappeler aussi.

Donc moi, je ne vais pas être plus long, je pense qu'on a un projet qui est chiffré, un projet qui est réalisable et un projet qui va être concrétisé et que tout le monde pourra voir dans les 10 prochaines années.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Donc, je vais repasser la parole au président de l'Office hydraulique. Vous avez la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, remercier l'ensemble des intervenants pour un sujet qui, on a pu le voir, à la fois passionné et a permis nombre d'interventions à la fois techniques, mais politiques. Dans l'ensemble des interventions, après peut-être que je ferai un peu plus de cas par cas, moi dans l'ensemble des interventions, je vois à la fois beaucoup de convergences, c'est très clair, je pense sur la vision, notamment, sur la nécessité de passer un cap sur les solutions d'infrastructures. Je vois aussi des divergences, parfois aussi des critiques.

Sur la question des territoires parce que je pense qu'elle a été comprise, mais peut-être des fois, elle interroge, sur la question du travail avec les territoires et la finalité de ce travail. Par exemple, Madame Chiappini, vous avez cité tout à l'heure la nécessité de mieux travailler avec les territoires, avec des états des lieux, sur les besoins, sur les ressources. Ça fait partie de l'ambition du travail que l'on veut mener avec ce qu'on appelle, nous, des dispositifs qui sont les PTGE, mais ça peut être d'autres moyens de gouvernance qu'on veut instaurer avec les territoires et qui vont nous permettre, bien sûr, de faire cet état des lieux, y compris de la ressource pour trouver les solutions. C'est aussi une réponse à l'intervention de Pierre Ghionga et de Jean-Jacques Lucchini tout à l'heure. Nous, on pense que oui, il y a des solutions qui restent des solutions fondamentales de

grande infrastructure sur lesquelles on doit travailler et qui sont les solutions du temps long, mais qui devront être adaptées à la fois à notre vision en termes de besoins, de projection de besoins mais aussi à notre vision du développement.

Ce qu'on ne veut pas aujourd'hui, c'est se jeter dans la course à l'infrastructure, sans réfléchir fondamentalement le modèle. Je reprends les propos de Paul, je crois que c'est Paul qui a parlé de la démographie ou Saveriu, on a des questions sur la démographie. Qu'est-ce qu'on veut, ce qu'on veut par rapport à ça ? On ne va pas toujours être sur des projections en disant « il nous faut plus de stockage, plus de mètres cubes de retenue parce qu'on sera 500 000 dans 10, 20, 30 ou 40 ans ». Ce sont des questions fondamentales qu'on doit se poser.

Nous, on se dit que maintenant, il est temps d'adapter le développement que nous choisissons à la ressource et non pas sans cesse de demander à notre ressource, elle, de s'adapter aux besoins d'un développement qui souvent n'est pas maîtrisé. Ça porte un nom, c'est le développement durable.

Ce sont des propos que les uns et les autres nous tenons régulièrement lorsque nous faisons des campagnes électorales. Moi, je pense que là on est dans le sujet, et nous, nous voulons le mettre en œuvre, y compris en réfléchissant sur ces aspects-là.

Ce n'est pas contradictoire avec Acqua Nostra. Il y a eu un débat sur Acqua Nostra, je sens bien que souvent on me dit... Non, Aqua Nostra, Saveriu, et c'est bien que ce soit toi qui le dise, c'est un support de travail pour nous, c'est un support et c'est bien que tu dises que ce n'est pas une Bible parce que ce n'est pas la Bible non plus. Très bien, c'est acté et ça évitera des débats stériles. C'est un support de travail qui nous intéresse, nous, particulièrement sur l'état des lieux, sur les projections, en termes de besoins, c'est parfait. Et puis il y a des préconisations, il y a des préconisations qui aujourd'hui, pour nous sont les bonnes, mais la question de l'eau et de la réponse à la gestion de l'eau, c'est une question d'adaptation permanente parce que ça va vite et que le réchauffement climatique notamment, il va très vite. Donc, on doit aussi adapter. On doit avoir cette capacité d'adaptation.

Il est écrit dans Acqua Nostra, « à l'horizon 2050, 110 millions de stockages, plus 30 ». Aujourd'hui, chaque intervenant dit déjà qu'on n'y sera pas, ce sera plus, ce sera 35 ou 40, certainement. Mais nous, on doit travailler là-dessus et on doit travailler en musclant nos interventions en termes d'infrastructures et on l'a fait, 12 millions, si on part sur la base de Acqua Nostra, « plus 30 », nous, en 10 ans, on fait notre chemin, 12 millions.

Si ceux qui vont venir derrière continuent dans cette trajectoire, on y sera. Donc, il ne manque pas d'ambition là, on est dans le besoin, dans la réponse au besoin, dans la réponse à ce dont notre peuple a besoin. C'est, du concret, c'est opérationnel, c'est concret et c'est financé. Donc ça, ça me semble être un point important.

Mais, et nous l'avons répété parce que souvent, je vois bien, Georges, qu'on est sur des schémas parfois, permet-moi de te le dire en amitié, qui sont des schémas un peu passésistes. Il faut qu'on sache dépasser aujourd'hui cette vision. On ne va pas revenir aux années 2000, à savoir si les projets des années 2000 qui n'ont pas été mis en œuvre, doivent être mis en œuvre. Moi, simplement je dis une chose, c'est que, vous l'avez vu, on en a parlé, entre 2000 et 2021, le PEI a financé 70 millions sur les grandes infrastructures de gestion de l'eau, dont 55 millions entre 2000 et 2015, sur une enveloppe globale de 2 milliards. Voilà.

Donc nous, on ne cherche pas les responsabilités, on ne pointe pas les autres, mais on dit les choses quand même. On dit les choses ! Et on vient de nous dire aujourd'hui « il faut tout rattraper, il faut tout faire », et en plus il faut faire ce qui a été dit ». Nous, on pense que d'abord, c'est un nouveau paradigme, on a changé d'époque et que 2022, il faut que chacun comprenne, c'est quand même une année, un point de bascule, il faut qu'on l'entende et on le voit et qu'on ne peut plus avoir des solutions de 2000 en 2023. Donc, il faut travailler à des solutions différentes, avec un travail avec des territoires.

Pour répondre à Pierre Ghionga, bien sûr qu'il faut qu'on étudie d'autres formes de réponse et des petites réponses. C'est ce qu'on propose, nous, aux territoires. Quand on est allés dans le Liamone, sur la plaine du Liamone, la semaine dernière avec Dumè, on n'a pas dit qu'il ne fallait pas faire des barrages, on n'a pas dit ça, qu'il ne fallait pas étudier un grand barrage hydroélectrique. On n'a pas dit ça. Par contre, on a dit, on s'est projeté de manière très réaliste dans le temps, on a dit « si on va là-dessus, la réponse, on sait que pour le barrage hydroélectrique, on n'est même pas en compétence, c'est EDF aujourd'hui, ça peut être 20, 30 ans. Pour le barrage prévu dans Acqua Nostra, ça peut être 15 ou 20 ans et le besoin, il est aujourd'hui ».

Donc, on va travailler avec le territoire, avec des expertises pour pouvoir réfléchir, par bassin, par besoin, si on peut construire des solutions adaptées dans les 3, 4, 5, 6 ans pour être en réponse. C'est ça, l'objectif, c'est changer de méthode. Garder la vision stratégique, mais être aussi sur une méthode très opérationnelle, en travaillant avec les territoires et en partageant la gouvernance. C'est important de dire ça parce qu'on veut les impliquer, y compris quand ils le souhaiteront, dans la réalisation, dans la maîtrise d'ouvrage.

On aura tout à l'heure une discussion, peut-être, sur le SAGE, de Celavo Mezzana, baie d'Aiacciu et de Lava. On sait très bien qu'il y a un problème d'unicité de la ressource sur ce territoire, mais on va discuter avec la CAPA, et c'est une instance de territoire, on va discuter avec la CAPA pour voir comment on peut effectivement apporter des solutions.

Donc moi, je crois que ce qui est important aujourd'hui, c'est d'acter le fait que nous ne renonçons à rien, mais nous nous adaptons aux nouvelles réalités du besoin et du besoin de la Corse, en prenant en compte de manière très forte je crois, en prenant en compte de manière très forte, un modèle que nous ne voulons plus et la construction aussi de ce nouveau modèle basé sur un développement soutenable et équitable.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, u Presidente di l'esecutivu vole parlà.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Je sais que le débat a été long, bien sûr, c'est normal, extrêmement riche, mais je souhaite quand même dire quelques mots eu égard à l'importance extrême du dossier qui a été abordé aujourd'hui et qui le sera encore.

D'abord, dire que je me reconnais totalement, mais au-delà de la solidarité politique et humaine, je me reconnais totalement dans la vision portée aujourd'hui dans ce rapport et développée devant vous par Gilles Giovannangeli. Elle s'inscrit dans la continuité des engagements et des traductions, notamment le rapport Acqua Nostra que nous avons initié en 2015, en intégrant la nouvelle donne et en essayant, comme nous nous y étions engagés, d'accélérer, concrétiser encore plus et encore mieux dans un schéma global, là encore contraint, ce que nous pensons être des orientations essentielles et fondamentales.

Donc, je tenais à dire cette conscience et cette fierté aussi que nous sommes exactement sur le chemin stratégique qui correspond à notre vision de ce que doit être le développement de ce pays et le présent et l'avenir de ce peuple.

Réaffirmer ensuite publiquement notre attachement et notre soutien aux femmes et aux hommes qui mettent en œuvre cette politique. Il y a l'établissement public office hydraulique bien sûr, l'office historique avec une forte culture, avec un fort attachement des personnels, avec un rôle qui est un rôle essentiel.

Et puis il y a, ça a été rappelé, les femmes et les hommes qui sont des fonctionnaires de la Collectivité de Corse, qui travaillent sous l'autorité du DGS et de la DGA. Ce double salut amical empreint de gratitude nous rappelle aussi, mais ça a été dit dans le propos, que nous devons aussi réviser sans doute notre façon de produire et appliquer la politique de l'eau avec une Collectivité de Corse, ça a été partagé par l'ensemble des intervenants, qui a vocation à produire une vision stratégique et avec un office hydraulique qui a un savoir-faire, une expertise à développer et à renforcer, qui a vocation à mettre en œuvre un certain nombre d'orientations, notamment dans le domaine de l'eau brute.

Ce que je voudrais dire très rapidement, d'abord que ce qui se passe depuis quelques années, qui était à l'œuvre déjà, mais que nous percevons insuffisamment, c'est-à-dire le réchauffement climatique et ses effets, est véritablement un bouleversement de notre rapport aux politiques publiques. On le dit souvent, mais nous avons grandi, les uns et les autres, avec la vision d'une Corse qui est un château d'eau en Méditerranée et dans laquelle la ressource en eau était quasiment inépuisable. Cette image-là, elle était vraie, elle ne l'est plus aujourd'hui. Et je crois que le premier élément central de ce rapport, c'est qu'il nous invite à changer radicalement notre rapport à l'eau.

On dit souvent que nous manquons ou que nous manquerions d'une vision globale et d'un projet de société. Moi, je crois que lorsqu'on met bout à bout un certain nombre de rapports qui ont été débattus et votés, ou qui s'appêtent à l'être, y compris lors des dernières sessions, je crois que le projet de société est extrêmement clair.

Je ne prendrai que deux thèmes complémentaires : celui de l'énergie et celui de l'eau. Celui de l'énergie, nous avons voté une PPE ambitieuse avec des concrétisations très opérationnelles, notamment dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Ça sera présenté tout à l'heure par le président de l'AUE, avec des choix qui sont forts : c'est de dire, la maîtrise de l'énergie, elle va d'abord vers celles et ceux qui sont le plus en difficulté dans notre société. C'est le choix du protocole d'accord qui vous sera présenté.

Aujourd'hui, le fondement de ce rapport, c'est de dire que l'eau est une ressource rare, qu'elle est un bien précieux et qu'elle est un bien commun.

Alors, Josepha Giacometti disait, « aujourd'hui, il y a des situations où les marchés de l'eau échappent à l'Office hydraulique ». Tirons-en ensemble les conséquences, et nous le faisons. Faisons monter en puissance aux plans technique, ingénierie et opérationnel, l'Office hydraulique chargé d'appliquer une consigne politique portée par la Collectivité de Corse : l'eau doit rester ici un bien commun. Mettons-nous en situation de pouvoir le faire et que cette décision-là, elle soit aussi relayée par les élus qui siègent dans d'autres instances que cette

Assemblée et qui partagent sur le principe, il faudrait que ce soit désormais dans les choix et les actes, cette vision d'une eau qui reste un bien commun.

Déclinaison opérationnelle, on ne peut pas non plus minorer l'importance de la gestion de la ressource, non pas seulement en ce qui concerne son stockage essentiel, son utilisation déterminante, mais également son économie. Dans une logique de citoyenneté, faire comprendre que ce bien commun est un bien rare, ça veut dire aussi construire et mettre en œuvre des choix, qu'ils soient des choix individuels, le citoyen, l'usager, ou des choix collectifs en matière de développement économique et social, qui sont des choix qui vont impacter de façon tout aussi déterminante que la configuration des infrastructures que nous déterminerons ensemble, l'adéquation entre la ressource en eau et nos besoins.

En arrière-plan de tout ça, ça a été dit et je le redis une fois encore, est-ce que nous avons vocation à dire : nous avons besoin d'une ressource en eau parce que les projections démographiques font que nous serons 400, 500 ou 600 000 ou est-ce que nous avons vocation à réfléchir par rapport à des objectifs cibles, y compris en matière démographique, objectifs cibles auxquels devront se conformer nos décisions en matière d'eau ?

Rien ne nous condamne à courir de façon mécanique après l'augmentation de la population ou après l'augmentation de tel ou tel secteur des consommateurs d'eau, par exemple des touristes. Je lisais ce matin un article dans la presse « Le Figaro » pour ne pas le citer, la révolte des îles grecques contre les excès des promotions immobilières et de la surfréquentation estivale. Ça se passe partout en Méditerranée, avec les gens qui disent « on ne peut plus avoir des dizaines, des centaines de milliers de piscines qui se construisent ». Mais nous avons commencé à le faire, nous avons commencé à le faire et nous le renforçons.

Le problème de l'eau n'est pas que le problème de l'Office hydraulique, n'est pas que le problème du conseiller exécutif en charge de la question de l'eau. Le problème de l'eau, c'est le problème de l'agriculture ou la question de l'agriculture, c'est la question du développement économique, c'est la question du tourisme, c'est la question de l'environnement, c'est la question de l'énergie. Donc en arrière-plan, il y a bien notre projet de société, ce que nous voulons construire.

Troisième point. Ici comme hier, il y a à l'évidence, y compris pour engager la première phase de nos travaux, un hiatus entre nos besoins et nos capacités contributives d'aujourd'hui. La métaphore footballistique, nous l'avons assumée à l'époque avec Acqua Nostra en disant, y compris dans cette vision-là, « reste une question essentielle, c'est celle des financements ».

Aujourd'hui, y compris sur un horizon à 10 ans, nous savons que nous avons besoin de trouver des financements. Donc nécessairement, cette question du caractère stratégique de l'eau, de l'intégration d'une politique opérationnelle à l'échelle de plusieurs générations, elle doit être intégrée bien évidemment, et dans notre vision stratégique, et dans nos discussions avec l'État, pas seulement sous l'angle d'un financement exceptionnel qui est justifié là aussi, parce que ça a été dit. On n'est jamais qu'à moins de 5 % du PEI qui ont été affectés aux infrastructures en eau au bout de 20 ans de PEI, 5 % pour un plan qui était consacré à la mise à niveau des infrastructures de la Corse. Donc cette question-là, elle sera centrale. Nous aurons à réfléchir.

Troisième et dernier niveau, la question de la gouvernance, cette eau qui est un bien public, comment fait-on les choix ? Nous avons commencé, y compris à droit constant, à dire « la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, mais pas la Collectivité de Corse seule ». Une co-construction territorialisée au plus près des attentes, des besoins des territoires et des infrastructures d'avenir qui intègrent les savoir-faire et les connaissances ancestrales perchè i nostri vechji, i nostri antenati hanu sempre campatu indè a so machja, indè i so paese, indè u so rughjonu è cunnoscenu i loghi. Il faut que nous nous servions de cela.

Et puis, une gouvernance en devenir, ça a été souligné quand même, et par le président de l'Office hydraulique, et par le député Acquaviva. Aujourd'hui, la gouvernance de l'eau en Corse, les grandes décisions et les grands mécanismes de financement nous échappent. Nous sommes une anomalie, nous sommes une anomalie parce que nous sommes un territoire insulaire qui a un statut particulier et que nous sommes rattachés à une agence de l'eau où nous sommes intégrés avec des bassins de vie et des régions qui n'ont absolument pas les mêmes problématiques que les nôtres. Donc cette autonomie que nous mettons en perspective, eh bien, bien évidemment elle a vocation à se décliner aussi dans le domaine de la gestion de l'eau.

Allora, c'hè un travaglione chì cume in altrò, c'hè un travaglione da fà, mà quì cume in altrò, ùn pudemu micca fiascà, ùn pudemu micca rinculà è quì cume in altrò, emu tutti i mezi è tutte e ricchezze pè pudè sbuccà è quì cume in altrò, pè a maiò parte, tocca à noi. Quì come in altrò, aghju cunfidenza indè à Corsica è indè u populu corsu è indè l'eletti di u populu corsu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi à tutti, soprattuttu, u Presidente di l'ufizziu idrolicu. Nous allons passer au vote.

M. Georges MELA

Juste un mot puisque, Madame la Présidente, vous dites que nous allons passer au vote, c'est une explication de vote.

Chacun a pu remarquer dans cet hémicycle que j'ai été particulièrement critique sur le dossier, et pour cause, c'était quelque part un clin d'œil à mon ami Gilles parce que nous avons souvent abordé ce problème, je le disais, dans nos fonctions respectives, il y a quelques années de ça.

J'estime que sur un sujet aussi crucial que celui-ci, même s'il doit y avoir une unanimité qui doit s'exercer et je rejoins le député Jean-Félix Acquaviva sur le sujet, c'est un moment crucial, un moment particulier, sur ces deux jours puisque, après la délégation de service public, aujourd'hui, nous parlons de ce bien que l'on a qualifié, les uns les autres, de commun. Donc, ça veut dire qu'il n'appartient à personne.

Mais il manquait dans ce dossier qui a été présenté, à mon avis, une aspiration nouvelle et une ambition nouvelle. Ça a été exprimé par quelques-uns ici dans cet hémicycle. Ça ne veut pas dire parce que je l'ai critiqué, que tout est mauvais. C'est ce qui, à mon avis, enrichit le débat et permet aux uns et aux autres quelque part de l'enrichir.

Je pense que tout n'est pas mauvais, je le précise. Il y a des choses qui sont exprimées et qui ne peuvent être que partagées par tous.

Alors, le groupe « Un soffiu novu » votera pour et je vais m'associer bien entendu à ce vote pour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai bien fait de vous donner la parole ! Je me félicite !

D'autres interventions, d'autres explications de vote ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Vous avez bien compris qu'on aurait pu répondre à certaines interventions après coup, mais ça, on ne le fera pas. Il y a beaucoup de choses à dire.

Nous, on prend acte de cette perspective. Nous allons nous abstenir. Wait end see. Je le dirai comme ça en anglais puisque c'est important de le dire. On regarde ça avec un regard attentif, sans mésestimer bien sûr ou surestimer ce

qui va se faire. On attend un mois. Donc, on n'aura pas de position de contre, vous avez bien compris. On accompagnera s'il le faut et si on nous sollicite bien sûr dans notre territoire aussi, puisqu'on est déjà allés dans les territoires ensemble avec le Président. Je le rappelle, parce que certains ne se rappellent pas.

Donc, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix et Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais faire un effort. Je prends la mesure du challenge de passer d'un investissement de routine à un investissement qui commence à devenir stratégique. Je pense qu'il y a des orientations générales à revoir. Je pense qu'il y a un principe de base aussi à admettre, en s'inspirant du principe de Peters qui n'est pas un principe scientifique, mais un principe sociologique, on progresse jusqu'à atteindre son niveau d'incompétence, que chacun reste à sa place et on progressera tous ensemble.

Nous voterons pour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Deux mots quand même sur le rapport.

D'abord, je voudrais remercier le président de l'Office d'avoir fait preuve de beaucoup de pédagogie. Le rapport, le contenu, la manière dont ça a été présenté relèvent d'une cohérence.

La stratégie que vous développez, est la nôtre au détail près, comme l'a expliqué Jean-Jacques Lucchini, sur le terrain. Je crois qu'il y a une vraie volonté qui est d'ailleurs partagée par d'autres sensibilités et d'autres groupes.

Nous, nous vous remercions, bien entendu, nous sommes solidaires avec vous, comme d'autres, et nous souhaitons que cette stratégie, ce plan ait le succès qu'il mérite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Simu pronti pè vutà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstentions du groupe « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda.

Je me permets de vous féliciter pour ce travail qui, en apparence, je dis bien uniquement en apparence, est modeste comme vous, permettez que je le dise, mais qui en fait est une véritable révolution qui est en marche. Je n'y ai pas mis mon grain de sel parce que l'eau salée, ça ne me plaît pas trop. Nous en reparlerons, mais c'est une véritable révolution.

Oghje, ùn mandiate micca, beite appena d'acqua linda di e nostre muntagne. À dopu.

La séance est suspendue à 13 h 47 et reprise à 16 h.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

Le 9 mars dernier, en remettant en cause l'article 2 de notre règlement intérieur, mais également celui du Conseil exécutif, à la dernière session nous n'avons pas été en mesure de produire dans la journée une résolution commune.

Nous avons travaillé dans l'intervalle de manière transpartisane avec la collaboration de tous les groupes et je tiens à les remercier, les uns et les autres, pour leur contribution.

Nous avons réussi à établir un texte, comme vous l'avez vu, il vous a été transmis, un texte ramassé, cohérent et permettant, je le pense et je l'espère, à tout le monde de pouvoir s'y retrouver.

Donc, c'est une résolution qui est portée à la fois par le Président de l'exécutif, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

On va peut-être demander à ce qu'on ferme les portes. Merci.

**RESOLUZIONE SULENNA NANTU À A LINGUA CORSA /
RÉSOLUTION SOLENNELLE SUR LA LANGUE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me tourne vers, Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il veut s'exprimer à ce sujet.

M. le Président Gilles SIMEONI

À ce stade, non. Je pense que la résolution dit tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'en donne lecture, et vous pourrez expliquer votre vote si vous le souhaitez.

Donc, résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse. Je précise qu'elle est traduite aussi en langue corse, évidemment, et qu'au moment où je parle en français, la traduction simultanée est en route.

VU le statut particulier de la Corse, qui confère à l'Assemblée de Corse une compétence générale pour régler par ses délibérations les "affaires de la Corse" et, avec le Conseil exécutif, des compétences spéciales en faveur du développement de la langue corse, notamment dans son enseignement et dans sa diffusion au moyen de programmes réalisés par le secteur audiovisuel public ;

VU la délibération n° 21/234 AC du 16 décembre 2021, votée à l'unanimité, approuvant la révision du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse qui dispose que « Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français » ;

VU l'arrêté n° 22/044 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 8 février 2022 portant adoption du règlement intérieur du Conseil exécutif de Corse qui dispose que « Les membres du Conseil exécutif de Corse et les agents du Secrétariat général du Conseil exécutif utilisent les langues corse et française dans leurs échanges oraux, électroniques, et dans les actes résultant de leurs travaux » ;

VU le jugement du Tribunal administratif de Bastia en date du 9 mars 2023 décidant d'une part, que « La délibération n° 21/234 AC du 16 décembre 2021 de l'Assemblée de Corse est annulée en tant qu'elle approuve le dernier alinéa de l'article 1er de son règlement intérieur. » et d'autre part, que « L'arrêté n° 22/044CE du 8 février 2022 du président du conseil exécutif de Corse est

annulé en tant qu'il adopte l'article 16 du règlement intérieur du conseil exécutif de Corse. » ;

VU la délibération de l'Assemblée de Corse du 8 juillet 1983 en faveur du bilinguisme et de l'enseignement obligatoire de la langue corse ;

VU la délibération n° 13/096 AC du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse ;

VU le rapport d'orientation sur la politique linguistique présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse lors de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022 ;

VU la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 qui dispose en son article 4 que « la défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine » qui « implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones » ;

VU le rapport de l'Union Européenne de 2013, voté au Parlement européen à 645 voix sur 700, sur les langues européennes menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'Union européenne qui demande en son point 2 « aux gouvernements des États membres de condamner les pratiques qui, au travers de la discrimination linguistique ou de l'assimilation linguistique forcée ou dissimulée, ciblaient jadis ou ciblent encore aujourd'hui l'identité et l'usage linguistique des communautés linguistiques menacées ou leurs institutions culturelles » ;

CONSIDERANT que le tribunal administratif de Bastia a annulé les articles des règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse qui disposent que les langues des débats sont le corse et le français, au seul motif que cette disposition serait contraire à l'article 2 de la Constitution selon lequel « La langue de la République est le français » ;

CONSIDERANT que cette position aboutit non seulement à priver les élus de la Corse du droit de parler leur langue à l'occasion des débats démocratiques au sein de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif de Corse, mais encore à interdire tout usage sécurisé dans la vie publique ;

CONSIDERANT qu'accepter une telle situation juridique reviendrait à nier ce que nous sommes en tant que peuple, à imposer une discrimination de fait, et à pérenniser la logique historique ayant érigé la langue française comme seule

légitime et ayant visé à la disparition de la langue corse, et des langues dites « régionales » ;

CONSIDERANT la position commune de toutes les tendances politiques représentées au sein de l'Assemblée de Corse sur la nécessité de pouvoir continuer à s'exprimer en langue corse dans le cadre de leurs travaux ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

AFFIRMENT, avec détermination, leur volonté de parler corse dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse et au sein du Conseil exécutif de Corse, tous deux « garants des intérêts matériels et moraux du peuple corse » ;

SOUHAITENT à cet effet que les règlements intérieurs votés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, qui disposent que « Les langues des débats sont le corse et le français », puissent s'appliquer pleinement dans des conditions juridiques sécurisées ;

CONTESTENT le jugement rendu le 9 mars 2023 par le tribunal administratif de Bastia relativement à leurs règlements intérieurs respectifs, en ce qu'il exclut, par son analyse et ses conséquences, l'usage libre et sécurisé de la langue corse au sein des institutions de la Corse, de l'ensemble des collectivités publiques de l'île et de l'espace public ;

REAFFIRMENT leur volonté que la langue corse et la langue française puissent être librement utilisées dans les actes de la vie publique, conciliant le droit au libre usage de la langue et l'égalité de tous les citoyens ;

S'ENGAGENT à mobiliser les moyens juridiques et démarches politiques pouvant concourir à atteindre cet objectif ;

CONSTATENT que seule une révision constitutionnelle peut permettre de l'atteindre, en conférant à la langue corse un statut de coofficialité ;

SOLLICITENT un retour d'expérience du Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités afin de nourrir la réflexion des élus sur les suites opérationnelles à engager concernant le libre usage de la langue corse au sein des institutions publiques ;

RAPPELLENT que la défense et le rayonnement de la langue corse participent d'un combat universel pour la préservation de toutes les langues, patrimoine de l'humanité.

Donc, la parole est à qui veut la prendre, sur une explication de vote, bien sûr.

Je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Commençons par la fin, pour vous rassurer, Madame la Présidente, parce que vous avez menacé, si on n'avait pas l'unanimité, de vous enchaîner aux grilles de l'Assemblée et de faire une grève de la faim. On est très soucieux de votre santé physique et mentale ! Donc, apaisez-vous, nous avons créé les conditions pour voter ce texte et nous avons, je crois, en bonne intelligence, notamment ce matin, essayer de trouver les voies et les moyens pour aboutir à un consensus, en tout cas je l'espère, on va essayer de faire notre part de l'effort.

Cependant, à l'oral, je souhaiterais quand même mettre en évidence ou en relief, non pas ce qui nous sépare, mais l'interprétation que pourrait être fait ce qu'on a écrit avec beaucoup de délicatesse et de précision.

Ce qu'on partage, évidemment, c'est l'objectif qu'on puisse librement parler à la fois le corse et le français. Vous savez que l'analyse qu'on en fait, et ça a été dit à l'occasion des débats, c'est qu'il eût été préférable de modifier le règlement intérieur, de faire savoir que nous avons les moyens désormais de traduction qui permettent l'intelligibilité de nos débats, car notre analyse, c'est que c'est cela qui est en cause.

C'est la raison pour laquelle on sait que vous allez faire appel et dans votre logique, si vous faites appel, vous irez en Conseil d'État, de notre point de vue, pour obtenir le même résultat qui d'ailleurs, et j'ai tenu avec d'autres à ce que ça figure dans le document, doit appeler, si on veut sécuriser cette affaire, une révision de la Constitution. Donc c'est en cela qu'on n'est pas gênés.

Tout l'intérêt étant de rappeler aussi que la langue Corse ne doit pas être une affaire, parce que ça peut être encore distillé dans l'opinion, une affaire politicienne. C'est l'affaire de tous et donc la nôtre, mais pas seulement, parce qu'on tirerait profit ou bénéfice d'une séquence politique, c'est tout simplement, on vous le dit, parce que c'est consubstantiel de ce qu'on est.

On sait parler de choses essentielles, c'est essentiel et pour les uns et pour les autres. Certains le manifestent de façon plus spectaculaire, d'autres de façon peut-être plus rentrée.

Et c'est pour cela, et je tiens à le dire, parce que je crois qu'il faut souvent dire les choses, même si c'est toujours plus facile de les taire, mais il y a des choses dérangeantes, et c'est à vous, Monsieur le Président, que je m'adresse.

Vous avez dit hier, en réponse à une question de ma collègue, que la question vous laissait perplexe. Moi, c'est la réponse que vous avez donnée à une interview, non pas qui me laisse perplexe, mais inquiet.

J'ai lu, avec surprise, parce que ça ne vous caractérise pas dans ces habitudes, que j'avais à titre personnel changé d'avis quant à la coofficialité.

Aussi loin que remonte ma maturité politique, je m'entends, et peut-être celle d'adulte, moi, je n'ai pas changé d'avis sur ce sujet, et il m'en a coûté d'ailleurs dans mon camp, et il m'en coûte encore aujourd'hui. N'oubliez pas que tout le monde est d'accord sur ce sujet !

C'est une inquiétude quant aux effets de votre mémoire, et j'espère qu'elle n'est pas défaillante. C'est une inquiétude sur vos sources, peut-être êtes-vous mal sourcé. C'est une inquiétude, et là je vais être sérieux, sur le chemin que peuvent prendre les divergences d'appréciation, d'analyse que nous avons les uns, les autres.

On peut tout s'autoriser dans cet hémicycle, au motif de la caricature et au bénéfice parfois de la théâtralité, mais pas raconter des choses qui factuellement ne sont pas fondées. C'est vieux comme le monde, c'est le stratagème connu et répandu d'ailleurs dans certaines démocraties chancelantes, qui consiste à distiller des choses infondées. Je referme la parenthèse aussitôt, mais c'est très intéressant, y compris scientifiquement ; je sais que vous êtes très attachée, Madame la Présidente, aux recherches universitaires.

C'est le principe de Brandolini. Vous savez ce que c'est le principe de Brandolini ? C'est le principe d'asymétrie des idioties. Vous savez ce qu'il dit le principe d'asymétrie des idioties ? Il dit qu'il faut moins d'énergie et de temps pour distiller une idiotie, qu'il ne faut d'énergie et de temps pour réfuter l'idiotie.

En gros, c'est beaucoup plus facile de dire que la terre est plate, que de réfuter la thèse que la Terre est plate.

Donc, cette occasion me permet de vous rappeler, Monsieur le Président, en n'étant pas inquiet pour votre mémoire, ni pour vos sources, qu'à titre personnel, j'ai toujours été engagé sur la coofficialité, que je le suis et, à ce stade de ma petite expérience politique, compte le rester.

Vous l'avez dit hier que ce qui compte, ce sont les actes et les mots. Il y a parfois des mots manquants, il y a parfois des actes manqués ; il y a parfois des mots en trop et il y a parfois des actes qui dépassent votre pensée. C'est sur ce registre là que je préférerais mettre cette malheureuse séquence, en concluant sur une note positive évidemment et en montrant notre satisfaction que, au-delà de cette séquence que je ne pouvais pas ne pas évoquer, nous avons mis assez d'intelligence collective sur ce sujet pour voter ensemble un texte qui fait l'histoire et l'honneur de cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

In duie parolle.

Su passu qu'è sa decisione di a ghjustizia, di u Tribunale di Bastia, ci face pensà, ci face ramentà chì qualch'anni fà, anu interdettu à i Muvrini di cantà à u Lugu di Nazza, in piazza publica, è u risultatu cosa hè statu ?

Gruppi culturali è cantanti, ci n'hè stati di più. Zitelli ch'anu imparatu à cantà, ci n'hè statu moltu più.

Dunque, ancu s'ellu ci hè una decisione, ch'ella sia pulitica, guvernamentale, ch'ella sia di ghjustizia o di pulizza, ùn pensu micca ch'ellu si po fà tace un populu. Un hè micca pussibile.

Eiu, pensu chì a sola risposta sarà l'evoluzione custituziunale, perchè chì avemu a pussibilità oghje, avemu u dirittu d'amparà a nostra lingua, mà ùn avemu micca u dirittu di l'usanza di a nostra lingua, di l'usu di a nostra lingua. E finchè s'usu ùn serà pussibile, ci serà qualcosa ch'ùn va micca. Ci vole à marchjà nant'à i nostri dui pedi.

Dunque, eu pensu ch'ellu ci vole à avanzà, ci vole à fà chì su dibattitu è sa discussione incu u Statu, ch'ella sbocchi, è chè no possimu di manera legale, perchè oghje ciò chè no femu, ùn hè micca legale, mà a femu listessu. Di manera legale, che no possimu parlà, qu' o astrò, a lingua di i nostri antenati.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Più nimu ?

Marie-Claude, andate puru.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjustu dui secondi pà dì chì, ben sicuru, emu da vutà à prò di una resoluzioni pà a lingua in ricordu di tutti quiddi à chì, ind'i anni è seculi passati, a Francia hà impediti di parlà.

Dunqua sicuru chè no vutemu pà sa resoluzioni.

M. Saveriu LUCIANI

M'aghju da permette di parlà appena in francese, cusì, perchè chì ogni volte chè parlemu di lingua corsa, parlemu corsu è quandu si parla d'altri affari, parlemu in francese. Allora, eiu, v'aghju da parlà in francese di a lingua corsa. Je vais casser un peu...

Nous, on va voter, l'ete capitu bè, emu da fà cume tutti, eppò ghjè nurmale, emu travagliatu tutti in seme nant'à su testu.

On ne retirera pas de gloire, parce que ce n'est pas un texte qui aurait été un texte nationaliste. Mon combat aurait eu des mots beaucoup plus forts. Je suppose que, ici, d'autres le savent, on a joué un consensus parce qu'on pense qu'aujourd'hui, il faut absolument qu'on soit tous résolus face à cette situation.

Donc moi, je suis plutôt partisan de invictus, je suis plutôt partisan d'être maître de mon destin et la langue, elle dépend surtout du peuple bien plus que des tribunaux ou des interdits des uns ou des autres.

Moi, je crois que c'est important de dire à Paris qu'il faut garantir la protection juridique d'un peuple qui veut parler sa langue, des enfants qui doivent apprendre leur langue et des gens qui débarquent - ce matin j'ai parlé de tsunami démographique - qui doivent s'intégrer et non pas s'assimiler, et qui doivent à mon avis, ou en tous les cas je pense que c'est le cas en Europe, en Catalogne, au Pays basque, s'intégrer à une société qui a une langue. On parle d'une langue qui fait société, elle fait peuple, elle fait nation.

Donc, il est important de dire à Paris qu'on refuse, pas le T.A., parce que le T.A. ce n'est pas important, c'est un épiphénomène pour nous, je l'ai dit ce matin, autant que la CRC, je crois que c'est important de dire à l'État que le monolinguisme d'État, nous l'opposons toujours à notre liberté, notre droit et la démocratie linguistique. Voilà ça, c'est important de le dire.

Les gens soulignent tous « a lingua di u pane », u corsu, ùn hè più a lingua di u pane, aghju parlatu ancu di a lingua di u pane sicuru, ghjè a lingua di stu populu, puntu è basta.

Avà, se a ghjente hà a voglia di parlà in corsu, in francese, in talianu, ancu in giappunese, libertà ! La liberté, elle est là aussi. On n'est pas ici dans une opposition entre le Français et le Corse, on est dans un pays qui vit une réalité plurilingue, où on doit absolument avoir une langue sociétale, ou deux langues à la limite, même trois, mais il faut absolument qu'on pose cela comme principe, parce que certains rappelaient des vieux épisodes. Moi, je me rappelle de vieux épisodes, et dans les classes, quand les adjoints au maire dans les conseils d'école empêchaient ou intervenaient pour dire « Perchè chì fate u corsu quì ? » et il y avait pourtant les circulaires Savary en 82.

Je me rappelle en 83, dans une classe de CE1, on m'a dit « Mais perchè chì fate u corsu ? », è aghju dettu « ùn vi riguarda micca ! Parlatemi di i soldi per cumprà i libri, mà ùn mi parlate micca di ciò ch'aghju da amparà ind'è a mo scola, a libertà pedagoga, ghjè quella di u maestru ».

On a refusé à l'époque d'être les hussards noirs de la République. Je rappelle l'excellent ouvrage de Pascal OTTAVI, « le corse dans l'école de la République », parce que là on mesure, de l'abbé Grégoire qu'évoquait Marie-Claude ce matin à de Monzie et compagnie, les méfaits de l'expansion coloniale de l'époque sur toute une génération de ce peuple de bergers.

Dire aussi, je le dis parce que c'est important de dire à e generazione chì stanu à sente, ch'ùn parleremu mai più, è l'aghju dettu parechje volte, cume i nostri babboni è i nostri babbi, parleremu un altru corsu forse. Ci hè a radica, ci hè a vulintà è ci hè sta lingua, è parlemu a lingua di a sucietà d'oghje. Forse chì per quessa, ci hè bisognu d'arnesi.

Mais ça veut dire que la résolution doit s'accompagner au moins d'une politique active et volontaire. Si le T.A. est monté au feu contre nous, c'est peut-être parce qu'il a senti qu'il avait quelques faiblesses dans la stratégie actuelle. Je le dis sans animosité et je le dis parce que quand on évoque les épisodes des 40, 50 ans, qui étaient des épisodes quand même relativement difficiles et durs, je peux vous le dire... Moi, j'ai souvenir d'une soirée à Cargese, le 2 septembre 83 qui était quand même sympathique, on était limite... Certains s'en rappellent, je pense.

On ne vient pas du Riacquistu par hasard et surtout pour justement laisser croire qu'on ne va rien dire et qu'on va rester des bras croisés. Aujourd'hui, la langue corse doit être la dynamique qui doit porter un projet de société. Et cette

délibération, je le redis, on ne va en retirer aucune gloire parce que ce n'est qu'une délibération, une résolution, a chjameremu cume la vi pare.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est de dire le 14 ou le 16 mai prochain à Paris, à Beauvau, que l'ordre du jour, ce n'est pas simplement le foncier. L'ordre du jour, c'est l'existence d'un peuple et dans l'existence d'un peuple, il faut qu'à l'ordre du jour, on parle très rapidement de la glotopolitique à mener dans ce pays.

Eccu. E vuteremu à prò.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Petr'Antò FILIPPI.

M. Petr'Antò FILIPPI

A ringrazià vi, Signora Presidente.

Ghjustu in corte parolle eu dinò. Assai affare stò stati detti.

Digià, ci vole à felicità si d'issa risoluzione, ancu se forse ùn hè micca abbastanza forte per certi. Forse puderia esse di più forte, mà quantunque ch'ellu ci sia l'unanimità, perchè chì a lingua corsa, ghjè un bè cummunu, hè stata detta, cumè per l'acqua chè n'emu parlatu stamane, mà ci sò e risorse cumè l'acqua, mà ci sò dinò e culture, e lingue chì facenu parte dinò di a nostra umanità è chì sò essenziale quante isse risorse fisiche.

Ghjè ciò chè no simu, l'aghju digià detta l'altra volta. Dinò perchè chì ghjè un'eccezione francese issa manera di funziunà ch'una sola lingua, l'hà detta dinò u Signore de VARENNES l'altra volta ch'hè venutu. Un ci hè chì a Francia chì funziuneghja cusì.

Véronique BERTILE, in una cunferenza ch'emu fattu l'altra volta à l'università ghjorni fà, hà ci hà spiegatu torna una volta, i Spagnoli, i Taliani, d'altre Custituzione permettenu di pruttege dette regionale d'issi paesi.

Ghjè dinò a simbolica è u messagiu chè no mandimu à i Corsi, in quanti ch'eletti d'issu populu. Sta decisione hè inaccettevule perchè chì ghjustamente, ghjè ciò che no simu, a lingua corsa accoppiata à a nostra cultura. E seria, accettandu issa decisione, di mette fora di u spaziu publicu issa lingua, sa cultura è su populu.

Mà infine, per cambià appena di u discorse nant'à, diceraghju, l'affettu, ancu se ùn caccia nunda à st'argumentu, vuleria parlà ghjustu cusì in corte parolle torna d'ecunomia.

Sò cascatu ghjorni fà nant'à una piccula inchiesta marketing di CSA Research, in 2020, si puderia pensà chì, ind'è un paese glubale di McLuhan, basteria parlà inglese chè tutt'u mondu si puderia capisce. Mà, digià l'amparera di l'inglese è d'altre lingue hè più faciule quande una persona ghjè bislingua, mà in più di què, nentr'à s'inchiesta, ci hè un puntu chì m'hà marcatu, è si parla quì di marketing : 75 % di l'interrugati, nant'à un'inchiesta di 8 000 persone, 29 paesi rapresentati, 75 % di e persone cumpranu più vulinteri quandu chì u produttu hè prupostu ind'è a so lingua materna. E rincumprerianu più vulinteri, serianu fidelisati quandu u produttu hè prupostu ind'è a so lingua materna.

Pensate à i ponti chè no puderiamu creà di manera naturale incu 60 milioni di Taliani, è al dilà, incu circu una millarda di lingue rumane.

Eccu, pè finisce, a vita, è a vita di un populu, ùn ci sò chè duie pussibilità : sia si sviluppa, sia s'arresta è si ne morre.

E quì, a logica d'issa risoluzione, di a difesa d'issa lingua, ghjè dinò a logica di permette, à traversu a so lingua, à un populu di sviluppà si.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Très brièvement une réponse amicale à Jean-Martin et une considération plus générale.

Donc, je savais depuis longtemps que vous étiez favorable à la coofficialité. J'avais cru comprendre, dans certaines de vos positions ou peut-être certains de vos silences, que cette conviction s'était affaiblie ; vous venez de me rappeler de façon très claire qu'il n'en est rien. Je vous en donne acte bien volontiers et je vous remercie de la constance de vos positions sur cette question qui nous tient à cœur.

Au-delà de notre échange, moi, ce que je voudrais dire, c'est que pour moi cette résolution est extrêmement importante. Et vous l'avez dit aussi, je crois qu'elle vient à un moment particulier et elle est aussi à l'honneur de notre institution, dont le règlement intérieur, voté à l'unanimité, a été remis en cause par une juridiction et par une décision que nous respectons, même si nous la

contestons, et même si, vous l'avez dit, Jean-Martin, nous n'en avons pas forcément la même interprétation quant à sa portée et quant à sa motivation.

Ceci étant, ce que je crois être fondamental, au-delà de cette position commune et unanime, c'est l'éthique de la discussion qui l'a sous-tendue. Alors, je fais écho, certains collègues nationalistes de la majorité ou de l'opposition, si nous l'avions rédigé seuls, nationalistes, elle n'aurait peut-être pas été celle-là, mais l'éthique de la discussion, c'est accepter l'autre et je me dis, et peut-être même avec encore beaucoup plus de force et d'acuité, que si vous l'aviez rédigé seuls, vous, votre groupe, elle n'aurait pas été celle-là non plus. Et c'est donc à travers une éthique de la discussion et une capacité que nous avons eue à essayer et à réussir à aller vers un point d'équilibre commun, qui est un point d'équilibre qui permet à chacun de considérer que ce qu'il considère comme essentiel est dit et partagé, que nous avons fait un chemin qui est important pour la langue, qui est un bien commun, comme l'a dit Petr'Antò, et un chemin, à mon avis, qui est aussi important en ce qu'il peut, et en tout cas c'est le vœu que je forme, nous inspirer et nous guider dans bien d'autres domaines.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Eccu, emu da passà à u votu.

Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

A risoluzione hè ADDUTTATA à l'unanimità.

(Absentés : Mmes Vanina Le BOMIN et Josépha GIACOMETTI-PIREDDA)

A ringrazià vi assai. Un bellu passu ! E per Jean-Martin MONDOLONI ch'hà da capisce, d'apressu à me ùn ci hè più chè un millimetru...

Allora, què hè fattu. Un sò chè 4 ore è mezu... Allora, v'aghju da dì un'affare ? Simu à l'ora spagnola. In Spagna, si cumincia avà, mà dopo si finisce tardi. Andemu !

Cuntuemu nant'à l'aqua.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 087 : Approvu di u Schema d'accunamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava

Rapport n° 087 : Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava

M. Xavier LACOMBE

Je vous prie de m'excuser, je quitte l'hémicycle parce que comme je suis élu à la CAPA, pour le SAGE donc je me dois de me retirer, et Valérie BOZZI aussi.

Que ce soit noté, s'il-vous-plaît.

Je vous remercie. Pardon, je m'excuse Gilles.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U Presidente di l'Uffiziu idraulicu hà a parolla.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Dans le prolongement du rapport de ce matin, je vais vous présenter l'approbation du SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

C'est un document de planification et je pense que c'est un exemple d'un moyen, d'un dispositif de gouvernance locale, même si nous, on considère que bien sûr que c'est un outil intéressant, mais ce n'est pas celui que nous privilégions parce que, vous le verrez, c'est un moyen qui est long à mettre en œuvre, avec une procédure longue et très lourde qui peut être souvent décourageante pour les acteurs et qui parfois, après, provoquent, lorsque ce document est mis en œuvre, quelques décalages par rapport à l'état des lieux qui avait été réalisé 10 ans plus tôt.

Donc, néanmoins, je veux valoriser cette démarche-là du territoire Gravona - Prunelli - Golfes d'Aiacciu et de Lava qui couvre l'ensemble du bassin versant donc de la Gravona et du Prunelli, et de ces golfes-là, et qui correspond à 25 communes appartenant à 3 intercommunalités : la CAPA, la Communauté de communes du Celavu-Prunelli et la Communauté de communes de l'Ornanu et du Taravu.

Donc, ce SAGE, il est élaboré sous l'égide d'une commission locale de l'eau, d'une CLE, 40 membres répartis pour 40 % de représentants des collectivités territoriales, communes et intercommunalités ; pour 20 % de représentants de la Collectivité de Corse ; pour 20 % de représentants des usagers ; et enfin, pour 20 % de représentants de l'État.

À cette CLE s'ajoute ce qu'on appelle une structure porteuse, qui en l'occurrence est la CAPA et qui a vocation d'animer les travaux et d'animer le projet de SAGE.

Donc, comme je vous le disais, ça a été une procédure longue puisque la démarche a été initiée en 2009 et que c'est aujourd'hui en 2023 que nous avons à voter sur l'approbation du schéma. Ce projet est déjà passé devant notre Assemblée pour avis le 25 mars 2021. L'Assemblée de Corse avait bien sûr voté favorablement, mais avait émis quelques recommandations qui ont toutes été suivies, notamment des recommandations sur la possibilité de voir des projets situés sur des réservoirs biologiques, que ces projets puissent se réaliser, notamment des projets d'hydroélectricité s'ils démontrent un caractère d'intérêt général.

Des souhaits aussi du comité de bassin ont été également suivis, sur des dispositions sur la préservation de la biodiversité du littoral notamment.

Enfin, les réserves émises par la Chambre d'agriculture avaient été également levées, de sorte que le projet de SAGE modifié a été adopté à l'unanimité par la CLE du 7 décembre 2021.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 octobre au 17 novembre 2022. La commission d'enquête a donné un avis favorable, sans réserves, au projet de SAGE. Elle a, elle-aussi, assorti cet avis de 2 recommandations qui reprennent pour certaines déjà des avis émis par l'Assemblée de Corse : l'élargissement du périmètre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) à celui du SAGE, puisque le périmètre initial était celui de la CAPA et aujourd'hui, il est proposé qu'il soit élargi à l'ensemble du territoire.

L'intégration de l'AUE au comité technique de la CLE. Il est à noter pour ce dernier point, qu'après modification du règlement intérieur de la CLE, le 25 janvier 2023, l'AUE fait désormais partie du comité technique.

Le projet du SAGE qui a donc été adopté par la CLE le 25 janvier 2023, c'est un projet où la stratégie est orientée autour des milieux aquatiques qui doivent constituer des facteurs de développement territorial, avec au cœur la préservation et la restauration des milieux qui constituent l'objectif premier avec des stratégies ambitieuses, on en a déjà parlé lors de cette Assemblée, sur

l'entretien des cours d'eau notamment, mais aussi sur les zones humides et le milieu marin.

La question de la gestion quantitative de l'eau, elle est aussi abordée dans ce document, où il est dit clairement que sans connaître de déficit quantitatif, l'unicité de la ressource dans un contexte de changement climatique crée une fragilité du territoire que le projet de SAGE entend résoudre à travers une démarche concertée de sécurisation de l'alimentation. Là, clairement, il s'agit de co-construire avec la CAPA, Collectivité et CAPA, une solution aujourd'hui pérenne pour que ce territoire évite de connaître aujourd'hui des problèmes liés à l'unicité de la ressource. Donc les travaux et les contacts avec la CAPA reprendront pour qu'on puisse, cette fois-ci, mettre en réalisation un projet structurant pour le territoire.

Au regard du territoire, la lutte contre les inondations figure dans la stratégie du SAGE, et c'est normal, c'est un enjeu, vous le savez tous, dans ce territoire.

Et enfin, le SAGE ambitionne par ailleurs d'influencer l'aménagement de son territoire par une gestion équilibrée entre les ressources en eau et les usages, en rapprochant les politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques, et celles d'aménagement du territoire et de développement économique qui structurent les usages.

L'approbation et mise en œuvre du SAGE : donc, dès l'approbation de ce document par l'Assemblée de Corse, si vous le souhaitez, toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme et le schéma régional des carrières devront être compatibles avec le PAGD.

Il faut savoir aussi que notre Assemblée est compétente pour arrêter la composition et les règles de fonctionnement de la CLE, instance de gouvernance du SAGE, et que, à ce rapport, est proposée une modification afin de faciliter l'atteinte du quorum. Aujourd'hui, il est à 70 % pour l'ensemble des décisions de la CLE. Ce qui est proposé ici, c'est que ce quorum soit assoupli à 50 % pour les petites décisions et reste à 70 % bien sûr pour les grandes décisions, notamment celles qui visent à toucher à l'esprit et à la révision du SAGE en tant que document stratégique.

Donc, il s'agit aujourd'hui de soumettre à votre assemblée, d'une part, le SAGE adopté par la CLE lors de la séance du 25 janvier et, d'autre part, la modification des règles du fonctionnement de la CLE.

A ringrazià vi.

Il y a, Madame la Présidente, qu'à dinò mi pare, un avisu di u CESEC.

Je salue les travaux du CESEC, parce qu'on voit qu'ils s'imprègnent de l'ensemble des documents. Ils ont émis un avis très complet, très documenté, très technique.

Simplement vous dire que le CESEC a émis un avis favorable qui est le prolongement d'un premier avis qu'il avait déjà mis émis en 2021.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, il y a un avis de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

La Commission n'a émis aucune observation sur ce rapport.

Avis de la Commission : avis favorable.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite ; absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui veut prendre la parole ? Christelle COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, juste un mot pour saluer le travail que vous avez réalisé, notamment celui de la commission locale de l'eau qui est présidée par notre collègue Valérie BOZZI, comme Monsieur LACOMBE, qui ont dû quitter l'hémicycle et qui ne peuvent pas participer au vote.

Donc le SAGE est un document structurant qui engage un territoire important : 3 intercommunalités, 25 communes de bassin versant, la Gravona et le Prunelli, le golfe d'Ajaccio et celui de Lava, près de 1 000 km² au total.

Il est compatible avec tous les documents supérieurs que sont le SDAGE et le PBACC.

La commission d'enquête donne donc un avis favorable sans réserve, l'assortissant de 2 recommandations, des recommandations qui ont déjà été exprimées en mars 2021 :

Premièrement, l'élargissement du périmètre de la SLGRI qui porte sur le risque inondation et qui équivaut au territoire de la CAPA seulement lorsque celui du sage est bien plus vaste ; une prescription qui se tient par souci de cohérence entre les 2 documents, j'imagine bien que ça se fera.

Deuxièmement, l'intégration de l'AUE au comité technique de la CLE ; c'est chose faite depuis donc janvier dernier. Donc pour les prochaines réunions, on imagine que donc l'AUE y sera présente.

Un travail donc coopératif et pragmatique sur un thème qui est très important et qui est l'enjeu de demain.

Donc, vous avez bien compris que notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Saveriu et Jean BIANCUCCI.

M. Saveriu LUCIANI

Je commencerai par la fin, donc on votera bien entendu ce SAGE, d'autant que, vous le savez, de par l'histoire, on y était. J'y ai siégé avec bon nombre d'élus sous la présidence de Madame BOZZI.

C'est un travail qui est quand même un travail patient, qui peut faire justement école en quelque sorte. Il faut le reproduire. Ça peut notamment inspirer un certain nombre de PTGE, parce que finalement on est sur une espèce de stratégie où on parle de tout autour de l'eau, mais pas que de l'eau, puisqu'il y a aussi le trait de côte, il y a le respect de la biodiversité, il y a en gros les orientations majeures du SDAGE qui finalement prévalent, et aussi, et il faut le souligner aussi, des préconisations qui regardent le PBACC, donc le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique que nous avons voté en 2018, et avec, je crois, 57 mesures qui aujourd'hui sont vraiment d'actualité dans tous les domaines, puisque ça regarde, vous le savez, à la fois les collectivités, mais aussi le monde agricole et les usagers quelle que soit l'implantation géographique.

Moi, je voudrais justement insister sur 2 ou 3 petits points qui ont été évoqués même ce matin d'ailleurs, sur le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, parce qu'il est quand même une des trames, une des matrices de ce travail engagé sur une région.

Christelle COMBETTE évoquait le périmètre important, c'est quand même pratiquement 1/8^{ème} de la Corse qui est concerné en termes de superficie. C'est surtout le bassin le plus important de population. Ce matin on évoquait notamment, pardonnez-moi l'expression, le tsunami démographique, mais je crois qu'une des régions les plus impactées par ce tsunami, c'est cette région-là. Ça veut dire qu'en gros, on dépassera allègrement les 100 000 habitants très rapidement. Je ne parle même pas des conditions des fois assez déplorables d'urbanisation de certaines zones qui font qu'on a quelques catastrophes qui peuvent se terminer avec des inondations, voire, rappelez-vous, un certain nombre d'événements, y compris citadins.

C'est important donc de bien réfléchir, de bien réfléchir au-delà de cette organisation territoriale à un certain nombre de préconisations. Notamment, je veux rappeler, et le président le sait très bien parce que c'est quelque chose qu'il a abordé encore ce matin, c'est par exemple à un moment donné d'intégrer dans les SCOT et dans les PLU cet objectif, qui est lié notamment à ce qu'on appelle l'imperméabilisation des sols. En zone urbaine, c'est quelque chose qui est important. Je ne vais pas développer, mais ce sont des choses qui sont pour moi élémentaires, y compris la question de la densification, parce qu'on est dans des zones qui sont très urbanisées, ou en tous les cas qui sont très construites, y compris sur des zones qui hier étaient dévolues à l'élevage (beaucoup d'élevages dans la région ajaccienne).

Et donc essayer de mettre en avant ces préconisations, ces mesures du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique, d'autant qu'elles abordent aussi, et c'était quelque chose qui avait donné lieu à l'époque, au tout début du SAGE, à une discussion avec la préfecture, notamment sur la question des permis de construire. On demandait à ce qu'il ait un regard, notamment des institutions territoriales parce que souvent, on a à faire à des projets équivalents 400 habitants, sans qu'on regarde la ressource disponible. Et on se retrouve après avec des gens qui intentaient les procès à l'envers. C'est qu'en gros, on attaquait la Collectivité parce qu'on avait un permis et qu'on n'avait pas d'eau.

Donc, c'est important qu'il y ait déjà, en tous les cas de manière massive, un regard anticipateur sur tous ces projets-là. D'autant que je rappelle que sur la commune de Bastelicaccia, de mémoire, Kyrnolia, le fameux fermier privé, avait émis un avis, donné à Antoine OTTAVI, le maire, et je pense que le premier adjoint s'en rappelle aussi, en disant « on ne peut pas garantir

l'alimentation en eau potable de ce projet-là » et le projet avait été donc retiré. C'est un projet de construction de villa classique dans la région.

Et donc, c'est important qu'il y ait ce regard anticipateur et il faut absolument aujourd'hui le mettre en avant.

Dernier petit point sur ce plan-là, c'est que le plan de bassin, justement, et le SAGE porte tout ça, parle de renforcer la gouvernance, justement parce que la gouvernance, c'est la garantie d'une gestion durable, d'autant que, et le président l'a évoqué, il y a unicité de la ressource. C'est Tolla qui commande tout. Imaginez demain Tolla en panne, où on va ? Ce n'est pas la Gravona qui va vous dépanner. C'est clair.

On sait pertinemment qu'aujourd'hui, et c'est là que le SAGE et le SDAGE sont importants, c'est que la qualité des eaux, notamment quand il y aura des étés successifs secs, où on va se demander comment on va finir, d'autant que ce matin, on évoquait l'agriculture par exemple, parce qu'il va falloir qu'on établisse une règle du partage de la ressource. À un moment donné, comment on fait ? D'autant que les cultures, vous le savez, l'irrigation commence au mois de mars pour certaines, mais l'amplitude, elle va jusqu'aux clémentines et les clémentines, c'est novembre, voire même décembre. C'est-à-dire qu'en gros, on a 8 à 9 mois d'irrigation et il faut essayer de sauver l'ensemble des exploitations agricoles.

Donc, je crois que c'est important que ce document-là, qui arrive aujourd'hui donc à son terme et on s'en félicite, soit aussi donc quelque chose qui soit inspirateur d'autres zones assez rapidement, parce qu'on aura vraisemblablement, notamment en Plaine orientale qui n'est pas forcément considérée aujourd'hui, en tous les cas je le dis en regardant certaines personnes qui connaissent la situation, comme une zone vulnérable du point de vue climatique comme l'est l'Extrême-Sud, voire la Balagne, mais qui est une zone qui, avec cette pression justement et ce besoin surtout de développement agricole, va à un moment donné poser des problèmes si tant est qu'il y ait 2 étés successifs de sécheresse.

Le seul barrage, à l'heure actuelle, je crois, qui peut supporter 2 ans consécutifs, c'est le barrage du Nebbiu, c'est Padula. C'est le seul qui peut tenir 2 ans sans trop d'appoint. Le reste est sur une gestion intersaisonnière. Or, nous, on aspire, et on en reparlera certainement, à une gestion qui soit une gestion pluriannuelle, un peu comme l'exemple sarde qui arrive quand même à garantir sur 1, 2 voire 3 ans dans certaines zones, parce que, comme quelqu'un le soulignait ce matin, les barrages de Sardaigne avec un relief beaucoup plus bas que le nôtre... Je rappelle que le Gennargentu culmine à 1 800 mètres, il y a 1 000 mètres de différence avec le Cintu.

Donc, avec cette insécurité permanente, qui en plus gagne la Méditerranée compte tenu des incendies qui progressent assez rapidement vers le nord, cette sécurisation, elle passe aussi aujourd'hui par cette perspective de gestion pluriannuelle, parce que, à mon avis, c'est aussi un grand défi à relever.

Alors encore une fois, vous avez vu qu'on essaie d'être prudent quand on le dit, mais c'est demain et demain c'est déjà aujourd'hui pour beaucoup.

Voilà. Donc, nous on votera bien entendu ce projet, en espérant bien entendu revenir un jour ici pour en voter d'autres de la même ambition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Monsieur le Président,

Vous avez présenté votre document en 5 points. Il est bien entendu très clair. Je pense que le point 3 et le point 2 auraient pu être regroupés tant ça touche la procédure, que ce soit l'enquête publique ou les modes habituels de procédure, vous en avez parlé.

Vous définissez au point 4, 7 objectifs et vous insistez sur le fait qu'il y a eu une réelle concertation avec les territoires. Cela semble évident. En tout cas la connaissance que j'ai pu en avoir en tant que maire me donne à penser qu'effectivement, c'est le cas.

Néanmoins, je me suis procuré comme vous les propositions et critiques du CESEC. Je crois qu'il est bon de s'en inspirer, pourquoi ? Parce qu'elles rejoignent, notamment certaines choses qu'a dit Xavier LUCIANI qui portent sur l'artificialisation des terres et Dieu sait, notamment dans la basse vallée de la Gravona... Je ne ferai pas d'autres commentaires, mais la situation est extrêmement difficile.

Cette situation, on peut l'expliquer. Je ne vais pas rentrer dans le détail, ça n'est pas l'objet de cette réunion. Mais, un des problèmes, c'est l'absence ou l'imprécision de documents d'urbanisme, généralement c'est l'absence. Sur la CAPA, à ma connaissance, il y a uniquement 4 communes sur 10 qui ont un document d'urbanisme.

Alors, certains ont été attaqués devant les tribunaux, je ne vais pas rentrer dans le détail parce que ça n'est pas intéressant à ce niveau-là, mais cela

veut dire que la stratégie que vous comptez mettre en œuvre, qui a été largement débattue, qui a été approuvée le 28 janvier par la CLE, est une bonne stratégie. Comme toute stratégie, bien entendu, elle demande à être actualisée, c'est-à-dire qu'il ne faut pas considérer que c'est une bible en soi, mais au contraire, c'est un cadre évolutif dans lequel on peut intervenir parce que simplement, les évolutions ne sont pas forcément maîtrisées à l'instant T et qu'il peut y avoir des modifications à apporter à ces stratégies, sensibles ou pas.

Donc tout ça, je crois que vous l'avez intégré.

Un des problèmes, c'est l'artificialisation des terres. L'une des suggestions qui est faite par le CESEC, je crois qu'on en est d'accord, mais c'est déjà une pratique chez nous, donc je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de plus, ou de moins d'ailleurs, c'est l'éco-conditionnalité des aides. Effectivement, c'est un schéma de cohérence beaucoup plus large, mais qui aujourd'hui, de manière indiscutable, s'impose. Donc je pense qu'il faut le retenir.

Et puis, il y a le principe ERC, éviter, réduire, compenser. Je crois que c'est un peu ce qui touche le PADDUC avec toutes ses dimensions et pas uniquement la dimension urbanisme.

Le dernier point en tout cas que j'ai retenu, c'est celui d'une étude, une réflexion beaucoup plus forte sur la ressource. Alors ça rejoint ce qui a été dit par Xavier tout à l'heure, je ne rentrerai pas dans la problématique des barrages, mais j'ajouterais un questionnement et une problématique forcément, puisqu'il y a un questionnement, c'est la problématique du plan d'eau, des gravières de la basse vallée de la Gravona.

En quelques mots, vous savez qu'il y a une carrière qui a été exploitée depuis une quarantaine ou une cinquantaine d'années, je ne me souviens plus, mais moi j'ai souvenir qu'elle a toujours été exploitée, que ce soit de la Gravona... Et j'en parle aisément parce que les 4/5^{ème} sont sur Cuttoli, donc je suis obligé quand même de m'y intéresser. Il y a à la fois une masse d'eau importante, mais il y a aussi un devenir à la fois du point de vue paysager, que du point de vue économique, pourquoi pas. Ensuite, il y a bien entendu une intégration nécessaire au choix qui serait fait par ailleurs, parce que cette problématique dépasse largement le territoire dans lequel elle s'inscrit.

Voilà, je suggère que ça fasse l'objet à minima d'intérêt et puis ensuite, on sera amené à amodier éventuellement les choses.

En l'état et avec cette petite réserve, bien entendu, nous sommes extrêmement favorables à ce choix stratégique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ces SAGE sont très sages, ce sont des documents courants avec une seule doctrine globale : c'est la préservation du milieu, la durabilité et c'est plus tourné vers l'écologie, l'environnement que par un accompagnement de tout ce qui est anthropique. Et c'est là où il faudra qu'on fasse attention, les mesures, elles sont toutes bonnes, mais derrière il y a des adaptations.

Je prends un exemple : que ce soit dans la vallée de la Gravona ou dans la vallée du Prunelli, il y a un mitage d'habitations. Il est visible par tous. Il y a 2 maires ici de la vallée qui sont concernés par un problème très simple, l'assainissement, le respect du bon équilibre naturel. Et quand ils sont confrontés à poser un projet de collecte, pour éviter cette pollution diffuse et essayer de faire un réseau collectif vers une station à créer ou en raccordement d'une station existante, ils sont confrontés au diktat de l'Agence de l'eau, qui est juge et partie, mais qui explique la règle qu'on ne finance pas les réseaux nouveaux. Et là, on tourne en rond. Donc ça, il faut qu'on le tranche.

On ne pourra pas dire au maire qui est là, lorsqu'il va vouloir chercher à résorber ce problème, qui fait d'ailleurs qu'il y a un point noir au Pont de la Pierre parce qu'il y a des rejets diffus, non maîtrisés et qu'on va lui opposer la doctrine du non-financement des aménagements nouveaux. Ou alors il faut que la Collectivité territoriale, elle ait sa propre doctrine en disant, « quelle que soit la position de l'Agence de l'eau, je finance ».

On a réussi à passer outre, je regardais Jean-Félix me regarder, avec l'action du Comité de massif. Mais aujourd'hui, avec l'absence de fonds disponibles, on va se retrouver confrontés à l'impossibilité de traiter certains problèmes et il faut aujourd'hui qu'on ait une adéquation entre les politiques publiques d'aménagement, de construction, d'investissements, en termes d'assainissement essentiellement, et les préconisations des schémas de préservation du milieu, des espèces, qu'elles soient des espèces vivantes ou tout ce qui peut être la biodiversité au sens général. Donc là-dessus, on est confronté.

Ensuite, dans la protection des milieux et la restauration du bon équilibre, la résorption des infranchissabilités sur les seuils existants et autres, oui, mais dans le respect du passé, des droits d'eau, des usages, des logiques d'aménagement et tout ceci en prenant en compte que beaucoup d'aménagements en Corse n'ont pas été faits au bon moment, et qu'on n'ait pas à stabiliser une situation qui est forte, qui est abondante. La Gravona, ça sera peut-être demain la

ressource alternative de la région ajaccienne, sauf à ce qu'il y ait un barrage sur le Liamone et qu'il y ait un transfert d'eau. C'est à voir.

Ce sont des choses à envisager et à rester toujours avec l'état d'esprit que l'eau, elle sert à la biodiversité, mais que l'homme, dans son contexte d'habitat urbain et périurbain, il fait partie aussi de la biodiversité. Et que dans ces conditions-là, tout ce qui est quantité d'eau à amener, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'activité domestique, fait partie des prélèvements et que ça doit être considéré comme quelque chose de naturel et pas quelque chose d'exceptionnel.

Et à un moment donné, il faut faire attention aux doctrines qui sont souvent outrancières, lorsqu'elles sont mal interprétées, qui font qu'il y a des interdictions de prélèvements de partout. Parce que dans le cas précis des gravières, par exemple, et des carrières, il y a un paradoxe. C'est que les pluies de Baleone, qui sont la ressource primaire d'Ajaccio, bien avant qu'il y ait le barrage de Tolla et qu'il y ait le transfert d'eau depuis la montagne, elles auraient dû sanctuariser tout un périmètre, comme l'ont été par exemple les forages autour de Paris qui ont été sanctuarisés par des centaines d'hectares achetés, protégés et qui sont aujourd'hui inaliénables, que ce soit en termes de vente ou en termes de construction. Et là, on a autorisé, par des arrêtés Préfectoraux, des industries qui aujourd'hui interdisent l'extension des champs captants ou leur modernisation, ou des ressources alternatives avec un prélèvement direct sur la Gravona, dans une zone à proximité d'Ajaccio. Ou, par exemple, de remettre en service le canal de la Gravona en termes d'outils de secours ou même comme quelque chose qui pourrait être une activité ludique, avec un canal qui peut servir de zone de promenade et un attrait touristique indéniable, entre autres, avec ses aqueducs qui sont aussi beaux que beaucoup d'autres ailleurs en Europe et en France.

Donc attention, moi je dis beau document, mais surtout attention à l'interprétation et à la réinterprétation à chaque fois qu'il y a la mutation d'un fonctionnaire nouveau à la DREAL, à la DDTM et autres, qui se fait à chaque fois sa propre doctrine, alors que nous, on a une histoire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci. D'autres interventions ? Non. Je rends la parole au président de l'Office hydraulique.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, bien sûr, remercier les intervenants, Madame COMBETTE, des précisions utiles, notamment sur le fonctionnement de la CLE, et je me permettrai

moi-aussi de noter le travail des présidents, effectivement Xavier LACOMBE, puis aujourd'hui Valérie BOZZI.

Dire que c'est bien l'essentiel aujourd'hui de la démarche, y compris à travers les propos qui ont été évoqués par Saveriu, Paul-félix bien sûr et Jean, l'idée de la gouvernance locale, de l'organisation de la gouvernance locale est première dans cette démarche-là. Et c'est à cette gouvernance, justement aujourd'hui, de s'emparer, à travers ce SDAGE, cette stratégie, avec bien sûr ses axes forts et ses objectifs forts, des sujets qui nous préoccupent : L'aménagement du territoire, vous l'avez dit, c'est important, avec la problématique de l'artificialisation des sols.

Il faut savoir qu'une fois que nous aurons approuvé le SAGE, c'est un document qui est opposable, c'est-à-dire que quand les documents d'urbanisme, PLU, SCOT vont devoir se préparer et s'organiser, ils devront être compatibles avec ce SAGE. Donc, c'est important aujourd'hui de savoir que ce document-là, il va aussi fixer, il va influencer l'aménagement du territoire.

C'est la même chose quand il s'agit de parler de gestion quantitative. Là-aussi, c'est l'instance locale qui devra co-construire, et c'est ce que je disais tout à l'heure. C'est toute l'importance, on n'est plus dans un domaine où ce sont des experts qui vont penser les solutions, qui vont venir les plaquer sur le territoire. On est dans un domaine où on va co-construire les solutions ensemble, même quand c'est difficile et des fois politiquement.

C'est pour ça que je disais initialement, il y a un chemin à trouver avec la CAPA sur cette question-là et nous, nous voulons le trouver clairement. Nous voulons aujourd'hui trouver ce chemin là pour régler le problème de l'unicité, et on verra quel est le meilleur problème. Si c'est la Gravona, si demain il faut tirer un réseau depuis le Liamone, tout cela sera abordé avec des experts, mais confronté aussi bien entendu aux choix des acteurs et des politiques locaux.

Et c'est la même chose, j'ai envie de dire, pour les éléments de préservation et de respect de la biodiversité.

Moi je répondrai pour terminer à Paul-Félix, je suis d'accord avec ce qu'il dit. Il ne faut pas s'enfermer dans les carcans de ce dispositif. Moi, je le trouve, comme je le disais ce matin, un peu comme les SDAGE, on est sur des maquettes un petit peu restrictive en termes de marges de manœuvre.

C'est pour ça que je pense qu'il y a 2 SAGE aujourd'hui en Corse, celui-ci et celui de Marana-Golu. Nous on n'est pas disposé à en faire plus, parce que c'est très lourd, ça a des contraintes, y compris les contraintes que vous avez soulevées.

Nous, on préférerait des gouvernances locales plus souples, sur des formats de gouvernance plus souples. On a cité les PTGE parce qu'ils nous paraissent plus adaptés à cette réalité, plus adaptés, et ils permettent à la fois d'être plus réactifs, plus adaptables et plus souples dans leur fonctionnement.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci.

Donc, on va faire juste une petite interruption de séance de deux minutes, pas plus

Donc interruption de séance. Merci.

La séance est suspendue à 17 h 08 et reprise à 17 h 17.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On a demandé un certain nombre de précisions sur le plan formel, donc tout est au clair, c'est parfait. Très bien.

Donc, Monsieur le Président, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ? Non, vous aviez terminé vos réponses, très bien.

Donc tout le monde a pu s'exprimer, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci ! Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, pour vos présentations d'aujourd'hui.

Nous passons maintenant à l'énergie, nous revenons à l'énergie. Donc, on a traité de la langue, de l'eau et maintenant de l'énergie, nous en avons besoin. C'est à vous.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 091 : Prutucolu d'accordu Statu/Cullettività di Corsica per a messa in opera di a Prugrammazione Pluriannuale de l'Energia (PPE)

Rapport n° 091 : Protocole d'accord État/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, en effet, à cette heure-ci, il va falloir beaucoup d'énergie et de motivation pour présenter ce rapport. Un rapport, je crois particulièrement important qui fait suite au projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie que nous avons examiné et adopté le mois dernier.

Je rappelle le vote qui est intervenu lors de la dernière session, qui a permis d'acter un certain nombre d'objectifs en matière énergétique pour la période 2019-2023, une période qui se termine et surtout pour la période qui s'ouvre, la période 2024-2028 : des objectifs en matière de décarbonisation, sortie des énergies fossiles ; des objectifs en matière de développement des ENR et des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie, c'est-à-dire en matière d'économie d'énergie dans différents secteurs.

Un vote aussi qui a permis de fixer des paliers, des étapes à franchir et de fixer une trajectoire, celle de l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050. On a eu l'occasion aussi, le Conseil exécutif a eu l'occasion, on l'a rappelé ensemble, de rappeler que ce vote s'inscrivait dans un climat énergétique tendu, notamment au niveau européen, avec bien sûr l'augmentation régulière des prix de l'énergie, qui touche au plus près les ménages, notamment les ménages les plus modestes et c'est encore plus vrai en Corse qu'ailleurs je crois, la question de la guerre en Ukraine, les problèmes d'approvisionnement en gaz russe et bien sûr le contexte plus général, plus global, mondial du dérèglement climatique.

Un vote, je crois qui selon nous, selon le Conseil exécutif, a permis d'engager la Corse dans la transition énergétique et qui s'inscrit dans la continuité de nos engagements. Cette volonté à la fois d'autonomie énergétique, de transition, elle est conforme à nos engagements d'aujourd'hui, mais également à nos engagements passés. Je ne vais pas revenir très loin en arrière, en 2019, la

signature du premier protocole d'accord entre l'État et la Collectivité de Corse pour la mise en œuvre optimisée de la PPE qui, je le rappelle, avait été signée à l'époque par le président du Conseil exécutif, par le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, par le président qui m'a précédé, Jean Biancucci, à l'agence d'urbanisme et d'énergie et par 2 ministres, le Premier ministre Édouard Philippe et le ministre de la transition énergétique de l'époque, François de Rugy.

Donc un premier protocole en 2019 qui a acté le redimensionnement à la baisse de la future centrale du Ricantu, passant d'environ 250 mégawatts à 120 mégawatts, donc une puissance divisée par 2, en contrepartie d'un plan de massification à la fois des actions d'économie d'énergie mais aussi de développement des ENR.

Et ce premier protocole, il a permis d'avoir un premier dispositif de financement innovant, nouveau, pour accompagner notre politique énergétique et nos ambitions. C'est ce qu'on a appelé le cadre de compensation. Le principe fondateur, ça réside dans la massification des investissements en faveur d'opérations d'économie d'énergie, par exemple, les rénovations des bâtiments, des logements ou encore de l'éclairage public, en utilisant une partie des surcoûts de la production d'électricité par les centrales, qu'une partie de ces surcoûts soit mobilisée pour le financement de ces actions de maîtrise de l'énergie.

Ce premier protocole aussi, il confirmait une volonté qui avait été actée par l'Assemblée de Corse en 2015, l'alimentation en gaz naturel de la Corse, et qui confiait à l'Etat la charge de trouver un opérateur en capacité de réaliser ces infrastructures gazières au large de Lucciana ou dans le Golfe d'Aiacciu.

Donc, vous le savez, on en a parlé le mois dernier, cet appel d'offres après 2 ans de procédure, s'est révélé infructueux et donc on a été dans l'obligation de constater l'impossibilité d'alimenter en gaz naturel la Corse, que ce soit via un gazoduc ou des barges ou caissons immergés.

Cela a conduit notre Assemblée à valider le mois dernier le recours au biocarburant dans des conditions, je le rappelle, totalement sécurisées, d'une part en matière d'approvisionnement avec un approvisionnement en Méditerranée, notamment en France, en Espagne ou encore en Italie, donc un approvisionnement européen, et surtout en matière de rejets atmosphériques, en garantissant des rejets les plus faibles possibles, identiques à ceux du gaz, notamment pour les particules fines, avec des contrôles réguliers, notamment par un tiers indépendant. Donc, garantir la qualité de l'air et la santé publique.

Je fais un petit aparté, puisque lors du rapport précédent, on a sous-entendu ou on pourrait laisser croire que la volonté serait de cultiver 150 000 hectares ou même 15 000 hectares de colza en Corse pour être totalement

indépendants en matière de production énergétique de biocarburant. Vous le savez, ce n'est pas l'objectif. J'ai eu l'occasion de le dire le mois dernier, je le rappelle aujourd'hui, mais ça ne me paraît pas totalement incongru d'envisager de cultiver du colza en Corse, tout simplement dans une logique également peut-être d'autonomie alimentaire, notamment pour l'alimentation animale puisque c'est une culture céréalière qui peut être très utile dans ce cadre-là. Donc, pour fermer la parenthèse et répondre sur les propos de Paul-Félix Benedetti et de Saveriu sur le rapport précédant, sur la politique de l'eau.

Donc, une première exigence, vous l'avez compris, en termes de santé publique que nous avons posée à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Et puis, il y avait surtout une deuxième exigence, celle qui nous conduit à vous présenter ce rapport aujourd'hui. Cette deuxième exigence était de renforcer les moyens financiers pour nous permettre de mettre en œuvre la PPE. Renforcer les moyens financiers, un peu, je dirais comme on le fait pour un budget. Un budget pour être sincère, il faut qu'il soit financé. Nous, nous voulons une PPE sincère, c'est-à-dire une PPE financée à la juste mesure. C'est-à-dire qu'on ait les moyens d'atteindre nos objectifs, de réaliser nos projets.

Et, c'est tout l'objet de ce second protocole d'accord avec l'État qui vous est présenté dans le cadre de ce rapport, qui va permettre de financer nos actions, de renforcer nos projets et surtout de concrétiser nos ambitions.

Alors, depuis février 2022 jusqu'à aujourd'hui, ou plus précisément jusqu'au 30 mars dernier, vous imaginez bien que les discussions avaient l'État lorsqu'on parle de montant économisé sur des infrastructures gazières à hauteur de 400 ou 500 M€, n'ont pas été faciles.

Dans un premier temps, on a engagé une négociation en disant qu'une partie de cet investissement prévu pour réaliser les infrastructures gazières, qui allait par ailleurs probablement bénéficier à des groupes extérieurs de la Corse, puisqu'on n'a pas aujourd'hui d'entreprises qui sont en capacités de réaliser ce type d'infrastructure, puisse être réinvestie en Corse dans des politiques vertueuses, notamment dans des politiques qui permettaient de réduire la consommation énergétique de la Corse, de réduire la facture énergétique de la Corse. Ça, c'était notre argument.

Face à cet argument, l'État nous a opposé pendant longtemps, deux arguments principaux. Le premier argument, c'était qu'on avait des surcoûts par l'utilisation des biocarburants, notamment en fonctionnement. En gros, une centrale qui fonctionnait au biocarburant, coûtait plus cher qu'une centrale qui fonctionnait au gaz et donc, qu'on ne pouvait pas transposer totalement

l'investissement prévu sur les infrastructures gazières sur les bioliquides et d'autre part, que l'origine des financements entre des infrastructures gazières et des politiques d'économie d'énergie, ne faisait pas appel au même mécanisme.

Vous le savez, on n'a rien lâché. Et après plusieurs mois de négociations, on a obtenu une enveloppe de 200 M€, on en a parlé le mois dernier, sur le fil, au dernier moment puisque cette enveloppe de 200 M€, elle est a été entérinée une première fois par un courrier de la Première ministre, Élisabeth Borne. Donc, un accord de principe le 16 mars 2023. Je rappelle qu'on a adopté la PPE le 30 mars il me semble, une quinzaine de jours avant, juste le temps de pouvoir mettre le rapport dans Airdélib et que vous puissiez l'examiner, et entériner de manière encore plus précise notamment sur les modalités techniques, financières, sur les mesures à mettre en œuvre, par la signature du nouveau protocole, qui est annexé au présent rapport, donc que vous avez pu consulter, qui a été signé par la ministre de la transition énergétique, Madame Pannier-Runacher, le 30 mars dernier, le jour même où la veille, je ne sais plus, du vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Vous comprenez bien qu'on était dans l'impossibilité lors de la dernière session, de vous présenter de manière concomitante à la fois la programmation pluriannuelle de l'énergie et ce protocole d'accord. C'est pour ça que nous revenons aujourd'hui devant vous pour vous le présenter plus en détail.

Donc ce protocole, il pose un certain nombre de garanties, on va le voir, aussi bien financières que technique, je vais y revenir.

Mais avant, pour bien fixer les choses et pour qu'on prenne tous conscience de l'ampleur de ce protocole, je vais rappeler les dispositifs actuels de financement de notre politique énergétique par des dispositifs que je qualifierais historiques, des dispositifs de droit commun.

Alors ils sont de 3 types, ces dispositifs, c'est le contrat de plan État-région que tout le monde connaît, où on a une enveloppe, je dirais, de transition énergétique ; ce sont les fonds européens, notamment les fonds FEDER, bien sûr, contractualisés et c'est des fonds propres de la Collectivité de Corse.

Sur les périodes précédentes, on va dire sur les 5, 6 dernières années, ces 3 dispositifs cumulés, CPER, FEDER, fonds propres de la Collectivité de Corse, c'est 52 M€, 17 millions du CPER, environ 23 millions du FEDER et 12 millions de fonds propres de la Collectivité de Corse. J'insiste, 12 millions sur fonds propres de la Collectivité de Corse, ce n'est pas neutre.

Donc, sur ces 52 millions issus de ces trois dispositifs, 22 millions, donc à-peu-près 40 % environ, ont été mobilisés dans la rénovation des bâtiments,

à-peu-près 3 à 4 millions d'euros par an. Donc, qu'on ait ce chiffre en tête, 22 millions sur la rénovation du bâti lors de la période précédente, 3, 4 millions par an. Je vous dis ça avec un peu d'insistance, parce qu'on va voir ce que va nous permettre de faire le protocole en termes d'engagement financier dans les années à venir.

Le deuxième dispositif de financement, qui est plus récent que le dispositif que je viens de rappeler, ce que j'ai qualifié de dispositif historique, c'est le cadre de compensation. Le cadre de compensation, il fait suite au premier protocole d'accord de 2019. C'est un dispositif innovant, novateur, qui a été créé par la commission de régulation de l'énergie. Et, je le disais précédemment, il permet de financer des actions de MDE avec une part des surcoûts qui sont induits par la production d'électricité par les centrales thermiques. En gros, produire un électron en Corse, ça coûte beaucoup plus cher que de le produire en France. Et pourtant, vous le savez, on paye le même prix à la fin, l'électron qu'on soit en Corse ou sur le continent, c'est ce qu'on appelle la compensation au service public de l'électricité.

Et cette compensation au service public de l'électricité, c'est ce qui nous permet de payer finalement le même prix qu'en France, c'est 200 à 250 M€ par an, compensés par l'État et le cadre de compensation nous permet d'utiliser une partie significative de ces montants-là pour moins consommer. Et donc cette enveloppe de cadre de compensation, finit par diminuer puis s'éteindre dans les années à venir.

Donc, c'est environ 135 M€ sur la période précédente et 90 M€ sur la partie rénovation du bâti.

Ça, c'est un dispositif plus récent qui a commencé réellement à se mettre en œuvre, qui a été adopté, je dirais, initié en 2019 et qui a commencé à produire ses effets en 2021, notamment par les actions menées par l'agence d'urbanisme et d'énergie lorsque 6 actions de ce cas de compensation lui ont été transférées. Et donc, ce cadre de compensation commence vraiment à produire ses effets, par exemple en matière de rénovation de l'éclairage public. Juste une petite parenthèse, on a rénové à-peu-près 50 %, programme qui a été lancé lors de la mandature précédente, pour accompagner les collectivités, notamment les communes, pour rénover leur éclairage public. On a fait à-peu-près la moitié du chemin, 50 % des points milieux sur l'ensemble de la Corse. Je vous laisse imaginer le poids pour les communes en termes financiers, pour boucler leur budget, si on n'avait pas réalisé ces opérations-là, les factures des communes auraient été intenables à mon avis, notamment dans les petites communes. Voilà, je referme la parenthèse, pour vous dire l'importance de ce cadre territorial de compensation et ce qui nous a permis de faire en complément des opérations

précédentes et également, en termes de rénovation bien sûr de logements et de bâti, on a pu d'ores et déjà mener des opérations exemplaires, notamment dans les logements sociaux. On en a fait plusieurs centaines lors de la période précédente.

Dans la continuité de cette action du cadre de compensation, on s'inscrit bien sûr aujourd'hui dans le protocole d'accord avec les mêmes ambitions que lors de la mandature précédente, en renforçant encore les dispositifs de financement dans ces politiques énergétiques.

Mais on ne s'arrête pas là. On a beaucoup parlé finalement, avec ce protocole d'accord, lors de la session précédente de l'enveloppe exceptionnelle, 200 M€, c'est vrai que c'est considérable. Mais moi j'aimerais rappeler aussi à ce stade que, dans ce protocole d'accord avec l'État, on traite d'autres sujets tout aussi importants, qu'uniquelement l'enveloppe, je dirais compensatoire, de 200 M€. On traite de 3 volets qui sont, à mon avis, essentiels pour la mise en œuvre de la PPE, et on en a discuté en commission et on en a discuté le mois dernier.

Le premier volet, c'est la sécurité de l'approvisionnement de la Corse, l'équilibre offre-demande cher à Jean-Michel Savelli.

Le deuxième, c'est le développement des énergies renouvelables, et on a discuté notamment avec Core in fronte sur la question de l'hydraulique, par exemple.

Et le troisième, c'est la maîtrise de la demande en énergie.

Donc sur ces trois volets, le protocole d'accord offre des réponses.

Sur le premier volet, qu'est-ce qu'il y a dans ce protocole, qu'est-ce qui est acté dans ce protocole ? Premièrement, le financement des infrastructures qui permet de garantir l'équilibre offre-demande, avec le financement de la future centrale du Ricantu et du câble SACOI. Des financements qui sont garantis par l'État quand même à hauteur de 700 M€, ça, c'est en plus des 200 millions, dont une partie sera bien sûr réinvestie au profit du territoire, notamment dans le cadre de la construction de la centrale de Ricantu, de mémoire, je ne l'ai pas noté là, il me semble que c'est 150 M€, les estimations d'EDF, qui seront des retombées induites par cette construction de la centrale.

Le protocole d'accord bien sûr aussi, acte les bioliquides forcément aussi bien, sur la centrale du Ricantu que sur celle de Lucciana avec des valeurs d'émission exigeantes et des contrôles réguliers, j'en ai déjà parlé.

Et, bien sûr aussi, ce protocole d'accord il précise que dans l'attente de la future centrale du Ricantu, dont je rappelle la mise en service prévue en 2027,

une étude offre-demande sera effectuée régulièrement et des moyens de secours seront, si nécessaire, déployés en Corse. Donc ça, c'est pour le volet numéro 1, la sécurité d'approvisionnement.

Pour le volet numéro 2, en matière de développement des ENR, là aussi toujours en dehors de l'enveloppe de 200 M€, il y a un certain nombre de points qui sont actés dans ce protocole d'accord avec l'État.

Premièrement, l'augmentation des objectifs en matière de développement des ENR, que ce soit le photovoltaïque, l'éolien ou la biomasse. Et ça, on l'a acté dans le projet de modification simplifiée, de manière à ne pas retarder le développement de ces projets-là. Donc ça, c'est acquis.

Deuxièmement, d'étudier et de mettre en œuvre des conditions plus favorables pour développer des filières qui sont aujourd'hui en souffrance, notamment la petite hydroélectricité qui a du mal à démarrer, contrairement à d'autres types d'énergies renouvelables, comme le photovoltaïque. Ça aussi, c'est acté.

Autre point acté, l'alimentation électrique des navires à quai avec les pollutions qui sont engendrées, notamment par les bateaux de croisières, mais pas seulement, également par les navires de la DSP qui posent un certain nombre de difficultés, on a eu à en débattre aussi à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Une alimentation des navires à quai avec bien sûr le réseau classique, mais également en ayant recours à de l'hydrogène vert.

Et enfin, le lancement d'un programme de recherche en vue d'une production locale de biocarburant, à partir de colza, pourquoi pas, pas avec 15 000 et encore moins avec 150 000 hectares, mais aussi des biocarburants demain, qu'on appelle de deuxième génération, avec de la biomasse, voire des biodéchets. Le CESEC souligne d'ailleurs cette initiative dans son rapport sur lequel je reviendrai à la fin de mes propos. Donc ça, c'est pour le deuxième volet, sur le développement des énergies renouvelables qui est inscrit dans ce protocole.

Enfin, le troisième volet, c'est je crois le plus important, c'est les politiques en matière de maîtrise de la demande en énergie, et c'est là que sont mobilisés les 200 M€.

Alors, rappeler tout d'abord que les financements existants, FEDER, CPER, cadre de compensation que j'ai déjà présenté, sur la période précédente, qu'est-ce qu'on a pu constater ? Qu'ils étaient insuffisants pour réaliser des opérations d'une certaine envergure, par exemple pour rénover l'ensemble des collèges et des lycées de Corse, pour rénover des établissements d'une certaine taille, par exemple les établissements de santé, ou encore pour rénover des

immeubles en copropriété très dégradés ou des logements sociaux. Le reste à charge pour les bailleurs, et l'office public de l'habitat peut en témoigner mais aussi l'Office public de la CAPA, qu'il est très difficile aujourd'hui pour les maîtres d'ouvrage de réaliser ces opérations, même si, je dirais le coût énergétique est très bien financé, souvent à hauteur de 80 %, tous les financements induits non énergétiques sont difficiles à supporter par les maîtres d'ouvrage.

Ce protocole d'accord permet de répondre à cette problématique. Et ce qui a été avec l'État, c'est que le taux d'intervention puisse permettre de produire l'effet levier nécessaire pour que ces opérations se réalisent.

On a retenu deux axes dans ce protocole. Premier axe, les actions de maîtrise de la demande en énergie avec plusieurs mesures. Première mesure : la rénovation des logements, aussi bien les logements sociaux que les copropriétés très dégradées, donc aussi bien le public que le privé, les établissements scolaires et de santé. Donc ça c'est, je dirais le premier volet, le premier axe de ces actions de maîtrise de la demande en énergie.

Ensuite, on a un deuxième axe qui est également très important, c'est sortir du gaz de ville dans les deux communautés d'agglomérations, à la CAB et à la CAPA. Je rappelle que ce sont des concessions de gaz de ville qui pèsent très lourd sur le budget, à la fois des communautés d'agglomérations, notamment dans la période actuelle, puisqu'on sait qu'il y a des négociations en cours avec Engie notamment, et l'État a assuré de son soutien pour trouver l'équilibre économique, mais les communautés d'agglomération vont devoir mettre la main à la poche d'où la nécessité de sortir le plus rapidement possible de ces concessions qui sont très, je dirais, consommateurs de finances publiques.

Deuxièmement, il y a un impact aussi très important sur les ménages parce que le gaz, contrairement à l'électricité, il n'y a pas de compensation de service public de l'électricité, quand le gaz augmente à l'échelle, je dirais européenne ou mondiale, il augmente aussi pour la facture des ménages, et c'est souvent les ménages les plus modestes qui sont les plus touchés.

Donc, il y a un vrai enjeu autour de cette sortie des concessions de gaz de ville.

Ensuite, dans les négociations avec l'État, il a été aussi acté, et ce n'était pas gagné, loin s'en faut, que ces enveloppes, elles soient mobilisées dans les zones urbaines, notamment dans les deux principales communautés d'agglomérations, mais qu'elles bénéficient aussi à l'ensemble du territoire. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on a un protocole d'accord où 152 millions sont fléchés sur les communautés d'agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et 52

millions sur l'ensemble du territoire. Donc 152 millions sur les communautés d'agglomérations, 48 millions sur le reste du territoire.

Comment ça se décline ? Sur la rénovation des logements sociaux des copropriétés, pour la CAB et pour la CAPA, on a 138 M€ et pas 132 comme il est écrit dans le rapport, donc il y a une petite coquille. On a refait nos additions, je pense qu'on s'est laissé déborder par les millions d'euros, mais vous voyez, on a été en dessous même. Donc, 138 M€ pour la CAB et pour la CAPA pour convertir les logements sociaux et les copropriétés du GPL vers l'électricité, notamment vers l'énergie renouvelable, c'est-à-dire qu'on va déconnecter les logements qui sont actuellement soit chauffés au gaz, soit qui utilisent le gaz pour la cuisson, soit qui utilisent le gaz pour l'eau chaude, pour les connecter à l'électricité et si possible à de l'électricité renouvelable, par exemple par des réseaux de chaleur biomasse, si possible.

Ces financements, ces 138 M€, vont être complétés par les dispositifs, je dirais, qui existaient jusqu'à aujourd'hui, pour mener des opérations de rénovation globale et performante sur ces logements sociaux et ces copropriétés. Donc ça, c'est 138 M€ pour la CAB et CAPA : sortie des gaz de ville, rénovation globale des logements sociaux et privés.

Ensuite pour le reste de l'île, c'est 31 M€ sur les logements. 2 500 logements sociaux qui seront ainsi rénovés avec ces 31 M€, des logements sociaux dont les caractéristiques énergétiques sont très dégradées avec des notes souvent de diagnostic de performance énergétique inférieures ou égales à C. Mais ce n'est pas tout, donc on a un volet logement 138 plus 31, 138 CAPA, CAB, 31 reste du territoire, mais également un plan de rénovation des établissements scolaires et de santé. Donc là, pour la CAB et la CAPA, c'est 14 millions pour environ 15 établissements scolaires et de santé et pour le reste de l'île, environ 17 M€ pour 18 établissements scolaires et 10 établissements de santé.

Je rappelle aussi qu'on avait beaucoup de mal à financer ces opérations, notamment la rénovation des collèges et des lycées. Je vous donne juste un exemple, On a eu à voter récemment, sur proposition de la conseillère exécutive Antonia Luciani, un rapport qui présentait la rénovation de deux établissements scolaires et de santé, c'était le lycée Giocante de Casabianca, le Fango et le lycée agricole de Sartène. On a « bouffé » l'ensemble de l'enveloppe FEDER dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments juste par ces deux opérations. Et moi, là je vous parle d'une quinzaine d'établissements scolaires et de santé sur la CAB et sur la CAPA et une trentaine d'établissements scolaires et de santé sur le reste du territoire. Donc, pour vous dire le gap qu'on fait grâce à ce nouveau protocole d'accord avec l'État.

Je vais conclure pour laisser la place au débat. Mais vous dire enfin qu'en termes de gouvernance, et c'est important, la Collectivité de Corse sera à la fois responsable de l'instruction et de la sélection des opérations. On aura à vous présenter dans les prochains mois un règlement d'aides afin que les opérations puissent débuter dès 2024, c'est-à-dire que dès 2024, notre ambition c'est de pouvoir commencer à mobiliser ces crédits, ces 200 M€ en complément des autres dispositifs et d'avoir un règlement dédié aussi bien pour les logements sociaux que pour les établissements scolaires et de santé ou les copropriétés.

Un point de comparaison également pour vous montrer l'opportunité qui se présente à nous, au Conseil exécutif, mais je crois à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse, l'opportunité de voter et d'adopter ce protocole d'accord.

Le PTIC, c'est 250 M€ sur la part Collectivité de Corse, pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, plus de 250 M€ pour les communes et intercommunalités, pour le bloc communal.

Le FEDER 21-27, c'est une centaine de millions d'euros, les fonds européens 21-27.

Aujourd'hui, on arrive devant vous avec 200 M€ pour un plan que j'ai envie d'appeler : un plan de transition énergétique de la Corse, donc pas un PTIC mais un PTEC, un plan de transition énergétique de la Corse, 200 M€ qui vont bénéficier à l'ensemble des acteurs insulaires. Je le disais tout à l'heure, pas à des grands groupes extérieurs, à nos artisans, aux acteurs du BTP, aux collectivités et aux Corses en général et aux ménages notamment.

Et je crois, un plan de transition énergétique de la Corse qui va nous permettre de changer de modèle énergétique, mais pas seulement de modèle énergétique, je crois qu'il va nous permettre, demain, de changer de modèle économique et social, de changer de modèle économique et social parce que ce protocole, il s'inscrit dans une trajectoire que la majorité territoriale actuelle a prise, qui a été initiée, je le rappelais, par la mandature précédente, notamment par le président du Conseil exécutif, mais également par mon prédécesseur, Jean Biancucci, et une trajectoire, je l'espère, qui sera poursuivie par les majorités à venir. Une trajectoire vers l'autonomie énergétique, mais aussi une trajectoire qui va nous permettre de répondre à des enjeux économiques et sociaux, le pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes par les opérations de rénovation des logements sociaux.

Un chiffre, un dernier chiffre. Lorsqu'on fait une rénovation d'un logement avec des performances énergétiques, type bâtiments basse consommation, on permet à un ménage d'économiser entre 800 et 1 000 € par an. 800 et 1 000 € par an, on a eu des débats hier sur l'aérien, on parlait d'une

augmentation de 5 à 10 € sur un billet d'avion en bord à bord ou vers Paris, un billet d'avion, on n'en prend pas tous les mois des avions, enfin, moi je n'en prends pas tous les mois, vous non plus, je ne pense pas. Là, moi je vous parle d'une facture énergétique que payent les ménages tous les mois, de 50, 80, 100 €, parfois 200 € par mois, qu'on va réduire de manière très, très significative. On ne parle pas de 5 ou 10 € quelques fois dans l'année pour prendre l'avion.

C'est en ça que je crois que ce protocole change de manière fondamentale la vie des Corses. Elle va permettre aussi des retombées, je le disais, économiques locales, des créations d'emplois, notamment des emplois qualifiés. Elle va permettre de réorienter l'activité de la construction, c'est l'objectif aussi, depuis des marchés qui existent aujourd'hui, qui sont une réalité, de périurbanisation, d'un modèle de développement, notamment de consommation d'espace, de résidentialisation, de construction de maisons secondaires, de consommation d'espace, et on en parlait notamment à travers la problématique de l'artificialisation des sols.

L'idée, c'est aujourd'hui par ce plan-là, de réorienter ces marchés, je dirais, vers la réhabilitation, la rénovation, la montée en qualification de nos entreprises pour ces opérations-là. Et je crois que ça servira, notamment dans l'intérieur où il y a un travail considérable à faire en matière de rénovation et de réhabilitation de logements qui sont aujourd'hui bien souvent trop vides tout au long de l'année.

Enfin, ça fait partie aussi de nos fondamentaux, je crois, une enveloppe qu'on a voulue équitable sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans les zones urbaines que dans l'intérieur, c'est-à-dire qui profite à l'ensemble de la Corse.

Et enfin des enjeux connexes à la rénovation des bâtiments, en matière de réduction des factures énergétiques publiques, l'éclairage public, j'en ai parlé, mais demain la facture énergétique des collèges et des lycées qui pèse très fortement dans les budgets de la Collectivité de Corse, l'amélioration des conditions de travail de nos enfants, des enseignants, des personnels de santé. C'est important, notamment après la crise sanitaire qu'on a traversée. Enfin, un dernier enjeu, la sensibilisation des jeunes publics à cette question énergétique par la réalisation d'opérations exemplaires dans leur lieu d'études et de formations.

Donc, cette signature du protocole, si bien sûr vous autorisez le président à le signer, elle va permettre de disposer d'un montant d'investissement sans précédent, considérable. Je parlais tout à l'heure de 22 M€ sur la période précédente. Dans la période qui s'ouvre, on passe à 344 M€ dans les 6 prochaines années, 22 M€ sur la période précédente utilisés, mobilisés pour la rénovation du bâti à 344 millions dans les 6 prochaines années. On multiplie par 15. On passe

de 3 à 4 M€ par an sur la rénovation du bâti, logements sociaux, établissements scolaires, établissements de santé, à 20 M€ par an dans les années à venir.

Mais vous imaginez bien qu'on ne passe pas de 3 à 4 M€ d'investissements à 20 M€ du jour au lendemain, sans mettre en œuvre un écosystème qui permet de réaliser ces investissements. Donc, nous aurons à travailler dans les prochains mois avec les bailleurs sociaux dans le cadre de comités de pilotage, par conventionnement, avec les fédérations du BTP en matière de formation, de qualification, avec les communautés d'agglomération bien sûr, de la CAB et de la CAPA pour les sorties des gaz de ville, notamment pour la sortie du gaz de ville.

Donc, c'est un défi pour la Collectivité de Corse, on en est conscient. Charge à nous de réussir ensemble, mais on n'y arrivera pas seul, je le disais, on aura besoin qu'un certain nombre d'acteurs se mobilisent. C'est à nous, je dirais, de relever ce défi. Nous, on est disposés à mettre toutes nos forces dans cette bataille pour y parvenir.

Donc ça commence maintenant, si vous décidez par votre vote d'adopter ce protocole et si vous autorisez le Président à le signer pour la coquette somme de 200 M€. Vous le voyez, je n'ai pas invoqué l'histoire parce qu'on nous dit souvent que le mot est galvaudé, mais admettez que ça y ressemble un petit peu, à un protocole qui va raisonner dans l'histoire future de la Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président de l'agence d'urbanisme. Il y a donc des rapports. Un de la CDENATE et un autre évidemment de la commission des finances.

Peut-être si je puis me permettre, Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez évoqué une modification de montant, il faudra faire au moins un amendement oral, sans base écrite, mais c'est une erreur matérielle. Donc, vous l'évoquerez tout à l'heure, on ne sait jamais, la délibération adopte le rapport. Allez-y, reprenez la parole.

M. Julien PAOLINI

Bien, je vais reprendre. Alors, on a un protocole d'accord à hauteur donc de 200 M€, où sont précisés notamment les différentes mesures, le nombre de logements concernés, le nombre d'établissements scolaires concernés, l'enveloppe

consacrée à chaque type d'opération, à savoir lorsqu'on sort des concessions de gaz de ville, le nombre de logements par territoire, etc.

Donc, dans le protocole il n'y a rien à changer, il est d'ores et déjà signé par la ministre de la transition énergétique, celui-là tous les chiffres sont bons, ce sont ceux qui font foi.

Dans le rapport, on a, pour des raisons de simplification dans la présentation, pour que ce soit plus accessible à tous, présenter de manière différente les chiffres, et on a fait une petite erreur de calcul sur la partie consacrée aux deux communautés d'agglomérations pour la sortie des concessions des gaz de ville, on a inscrit 132 M€ au lieu de 138 M€, mais c'est uniquement dans le rapport, ce chiffre-là n'apparaît pas dans la délib. Donc, on peut le modifier par voie d'amendement si vous le souhaitez, mais ça n'a pas d'impact à mon sens, ni sur le protocole qui va être signé, si vous l'acceptez bien sûr, ni sur la délibération. Mais il vaut peut-être mieux le faire, pas de souci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, le secrétariat général m'indique qu'il faut indiquer à quelle page du rapport il y a cette modification, modifier le rapport évidemment et la délibération de toute manière entérine le rapport. Donc, il faut qu'il y ait le bon chiffre dans le rapport, c'est tout.

M. Julien PAOLINI

La délibération approuve le protocole d'accord ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, bien sûr. Mais je ne parle pas du protocole, je parle du rapport. Donc dans le rapport, il faut qu'il ait le bon chiffre. Bien. Je laisse les services, Monsieur le Président, vos conseillers, se mettre en relation avec le secrétariat général. On ne perd pas de temps, je passe la parole aux rapporteurs des deux commissions. Merci.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci à vous.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a fait part de tout l'intérêt qu'elle porte à ce dossier, estimant qu'il est de nature à changer profondément la physionomie de la Corse.

Rappelant l'importance des montants qui seront déployés, elle a indiqué que ce projet constituait une occasion de réfléchir aux différentes opportunités de reconversion des concessions gaz, notamment avec la filière bois qui permet la mise en place des réseaux de chaleur (biomasse, utilisation des déchets dans la production énergétique, ...).

Elle a indiqué que ce projet est en capacité de révolutionner le profil énergétique connu jusque-là avec l'utilisation du fioul lourd et des risques sanitaires qui s'y rattachent.

Elle a insisté sur le changement considérable que cela constitue, notamment au regard des 200 millions d'euros qui ont fait l'objet de négociations et qui viendront s'agréger aux autres financements.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI a tout d'abord remercié le président d'avoir pris en compte les remarques émises par son groupe en séance publique.

Revenant sur l'importance des montants évoqués, il s'est dit pour sa part interpellé de constater que plus de la moitié des énergies primaires utilisées actuellement est vouée à disparaître dans les dix ou quinze années à venir (GPL, essence et diesel).

Il a interrogé le président Julien PAOLINI sur la compensation des déficits par l'Etat (CAB et CAPA principalement), afin de se voir préciser si elle fait partie du protocole présenté.

Sous le contrôle des services, le président PAOLINI a répondu par la négative, rappelant que les négociations en cours entre les communes de Bastia, Aiacciu et Engie ne relevaient pas du champ de compétences de la Collectivité de Corse.

A ce titre, Monsieur Alexis MILANO, Directeur général de l'AUE, a indiqué que le seul lien existant sur la question du déficit compensé consistait en l'obligation pour l'Assemblée de Corse d'adopter la PPE, unique contrainte permettant que la compensation du surcoût soit versée ; le protocole consistant, pour sa part, à accompagner la fin des concessions sur quinze ans.

Sur la question de l'organisation au niveau des communautés d'agglomérations, Monsieur Jean-Michel SAVELLI a indiqué qu'il existait bien une démarche commune sous l'impulsion de la ville-centre, mais que les municipalités semblaient devoir mener leurs propres démarches auprès des administrés en termes d'abonnements, ce qui implique un manque de visibilité et le report de certains projets très novateurs.

A ce sujet, il a estimé que cet état de fait n'était pas de nature à favoriser le développement des ENR, mais plutôt à orienter les choix vers une conversion pratique à l'électrique ; la suppression des canalisations internes aux collectivités risquant de freiner un dispositif vertueux sans une intervention externe, notamment sous l'égide de l'AUE.

Evoquant la question des copropriétés qui ont entamé des dossiers d'isolation thermique extérieure (ITE) et qui sont toujours dans l'attente de notification, il a souhaité se voir préciser si elles pouvaient espérer une réponse prochaine et donc un financement des études.

En réponse, le président Julien PAOLINI a rappelé que le pari de sortir des énergies fossiles à l'horizon 2028 était un pari ambitieux nécessitant de changer radicalement de braquet.

Sur la question de l'importance des montants et de la capacité à les consommer, il a rappelé que le protocole courait sur une période de dix ans, permettant ainsi le déploiement et la réalisation des opérations prévues dans le cadre de la PPE.

Il a par ailleurs indiqué que, dans le protocole d'accord, il est prévu de pouvoir redéployer les montants affectés à différentes mesures, au fur et à mesure de la réalisation des opérations inscrites. Ainsi, cette fongibilité permettra, lors de bilans annuels, de reventiler les montants sur les opérations les plus dynamiques, s'apparentant de ce fait à une prime récompensant l'efficacité de certains opérateurs.

Revenant sur le cas spécifique de la CAB, il a confirmé l'existence d'un certain nombre de projets structurants et innovants (réseaux de chaleur biomasse, projet de méthanisation, hydromaréthermie, ...), qu'il conviendra de coordonner.

Enfin, il a confirmé que le bureau de l'AUE avait récemment validé la possibilité de financer les études des copropriétés s'engageant dans une démarche de rénovation énergétique. Il s'est dit très favorable à l'implication des syndicats et des copropriétés, dont il a relevé toute l'utilité dans le cadre de la sortie de l'approvisionnement en gaz de ville.

Se gardant de vouloir monopoliser la parole, Monsieur SAVELLI a enfin interpellé l'exécutif sur la question des trois éléments périphériques au débat en séance publique, les croisières, le GPL et les réseaux de distribution d'essence, actuellement en tension eu égard à l'annonce de la fin des moteurs thermiques à l'horizon 2035, afin de savoir s'il n'était pas judicieux de prévoir un accompagnement.

Estimant que même si ce volet n'était pas actuellement inclus dans la PPE, il ne manquerait pas de s'y inviter, faute de quoi les réseaux de distribution de carburant seront voués à une disparition annoncée. Il a donc appelé à la plus grande vigilance sur ce sujet.

En complément, Monsieur Alexis MILANO a indiqué que l'organisation de la sortie des concessions faisait actuellement l'objet d'un certain nombre d'initiatives qui conduisent à s'interroger, avec l'Etat et notamment Engie, sur la manière de planifier la sortie du GPL, de façon progressive, en indiquant que la déconnexion devrait se réaliser selon un ordre logique, partant des ramifications secondaires pour terminer par le réseau principal.

Pour ce faire, il a rappelé la nécessité de contractualiser avec les communes, les bailleurs sociaux et les copropriétés, afin que ces déconnexions soient réalisées de manière planifiée, en évitant une bascule vers le tout électrique et en mettant en œuvre des solutions localement adaptées.

A ce titre, il a indiqué que, d'ores et déjà, le financement de certaines études programmées pour des copropriétés a été approuvé en conseil d'administration de l'AUE.

Il a de plus indiqué que la transition énergétique générera des transferts d'emplois d'un secteur à un autre qu'il conviendra d'organiser dans le cadre du protocole d'accord.

Il a cité pour exemple le cas de stations-service qui ont commencé à diversifier leur distribution, en vendant des plaquettes ou des granulés de bois. Il a enfin souligné l'utilité d'un plan d'accompagnement de ce réseau de distribution, dont le maillage sur le territoire est très efficace, et qui pourrait passer du carburant liquide à d'autres types de carburants.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (non-inscrite). Absence du groupe « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, l'altru raportu hà da esse presentate da Joseph Savelli.

M. Joseph SAVELLI

Alors, à l'issue de la présentation du rapport, le Président Louis POZZO DI BORGO a remercié le Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse pour sa présentation et fait observer que résidait dans ce rapport, la concrétisation d'une vision politique dans le domaine de l'énergie.

Saluant les longues négociations menées avec l'Etat, il a indiqué que cela conduisait aujourd'hui, à placer la Corse dans une situation très favorable, en matière d'énergie, mais également sur le plan économique et celui du développement du territoire.

M. Louis POZZO DI BORGO a par ailleurs souligné que l'augmentation de l'enveloppe financière de 22 à 340 millions d'euros, devait également permettre de mobiliser, au-delà de la Collectivité de Corse, la capacité de l'ensemble des acteurs ; intercommunalités, communes et bailleurs sociaux, et permettre ainsi que l'utilisation de ces financements publics produisent leurs effets positifs sur le territoire.

Par ailleurs, il s'est dit satisfait, en sa qualité de Président d'une intercommunalité parmi les plus pauvres de Corse, du plan rénovation des logements sociaux qui permettra de remettre à niveau le parc de logements et ainsi proposer une amélioration des conditions de vie des corses.

En conclusion, le Président Louis POZZO DI BORGO a fait observer qu'au-delà même des divergences de vision qui peuvent apparaître dans le cadre de la mise en œuvre de certaines politiques, on ne pouvait que se satisfaire du dossier proposé, qui bénéficiera à l'ensemble de la Corse et des Corses.

Rappelant que ce dossier était l'aboutissement d'un travail conséquent, engagé il y a 5 ans, M. Jean BIANCUCCI a salué la présentation détaillée faite par M. le Président de l'AUE et notamment la mise en exergue de la dimension économique, sociale et énergétique de ce dossier.

Remerciant les services de l'AUE pour leur implication, M. Jean BIANCUCCI a fait observer que malgré les difficultés et les moments de doutes, le dossier proposé aujourd'hui était l'aboutissement d'un long travail qui permettra d'obtenir des résultats, facilement quantifiables, tant sur le plan de la rénovation énergétique que social.

C'est en ce sens, qu'il a fait remarquer qu'au-delà des sensibilités politiques, les ambitions portées par ce dossier ne pouvaient être que très

largement partagées et méritait l'implication de tous, en ce qu'il permettait à la Corse d'avancer.

M. Georges MELA a pour sa part, souhaité disposer de précisions quant aux montants mentionnés dans le rapport, à savoir une enveloppe de 194 millions d'euros répartie comme suit : 31 millions pour la rénovation des logements sociaux, 132 millions d'euros pour la sortie du gaz de ville, 31 millions d'euros pour la rénovation des établissements scolaires (EPLÉ).

Sur cette observation, il a indiqué que ces montants différaient de ceux précédemment exposés par M. le Président de l'AUE et ayant pour référence le courrier de Madame la Première ministre.

Par ailleurs, faisant référence aux faibles moyens existants en termes d'ingénierie au sein des collectivités, il s'est dit inquiet de l'obligation d'avoir recours à des sociétés basées sur le continent dans le cadre de la réalisation des études préalables, nécessaires à la finalisation des investissements.

Aussi, il a souhaité savoir s'il existait déjà une vision d'ensemble des actions qui seront menées et s'est inquiété de la faisabilité de celles-ci dans les délais impartis, au regard des difficultés existantes en matière de consommation des crédits.

En réponse à ces observations, le Président Julien PAOLINI a indiqué que le montant de l'enveloppe était bien de 200 millions d'euros, conformément au courrier de Madame la Première ministre, dont 148 millions dédiés à la sortie du gaz de ville et qui concerne, les logements sociaux mais également les copropriétés privées et les collèges, lycées et établissements de santé.

Par ailleurs, une enveloppe de 52 millions d'euros dédiés au reste du territoire, dépourvu de gaz de ville, dont une partie pour les logements sociaux et une pour les collèges, lycées et établissements de santé.

Pour préciser son propos, le Conseiller exécutif a indiqué que sur les 148 millions d'euros dédiés aux sorties de gaz de ville, 132 millions étaient destinés aux logements et 16 millions aux établissements scolaires.

Enfin sur le reste du territoire, il a indiqué une enveloppe de 32 millions d'euros sur les logements sociaux et 16 millions pour les établissements scolaires.

Afin de compléter la réponse de M. Julien PAOLINI, M. Alexis MILANO, Directeur de l'AUE, précise que la ventilation du montant de l'enveloppe de 200 millions d'euros est de 152 millions pour les agglomérations et 48 millions pour le reste du territoire.

Il a par ailleurs fait observer qu'une différence de montant était bien présente entre celui mentionné dans le rapport et celui inscrit dans le protocole et indiqué apporter les corrections nécessaires.

Il a également indiqué que le protocole prévoyait, conformément aux souhaits du Président de l'AUE et du Président du Conseil exécutif, qu'il puisse être procédé chaque année, au regard de l'évolution constatée des consommations, à une réorientation des crédits entre les deux axes.

Revenant sur l'intervention de M. Julien PAOLINI en lien avec les bailleurs sociaux selon laquelle ces derniers avaient été incités à procéder à la rénovation des logements existants, plus qu'à la construction de logements neufs, M. Pierre POLI a fait observer qu'il ne fallait pas oublier le nombre important de demandes de logements en souffrance et rappelé la nécessité de développer le parc de logements sociaux existant.

M. Georges MELA a également souhaité savoir comment allaient être instruits les dossiers concernant les demandes relatives au parc privé. En effet, il s'est interrogé de savoir qu'elle serait l'articulation mise en œuvre dans le cadre de l'analyse des demandes et quel serait le calcul du montant de la participation financière.

En réponse à l'observation de M. Pierre POLI, M. le Président Julien PAOLINI a fait observer que la réorientation du secteur du BTP vers la rénovation était l'une des orientations stratégiques du PADDUC.

Par ailleurs, il a précisé ses propos en indiquant que par « logements neufs », il fallait entendre les logements à vocation spéculative, les logements locatifs saisonniers ou encore les résidences secondaires et non les nouvelles constructions à vocation de résidence principale et les logements sociaux, dont il a réaffirmé le besoin sur le territoire.

En propos conclusifs, M. le Président Julien PAOLINI, a rappelé que ce dossier était le fruit d'un travail conséquent mené depuis plusieurs années et qui permettait de disposer de moyens suffisants pour répondre aux ambitions et aux objectifs définis.

Il a indiqué qu'à ce stade, il était important de fédérer les différents acteurs afin que chacun puisse jouer son rôle pour tendre vers une consommation des crédits et permettre la réalisation des opérations nécessaires.

Dans cet esprit, il a réaffirmé le fait, qu'au-delà des sensibilités politiques, chacun devait prendre ses responsabilités afin de tendre vers une réussite collective.

Enfin pour répondre à l'observation de M. Georges MELA relative aux aides pour les copropriétés, M. Alexis MILANO a indiqué qu'il était prévu que celles-ci soient portées au même niveau que les aides pour les logements sociaux, à savoir le doublement du taux.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », Avanzemu ».
Absence du groupe « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, qual'hè chì vole a parolla ? Xavier Lacombe per « Un soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci Madame la Présidente. Bon, une partie mon intervention, je crois qu'elle est balayée puisqu'elle portait sur cette erreur, enfin, ce petit delta de 6 M€, je sais que c'est un détail, mais bon..., ça a été corrigé, ça a été dit et revu. Mais je pense qu'il est souhaitable de corriger lors de cette séance le rapport, puisque la délibération demande à approuver le rapport et de donner l'autorisation de signer le protocole. Je pense que c'est utile. Donc ça, ce serait une bonne chose de le faire.

Evidemment, même si nous nous sommes abstenus sur la PPE, vous le savez très bien, avec les réserves que nous avons mises, notamment sur la sécurisation de l'approvisionnement en électricité pour la Corse, nous étions attachés à notre centrale à 250 mégawatts qui nous mettaient à l'abri jusqu'à la nuit des temps. Aujourd'hui, c'était un troc qui a été fait pour 112, 115 mégawatts en compensation de ces 200 M€ concernant la MDE et la sortie du gaz, je ne reviendrai pas là-dessus. Mais sur le papier, cette reventilation de ces 200 millions serait une bonne chose. Maintenant, la difficulté est de la mettre en œuvre.

Sur la sortie du gaz, sur les deux comités d'agglomérations, je sais que celle de la CAB, sauf erreur, a participé après négociation mais a participé et abonde. Je tiens à vous dire que la CAPA et la ville d'Ajaccio ont refusé d'abonder. Bon, ça ce sont deux approches différentes, c'est un choix... Comment ? C'est habituel oui, nous n'en n'avons pas les moyens. Vous vous pouvez vous le permettre, nous, nous ne pouvons pas, autrement nous l'aurions fait volontiers, au moins à la même hauteur.

Aujourd'hui la difficulté, moi je suis très inquiet sur l'équilibre offre et demande, d'autant plus que je lisais un article hier ou avant-hier dans la presse, de

l'évolution des achats de véhicules électriques sur notre île, d'autant plus qu'il y aura, comme le disait mon collègue Jean-Michel Savelli en commission de développement et ça a été repris et redit, je vous en remercie, sur le fait que plus de la moitié de l'énergie primaire utilisée aujourd'hui, au moment où nous parlons, va disparaître dans les 10, maximum 15 ans à venir, GPL, essence et diesel. Et que le réflexe de la sortie de gaz dans les années à venir aussi, dans nos gros centres urbains vont être basculés sur l'électrique et pas forcément sur la production LNR, qui viendra compenser. Donc là, il va y avoir un premier point de réserve.

Le deuxième point, la mise en œuvre de ces programmes, la formation, nous l'avions déjà évoquée, les entreprises, sachant que quand même il n'y a que quelques cabinets en Corse spécialisés en la matière. Donc là, de l'ingénierie qui risque de manquer à nos entreprises à un moment donné.

Alors, il faudra aller très vite parce que quand j'entends parler de 15 et 20 M€ par an, il faut les consommer. Il faut les consommer, il faut pouvoir les consommer. Je ne doute pas qu'ils y soient, qu'ils soient présents, il faut pouvoir les mettre en œuvre.

Voilà pour terminer sur cette intervention et vous dire qu'évidemment, nous voterons, puisque la PPE a été approuvée, nous voterons sur ce protocole. Mais EDF, sur un dernier mot, je ferai un petit clin d'œil au président de l'Office hydraulique qui a été plus rapide que nous, EDF je parle, en faisant sa formule : l'energia, ghjè un nostru avenu, tinimulu à contu, je voudrais rajouter en cette circonstance que l'energia è l'acqua sò u nostru avenu, tenimuli à contu.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Pozzo di Borgo, pour « Fà populu ».

M. Louis POZZO DI BORGIO

Oui, Madame la Présidente, si vous le permettez, nous allons faire une intervention à deux voix avec mon collègue Ghjuvan'Santu Le Mao. Je vais lui laisser la parole pour débiter et j'enchaînerai derrière, si vous le permettez.

M. Ghjuvan'Santu LE MAO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues, Monsieur le Président de l'AUE, je tiens une nouvelle fois à vous remercier, ainsi que l'ensemble de vos services pour la qualité du travail que vous avez réalisé sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et vous féliciter aussi pour la nouvelle enveloppe que vous avez négociée et que vous venez aujourd'hui nous proposer de valider.

Ce nouveau rapport, qui est cette fois consacré au protocole d'accord avec l'État et à la nouvelle enveloppe dédiée, nous permet de revenir sur l'importance de cette PPE et sur son changement de dimension par rapport à la précédente.

Alors que les domaines concernés sont plus que nombreux, santé, social, environnemental, énergétique, économique, transports et bien d'autres, lors de la dernière session, le débat n'avait tourné quasiment qu'autour des biocarburants.

En Corse, tout le réseau d'énergie est lié et ce qui va être amélioré à Aiacciu et à Bastia, va entraîner des changements et des améliorations dans l'extrême sud, dans le centre Corse, en Balagne, dans le Fium'Orbu Castellu et l'Oriente et dans toutes les autres régions.

C'est pour cela qu'il me semble indispensable de rappeler qu'en matière d'énergie, cette PPE se divise en trois axes principaux : la sécurité d'approvisionnement, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Les objectifs principaux, je le rappelle également, sont la réduction de 55 % des gaz à effet de serre en 2033 et la neutralité carbone en 2050.

Un autre objectif qui est pour nous essentiel, c'est l'autonomie énergétique et pour cela, nous mettons en œuvre les moyens de nos ambitions et ça passe nécessairement par la maîtrise de l'énergie. Tout d'abord, parce que la maîtrise de l'énergie va permettre à la Corse de réduire sa dépendance aux importations d'énergie en favorisant les sources d'énergies renouvelables comme les biocarburants, mais également d'autres qui sont à l'étude, comme le solaire, la biomasse ou l'hydroélectrique.

Dans la continuité du débat de ce matin sur la politique de l'eau, et j'en profite pour féliciter Gilles Giovannangeli pour le travail qui a été réalisé sur ce dossier.

Côté hydroélectrique par exemple, en utilisant les équipements existants, nous avons dans le Fium'Orbu-Castellu deux retenues d'eau, l'une au-dessus de l'autre, qui permettent la production d'électricité ; le barrage de Sampolo sur la commune de Ghisoni et en dessous, le barrage de Trè Vaddini sur la commune de Lugo-Di-Nazza.

Cette PPE, comme l'a souligné Monsieur Don Marc Albertini, maire de Ghisoni, lors du dernier Conseil communautaire du Fium'Orbu-Castellu, va nous permettre de financer une pompe de retournage qui va faire remonter l'eau du barrage de Trè vaddini vers celui de Sampolo, c'est- à-dire qu'en fonction des besoins en énergie et tout en économisant et en gérant mieux la ressource en eau, nous allons pouvoir, plusieurs fois par jour, produire de l'électricité avec la mémoire et en mettant en place, car la configuration le permet, un circuit fermé entre les deux barrages existants. Il est donc désormais important que ce dispositif qui est prévu depuis longtemps, puisse rapidement être mis en œuvre par EDF.

Toujours côté hydroélectrique, la renégociation des tarifs énergétiques de l'hydroélectrique avec la CRE, comme cela a été le cas pour le photovoltaïque, va nous permettre d'avoir un tarif spécifique pour la Corse et pour les Corses et ainsi, diminuer la facture d'électricité.

Pour en revenir au protocole d'accord proposé, je pense qu'il est nécessaire à nouveau, comme vous l'avez fait Monsieur le Président, d'insister sur le changement de dimension qui va s'ouvrir en passant d'un financement de 22 millions d'euros pour la période 2014-2020 à quasiment 350 millions d'euros pour cette nouvelle période. Cela va nous permettre un investissement global de 4,5 milliards.

Pour essayer de ne pas réduire le débat uniquement autour du match Vazzino, Lucciana fuel lourd, biocarburant, et pour essayer de résumer l'importance de cette PPE et de ce protocole d'accord, je souhaite une nouvelle fois énumérer quelques points essentiels qui, dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, seront transformés et impactés.

Tout d'abord, la réduction des émissions de gaz à effet de serre en utilisant des énergies propres et renouvelables ; la création et le maintien avec 3000 emplois à l'horizon 2028 ; l'amélioration de la qualité de vie et de travail des Corses avec la rénovation, 7500 logements sociaux, qui va permettre une économie moyenne d'environ 800 à 1 000 € par ménage ; la rénovation des copropriétés dégradées, des établissements scolaires, des établissements de santé,

et vous avez cité tout à l'heure l'évolution entre l'ancienne PPE et la nouvelle, ce qui est considérable ; un approvisionnement énergétique stable et sécurisé, tout en réduisant de manière très importante les budgets dédiés à la facture énergétique ; la mise en place des projets de mobilité dans les territoires ; les formations et la transformation des métiers du bâtiment.

Grâce aux études également qui seront menées sur les nouvelles technologies énergétiques, sur les solutions de stockage de l'énergie, nous allons pouvoir encourager la recherche, l'innovation et la Corse pourrait devenir un véritable laboratoire méditerranéen sur les nouvelles technologies énergétiques.

Toujours dans ce cadre et face aux enjeux climatiques qui sont un défi majeur pour les années à venir, un réseau énergétique maîtrisé et diversifié va nous aider à résister face aux catastrophes naturelles en assurant un approvisionnement stable en cas de besoin.

En résumé, la maîtrise de l'énergie en Corse va favoriser l'autonomie énergétique, le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie et de travail des Corses de manière irréversible et surtout de manière durable.

Par ce rapport, Monsieur le Président de l'AUE, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, vous démontrez une nouvelle fois que nous sommes conscients des grands enjeux du XXIème siècle, que ces enjeux passent nécessairement par la maîtrise de l'énergie qui est pour nous une priorité et qu'en responsabilité, nous mettons en œuvre les engagements que nous avons pris devant les Corses.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Conformément à ce qui a été annoncé, Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci Mme la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Messieurs les Conseils exécutifs, je vous remercie.

Tout d'abord, féliciter Julien pour sa pugnacité, féliciter bien entendu les services de l'AUE, Monsieur Milano qui est ici. Pourquoi Julien vous féliciter ? Pour tout d'abord, la défense de cette vision stratégique, puisqu'on parle bien de vision stratégique et politique sur cette PPE. Elle s'est fait attendre, mais ça valait bien le coup, j'ai envie de vous dire, de se battre et de ne pas renoncer.

Alors, si nous sommes ici aujourd'hui, ce n'est pas pour refaire le match de la PPE, c'est un débat qui a déjà eu lieu le mois dernier. Certains l'ont voté d'autre pas, d'autres se sont abstenus, d'autres n'ont pas participé, mais en tout cas, aujourd'hui, nous sommes là pour parler de ce protocole et de cette nouvelle enveloppe de 200 millions d'euros.

Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres, sur la partie technique, je pense que nous en avons longuement parlé lors du débat précédent sur la PPE. Ça a été abordé par Xavier, par Ghjuvan'Santu, je pense que ce rapport va nous permettre aussi de démontrer que l'on peut passer d'un dossier qui, à mon sens, est l'expression, je vous le disais, d'une vision stratégique et politique, à une déclinaison, une déclinaison opérationnelle sur le terrain, une déclinaison rapide et efficace surtout.

Je crois qu'aujourd'hui, collectivement, cela va nous permettre de parler à la Corse, de parler aux Corses puisque souvent dans cet hémicycle, nous sommes en accord ou en désaccord, mais ce qui ressort souvent, c'est que ces grandes politiques, elles ont du mal à s'exprimer sur le terrain, elles ont du mal à s'exprimer dans les territoires et que ce qui se décide ici dans cette strate supra, on a du mal à en voir le bénéfice sur le terrain.

Eh bien en tout cas, avec ce protocole, ces 200 millions d'euros, j'ai envie vous dire que nous allons pouvoir immédiatement, dans les mois à venir, démontrer que ce que nous faisons ici, ces combats que nous menons, ils auront un intérêt et surtout une déclinaison très positive dans nos territoires d'ici peu.

Bien sûr, on peut parler de rénovation énergétique, surtout la partie sortie du gaz, je crois que c'est au cœur de cette enveloppe-là, de ce protocole-là. Xavier le disait, la CAPA et la CAB sont, j'ai envie vous dire, dans une même galère. Alors, on a décidé de ramer, peut-être dans des directions légèrement différentes, mais in fine, le souci est le même.

Garantir le passage du gaz à d'autres énergies, qu'elles soient l'électricité ou autres, des ENR par exemple aussi, c'est dire que nous allons aider ces deux comités d'agglomérations au terme d'une prochaine concession gazière, d'une prochaine DSP, nous allons garantir la possibilité de sortir du tout gaz. Et ça, c'est un point crucial et très important.

Lorsqu'on parle de transition énergétique, lorsqu'on parle de rénovation énergétique des logements, il y a le parc social avec les bailleurs privés, l'Office HLM, bien entendu, et ce n'est pas moins de 15 000 logements qui seront rénovés.

Lorsqu'on parle de rénovation de ces logements-là, il y a certes la partie, je dirais environnementale, on consommera moins d'énergie bien entendu puisque

ces passoires thermiques seront rénovées, on va les sortir du gaz pour passer à l'électricité. On pourra avoir des financements pour de l'isolation par extérieur, des financements pour les changements d'ouvrants par exemple, et ça sera un premier effet bénéfique. Le premier effet, bien entendu, c'est une qualité de vie supérieure pour les gens qui y résident, qui y habitent, pour les locataires, mais c'est aussi, vous l'avez dit, un levier économique, puisque c'est entre 800 et 1 000 € de pouvoir d'achat récupéré par ces locataires par an.

Donc, ce n'est pas neutre, c'est une vraie vertu dans la crise que nous connaissons et dans la précarisation de nos sociétés. Je pense que cet aspect-là doit être appuyé et en tout cas, nous vous en remercions.

Nous avons aussi la rénovation possible de nos collèges et lycées. Lorsqu'on dit rénovation de nos collèges et lycées, c'est aussi de meilleures conditions d'enseignement pour nos enfants. C'est la possibilité d'avoir un meilleur enseignement et là encore, on y voit de la transversalité entre les politiques publiques, j'y viendrai sur la fin de de mes propos. Mais cette transversalité-là, en tout cas, bénéficiera à tous les collégiens, tous les lycéens de notre île puisque vous l'avez dit, il y a un savant partage de cette enveloppe entre les deux grands territoires urbains que sont la CAPA et la CAB et le reste de l'île, puisque les 17 millions d'euros dédiés à la rénovation énergétique des collèges, lycées et maisons de santé sur le reste de l'île, permettront de rénover une quinzaine ou une douzaine d'établissements.

Ce qui est certain, c'est que ces gains qualitatifs, je le disais, au niveau de la qualité de vie, ces gains économiques pour les personnes vont induire autre chose. Quand on met 200 millions d'euros sur la table et plus largement 344 millions d'euros, il y a aussi un focus à faire sur l'emploi. L'emploi par exemple, nous l'avons dit, ça sera à-peu-près sur la période 2 765 ETP qui seront retenus ou créés grâce à ces investissements-là de la PPE.

Alors encore une fois, dans la période, lorsque l'on crée ou que l'on sauvegarde à peu près 3 000 emplois, je crois qu'il faut s'en féliciter collectivement, il n'y a pas de couleurs politiques dans la sauvegarde de l'emploi. Simplement, c'est une mesure qui aura une efficacité et un retentissement sur le terrain que l'on ne tardera pas à avoir.

On a par exemple 1 400 emplois dans la construction et là, je tiens à faire un petit focus politique aussi, quand on parle de construction, on a les uns, les autres nos sensibilités. Mais quand on dit construction, c'est aussi grâce à cette PPE, le moyen d'opérer la mutation de nos entreprises de construction. Et je m'en explique. Le tout-construction, nous, nous sommes contre. En revanche, cette enveloppe de 200 millions, 344 si j'extrapole, et c'est 4,4 millions d'euros qui vont être injectés ou qui ont été injectés depuis 2019 jusqu'à 2028 dans l'économie, ça

va permettre de passer d'une économie de la construction justement qui est basée sur le tout-construction à l'économie de la rénovation aussi.

Nouveaux métiers, ça va permettre dans les 10 ans à venir d'opérer cette mutation que nous souhaitons, qui est indispensable. De toute manière le tout-construction ne peut plus durer et en allant sur ce champ de la rénovation, rénovation par l'extérieur, le changement du gaz à l'électricité, mais aussi les entreprises qui pourraient intervenir sur les ouvrants et autres, permettra d'éviter la casse sociale puisqu'on sait que le domaine de la construction est en crise et le sera dans les années à venir.

Autre focus à faire, c'est que si on dit changement de métier et changement de paradigme sur la construction, on est aussi dans la formation. Des filières d'excellence, il va falloir former nos jeunes. Ça, c'est la partie formation, plan de formation de la CdC, permettre à cette jeunesse et aux gens un petit peu moins jeunes qui sont déjà en activité, de se former et de se réorienter sur de nouveaux métiers. Là encore, transversalité entre les politiques publiques.

Enfin, on doit parler aussi, le Ricanto, alors 250 mégawatts, 125, je n'y vois pas un troc, loin de là. C'est un choix politique et un choix de vision. En tout cas, ces 700 millions d'euros qui seront investis sur la future centrale du Ricanto, c'est aussi 300 emplois. C'est aussi et surtout 150 millions d'euros qui vont être réinjectés dans l'économie locale. Il faut se le dire aussi, il faut insister. Quand les choses vont bien, il faut savoir les dire, il faut assumer de les dire, qu'on soit sur les bancs de l'opposition ou sur les bancs de la majorité. Aujourd'hui, ce protocole a un sens et fait sens.

Enfin, nous avons eu ces deux jours à discuter longuement de ces politiques publiques. On a parlé des OSP, on a parlé du rapport sur l'eau où certains avaient des doutes sur les financements possibles.

Aujourd'hui, on est en phase d'un rapport qui a des financements qui sont assurés. Donc, il faut s'en féliciter. Nous avons cette enveloppe de, à-peu-près 344 millions d'euros, fois 15 par rapport à ce qu'on faisait sur la période précédente, qui est là à notre disposition.

Xavier a dit tout à l'heure, il va falloir savoir les consommer. Oui, mais ce n'est pas la Collectivité de Corse qui va les consommer seule, c'est cet échange entre les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux. C'est à nous d'insuffler, d'initier quelque chose, mais c'est aussi de trouver du répondant sur les territoires. Nous sommes tous concernés par le logement social, nous sommes tous concernés par les établissements scolaires, les établissements de santé. Ce sont des sujets qui nous mobilisent tous.

Donc, aujourd'hui, ce rapport a une vertu, c'est aussi peut-être de faire concorder entre les territoires, entre les visions. La chance, vous n'avez pas osé le dire, la chance est historique, historique, dans le sens où 200 millions d'euros à investir, ce n'est pas neutre, ça ne se reproduira pas et c'est aussi grâce à votre pugnacité, je l'ai dit, et le fait de ne pas tout avoir accepté.

Ce protocole, cette enveloppe nouvelle, va permettre, je pense, en matière environnementale, de passer à autre chose, en matière d'emploi, de créer des nouvelles filières, en matière de construction, nous l'avons dit, de changer et je l'espère, nous l'espérons tous, ce tout-construction.

Enfin pour terminer, vous le savez, ici, nous développons et nous assurons des politiques publiques, une vision et cette PPE a cette vertu, c'est que lorsqu'on parle de rénovation des collèges et lycées, c'est l'enseignement, transversalité ; lorsqu'on parle de la rénovation du parc public ou privé, c'est le logement, c'est une politique publique aussi, transversalité entre les politiques publiques ; lorsqu'on parle de rénovation, on parle d'environnement, encore une fois, de la transversalité ; lorsque l'on parle de nouveaux métiers, c'est la formation, une nouvelle fois de la transversalité ; et lorsqu'on parle de rénovation avec une telle enveloppe, c'est l'économie, créations d'emplois, on réinjecte de la richesse sur le territoire et on donne une bouffée d'oxygène aux ménages qui en ont bien besoin avec un gain entre 800 et 1 000 € par an.

Vous me permettez de conclure en disant que c'est aussi un point fort de notre programme de campagne, cette rénovation des logements sociaux, notamment du parc social. C'est un point fort de notre programme de campagne. Aujourd'hui, nous l'avons annoncé et nous le réalisons.

Alors félicitons-nous tout d'abord de notre PPE, félicitons-nous collectivement de pouvoir avoir cette manne financière à disposition de tous les territoires, de tous les élus.

Maintenant, j'ai envie de vous dire, soit nous réussissons ensemble sur ce dossier, soit nous échouons ensemble. En tout cas, nous avons toutes les cartes en main pour réussir.

Au nom du groupe « Fà populu in seme », Monsieur le Conseil exécutif, vous vous doutez bien que nous voterons très volontiers ce rapport et ce protocole. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, Paul-Félix Benedetti et Madame Cognetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On va essayer de rester dans le cadre de ce protocole qui est la retranscription du projet de révision simple de la PPE avec en gros deux objectifs ou un objectif et une conséquence. L'objectif, c'est de permettre de modifier l'ancien PPE et de donner la possibilité d'alimenter avec des biocarburants la future centrale à construire d'Ajaccio. Qu'on l'appelle Vazzio 2, Ricanto, ce qu'on veut, l'objectif, c'est ça. Et ensuite, d'acter que dans cette combinaison d'aléas, il y a un delta financier et d'en récupérer une partie et sur la table arrive cette enveloppe de 200 millions d'euros.

Moi je pense que l'esprit y est, mais le compte n'y est pas. L'esprit, c'est quoi ? C'est, dans les premières lignes de votre convention avec l'État, l'objectif de l'autonomie énergétique à 2050 et ensuite, derrière il n'y a pas les moyens. Il y a la sanctuarisation d'un triptyque énergétique avec l'énergie extérieure, qu'elle soit bio ou qu'elle soit italienne. On va prendre 35 % d'interconnexion avec la Sardaigne et avec l'Italie du Nord et on va prendre, ça dépend si on vous lit en diagonale ou si on vous lit réellement, ce que peut donner la combustion de 200 000 tonnes de colza, c'est-à-dire 30 %. Après vous compterez comme vous voulez. Donc, on reste sur une dépendance à plus de 60 % au moins, à l'horizon 2030 ou l'horizon 2032, si je vais au bout du protocole des 10 ans.

La question, c'est : qu'est-ce qu'on fait après ? Autant le programme hydraulique a été un programme de l'immédiat, autant votre programme, c'est un programme de l'au-delà parce que, au lieu d'aller chercher des ressources qu'on a, c'est-à-dire notre propre biomasse et notre hydraulique, on va chercher les énergies de demain en termes de combustion, en termes de liquéfaction hydrothermale et d'autres. C'est louable .

Mais dans ce cadre-là, moi, je vous rappelle la genèse de la recherche fondamentale en Corse, comment elle est arrivée dans les années 1980. Comment s'est fait Vignola ? Un homme : Professeur Georges PERI, et on a réussi à avoir un secteur de recherche de niches qu'on a enlevé au commissariat énergie atomique parce qu'il était exclusivement implanté à Cadarache.

Donc aujourd'hui, moi je suis d'accord sur tout ce que vous écrivez, mais derrière, que l'État nous donne aujourd'hui ce secteur de recherche de niches qui aujourd'hui encore est au commissariat énergie atomique à Cadarache. C'est la recherche des biocarburants à partir des bio algues qui est, entre autres, cofinancée par le groupe Total. Pourquoi ce qu'on a fait il y a 40 ans, on ne le referait pas aujourd'hui ? Là, oui, et là, il y a de la matière première intellectuelle et de la matière première de demain car ça sera très probablement le carburant d'avenir qui ne générera aucune consommation de surface et d'espace et qui aujourd'hui est quasiment rentable, car on produit des biocarburants avec des

algues pour un coût de 4 € le litre qui, comparé aux 2 € le litre qu'on a aujourd'hui à la pompe est quelque chose de rationnel. Si demain c'est industrialisé, et s'il y a un site expérimental qui peut être la Corse, là oui.

Mais ça, c'est quelque chose qui est discutable et négociable parce que votre delta financier, entre le gaz et le colza, il est de 700 millions d'euros. Vous en récupérez 200 parce que les 140 autres qui sont rajoutés, c'est la politique naturelle de la France pour la résorption de son déficit structurel en termes d'équipement énergétique, en termes de passoire énergétique sur tous ses bâtiments et autres. Mais ces 200, ils ne suffisent pas.

Si demain on veut avoir une indépendance énergétique à horizon 2050 ou même 2075, le tout c'est d'avoir un objectif construit avec une planification, avec une rampe de montée en puissance et qu'on ne perde pas 10 années à continuer à faire la gestion d'un quotidien qui est contraire aux axes stratégiques des pays modernes du monde, c'est de garder l'idée que notre ressource, c'est la biomasse disponible en Corse. 500 000 hectares de forêts, 40 millions de mètres cubes de bois sur pied, un taux d'accroissement de 2 %, vous le savez tout ça. Et notre hydraulique, il n'y a pas une ligne sur la grosse hydraulique, pourtant, en théorie, on a fait un amendement. Il n'y a pas une seule ligne.

Donc moi, je ne vous demande pas de les faire, mais je vous demande d'engager les études, qu'on ait la réalité de ce qu'on peut faire, parce que quand l'État se désengage d'un projet Cyrnéa, 600 millions d'euros pour le gazoduc, 450 millions d'euros pour un Vazzio à 240 mégawatts et qu'à l'arrivée, on a 200 millions d'euros pour la politique énergétique de la Collectivité de Corse, et 300 millions d'euros pour la construction d'un Vazzio ou d'un Ricanto à 110 mégawatts, eh bien il en manque encore 500. Avec les 500, on peut faire des beaux aménagements quelle que soit la filière. Moi, je ne suis pas figé sur l'hydraulique.

Pour anecdote, par contre, je prendrai la phrase à l'envers, moi. L'energia di l'acqua hè u nostru avvenu, piddemulu in contu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, c'hè qualchissia altru chì vole parlà ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Pour reprendre les propos de Louis concernant les nouvelles formations, pas forcément des nouvelles formations, il y a une montée en

compétence à mettre en place sur les métiers du bâtiment qui sont déjà existants et ce n'est qu'à travers cette montée en compétence qu'on arrivera à fidéliser les gens et à rendre ce secteur attractif.

Ensuite, il nous faut aussi maintenir des savoir-faire passés parce qu'en matière de rénovation, c'est une chose importante et aller vers de la rénovation, c'est aussi la réussite pour nos territoires ruraux et pour nos entrepreneurs, aux gens qui travaillent dans ce domaine.

Donc, s'adresser aux différents acteurs, les mettre en adéquation, que ce soit les entreprises ou même les centres de formation, et donner à des gens les compétences supplémentaires et complémentaires qui leur permettront vraiment d'apporter une réponse adaptée aux attentes de ce territoire.

Et puis aussi, vous connaissez les difficultés qu'ont les centres de formation, parce que le programme régional de formation professionnelle n'est pas encore sorti et je voudrais dire qu'il serait peut-être important aussi, et j'en ai parlé avec la présidente de l'Office HLM, d'aller plutôt vers des chantiers écoles qui permettraient de travailler sur des supports qui seraient maintenus et non pas vers des supports qui sont détruits et permettre ainsi la rénovation des halls d'immeuble. Ça serait beaucoup plus efficace. Et, aller aussi vers de la rénovation en allant vers des formations de rénovation bâti ancien, des anciennes techniques, d'aller vers de la restauration de nos anciens édifices.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

D'autres demandes ? Non. S'il n'y a plus de demande d'intervention, je vais passer la parole à nouveau au président de l'agence d'urbanisme et de l'énergie.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je m'y attendais un peu, mais pas autant, je dirais, Louis l'a dit, on va rester, en plus il y a Jean Félix qui rentre sur le terrain, on va rester sur les métaphores footballistiques !

Il ne s'agissait pas, selon nous, selon moi, pour le Conseil exécutif de refaire le match du mois dernier sur la programmation pluriannuelle de l'énergie,

Ghjuvan'Santu l'a dit également, il ne s'agissait pas de jouer les prolongations un mois après l'adoption, chacun a pu s'exprimer longuement le mois dernier, sur la question des biocarburants ou de l'équilibre offre-demande même si je vais quand même, vous m'y obligez, vous répondre une nouvelle fois sur ces deux points.

Je crois que là-dessus, le match il est plié, la PPE été adoptée, il est plié, le match, à hauteur de 200 millions d'euros. Après, chacun est libre aujourd'hui de dire « oui, on autorise le Président du Conseil exécutif à percevoir 200 millions d'euros pour des politiques de maîtrise de la demande en énergie » ou « non, on n'est pas d'accord, le compte n'y est pas ». Chacun jugera en fonction, si ça correspond à la trajectoire qu'il souhaite et si ça permet ou pas d'aller vers l'objectif d'autonomie énergétique.

Nous, on pense que oui, très franchement, Paul-Félix. Quand ont dit qu'entre 2023 et 2033, ces 200 millions d'euros, ils vont permettre de réduire de manière très importante la demande en énergie et donc, de rééquilibrer la problématique offre-demande, de doubler notre taux d'autonomie énergétique. Ce n'est pas rien, on va finalement jusqu'en 2028 doubler le taux d'autonomie énergétique. Donc, sur période de 10 ans, grâce aux 200 millions d'euros, on pourrait imaginer qu'on la triple. Je rappelle que l'autonomie énergétique, c'est 2050, ce n'est pas 2034, je veux dire que ça correspond au palier qu'on s'est fixé. On sait très bien qu'on ne peut pas arriver du jour au lendemain à l'autonomie énergétique de la Corse, comme on ne peut pas arriver du jour au lendemain, à l'autonomie hydraulique ou à l'autonomie alimentaire. Il faut accepter de manière pragmatique à passer par des étapes dans, je dirais, une course d'obstacles où je crois qu'on est aujourd'hui en train, ensemble je l'espère, de franchir un obstacle qui est majeur, c'est le financement des opérations.

Vous ne pouvez pas nous dire, Paul-Félix, qu'on va arriver au crash dans l'aérien parce qu'il nous manque 30 millions d'euros en bout de course et le jour où encore, sur la politique de l'eau, Acqua Nostra, Saveriu, n'êtes intervenu, c'est vrai, que le plan Acqua Nostra, oui bien sûr, je veux dire, on est tous d'accord, on y a participé, chacun à notre niveau de responsabilité à l'époque, il manquait des financements et qu'on arrive aujourd'hui, avec une stratégie, une politique, une trajectoire et les financements qui vont avec qui permettent d'y parvenir.

Alors moi, j'entends, « Un soffiu novu », nous dire « vous avez les financements, mais vous n'allez pas arriver à les consommer », en gros « ça ne sert à rien, vous avez des crédits, vous n'allez pas les consommer ». Bon, je veux dire, on est en pleine contradiction, on ne peut pas à la fois nous opposer parfois de ne pas avoir les financements nécessaires à l'atteinte de nos objectifs et de nos ambitions politiques, et de l'autre, lorsqu'on les a, nous dire « vous n'allez pas y arriver, vous en avez trop ».

Nous, on assume la trajectoire et on essaiera de mettre en œuvre, je l'espère, ensemble, les voies et moyens qui nous permettront d'atteindre ces objectifs.

Sur l'équilibre offre-demande, j'y reviens parce que vous m'y obligez, je rappelle parce que je vois que vous avez lu avec attention le protocole, puisque vous avez relevé l'erreur matérielle 132 millions écrit au lieu de 138 millions pour la partie CAB et CAPA, on aura un amendement, donc en page 12 du protocole. Vous avez également vu en page 3 qu'une étude annuelle équilibre offre-demande est prévue avec information régulière au CEAC, pour répondre à votre question. Donc, on aura régulièrement, dans le cadre d'un comité de pilotage, État/Collectivité de Corse, à rendre des comptes en Conseil de l'énergie et du climat sur la problématique de l'équilibre offre-demande, avec une étude pendant toute la période transitoire jusqu'à la centrale du Ricanto, et pourquoi pas par la suite, c'est-à-dire après 2027, ça pourra tout à fait se poursuivre.

Sur la question des véhicules électriques, à mon avis, il n'y a pas de question, l'augmentation du parc de véhicules n'appelle pas une consommation très importante, c'est marginal. Il y a une problématique sur la puissance, on a eu l'occasion d'en discuter. A nous de nous donner les moyens via les bornes de recharge électrique qui seront mises en œuvre, de maîtriser ces problématiques de puissance grâce à des bornes pilotables. On en a parlé au mois de juillet dernier.

Je vais remercier Ghjuvan'Santu, Louis pour leur soutien. Ils ont également rappelé le travail colossal qui a été mené par l'agence d'urbanisme et de l'énergie, par les services sur ces derniers mois, avec en prime en ce moment, un travail sur la Cour des comptes qui s'est rajouté à la fois au protocole et à la question de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Donc bien sûr, ces politiques énergétiques, elles sont construites en transversalité avec la question de l'hydraulique, avec la question de l'urbanisme demain. C'est aussi la concrétisation, ça a été dit, d'un objectif de campagne, mais aussi d'un objectif inscrit dès 2015 dans nos programmes politiques et dans nos engagements, notamment en matière de développement des énergies renouvelables.

Alors oui, c'est vrai que dans le protocole il n'y a pas la partie grande hydraulique. Il y a une partie petite hydraulique qui est sécurisée, notamment pour essayer de débloquer les freins relatifs à cette filière. On ne l'a pas inscrite, mais vous notez, Paul-Félix, qu'on on a pris en compte votre amendement, on l'a inscrit, on a trouvé un point d'accord là-dessus. Mais le protocole était déjà signé au moment où, de manière quasi concomitante, avant même qu'on ait eu à examiner cet amendement-là. Ce n'est pas parce que ce n'est pas inscrit dans le protocole, qu'on ne peut pas le faire. Bien au contraire, d'autant que dans le cadre de

l'amendement, on reprend la main sur les études relatives à ces barrages en coordination avec ce qui vous a été présenté tout à l'heure par Gilles Giovannangeli sur la question de la politique de l'eau.

Sur la biomasse, on ne passe pas de tout ou rien. Oui, il y a de la ressource en forêt, oui il y a du combustible, sauf que là, aujourd'hui, vous le savez, on est à 0, quasi à 0. C'est une filière qui est moribonde. On est en train d'essayer de la relancer. On aura des éléments de réponse à mon avis très percutants qui seront présentés lors des prochaines assises de la forêt et du bois. On travaille avec la Chambre des territoires, on travaille avec les collectifs, on travaille avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des ateliers qui ont été initiés suite aux assises de la montagne.

On va proposer des choses, mais malheureusement on ne va pas passer aujourd'hui de quelques tonnes de bois extraites de nos forêts à capter l'ensemble de la ressource qui est aujourd'hui disponible pour plusieurs raisons. Il y a du bois énergie en forêt, c'est vrai, il n'est pas partout accessible, il n'a pas partout le même niveau de qualité, on n'a pas d'acteurs. Qui fait aujourd'hui de l'exploitation forestière en Corse ? Quasiment personne, si ce n'est la SEM. Quasiment personne. Il y a un certain nombre d'acteurs, peu, qui font du bois d'œuvre, très peu, en situation de grande fragilité aussi.

Donc, il y a tout à construire. Il faudra qu'on s'interroge si à un moment donné, la force publique doit se substituer à ce manque d'acteurs privés dans le domaine de l'exploitation forestière, notamment, pour libérer un peu la filière bois énergie et peut-être derrière, en corollaire, dans un deuxième temps, le bois d'œuvre, de manière analogue. Mais ça, c'est un autre débat.

On ne va pas refaire ici un débat, ni sur la PPE, ni sur ce qu'on aura à faire en matière de bois-énergie ou de grande hydraulique.

Et enfin, vous avez évoqué l'histoire de l'université. J'en profite, ça tombe bien, je rappellerai, puisque je l'ai fait à la réunion croisière, que sur la question des biocarburants, l'un des pionniers à l'université, ça a été un des premiers sujets de recherche en effet de de la plateforme de Vignola, à l'époque, par le professeur Casanova qui a fait les premières recherches à l'époque sur le biocarburant. Je ne vous cache pas, pour l'avoir enseigné justement, le recours au biocarburant, notamment dans les cadres de la chimie verte, de la chimie durable, que je suis assez fier d'arriver devant vous pour l'avoir enseigné il y a 10 ans ou il y a 15 ans, à faire les premiers cours de chimie verte à l'université, d'arriver ici et de concrétiser dans les faits, l'utilisation de carburant vert pour la Corse dans les années à venir. Et je vois que finalement, même l'Union européenne a mis en œuvre un certain nombre de réglementations pour que des carburants verts

puissent être utilisés dans l'aérien notamment, avec des taux qui seront revus à la hausse dans les années à venir.

Donc, de la même manière que finalement on a pu le faire, l'université a travaillé sur l'hydrogène. Ça va, je l'espère, se concrétiser pour l'électrification des ports. Les biocarburants, les pionniers de l'université qui ont travaillé, ça se concrétise aujourd'hui.

Sur les bio algues, je suis d'accord avec vous, ce sont notamment les pays asiatiques qui ont été pionniers en la matière, c'est vrai que c'est une ressource de biocarburant qui est prometteuse. Mais aujourd'hui, qu'est-ce qu'on va utiliser ? Des posidonies, qu'on sortirait de nos plages, vous le savez que ce n'est pas acceptable, notamment pour des problèmes d'érosion, etc., que les posidonies, ce sont aussi des puits à carbone qui sont essentiels pour nous. Après, on peut utiliser, mais je ne vais pas rentrer dans les détails, on en aurait pour la nuit, des micros-algues avec des réacteurs de phytoplancton qui ont une biomasse importante et qui nous permettrait de produire. C'est ce que font un certain nombre de pays asiatiques. Mais ça, c'est aussi dans le protocole.

Dans le protocole, il y a l'offre et la demande, il y a une étude sur les potentialités de la Corse en termes de production de biocarburant, tout ça, ça y est. Ça y est, mais il n'y a pas seulement ça, il y a 200 millions d'euros qu'on peut aujourd'hui mobiliser pour, je crois, ne pas arriver en 2028 à l'autonomie énergétique de la Corse, mais pour s'engager dans une trajectoire qui, à mon avis, correspond en tout point à ce que nous souhaitons faire en termes de souveraineté énergétique.

On a parlé de ministres et vous m'avez interpellé, Paul-Félix, lors de la session précédente en disant qu'un ministre indépendantiste ne voterait pas cette PPE, moi je ne sais pas si je suis un ministre indépendantiste ou autonomiste de l'énergie, mais en tout cas je peux vous dire que, en qualité de conseiller exécutif en charge de l'énergie, je suis très fier aujourd'hui au nom du Conseil exécutif, de son président, de vous présenter ce protocole d'accord et je vous assure que ça a été un travail de longue haleine qui se conclut ce soir devant vous.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai.

C'hè u vostru amendamentu. Emu da travaglià tornu appenuccia. L'avete in manu ? Vous le présentez s'il vous plait ?

M. Julien PAOLINI

En page 12 du protocole, Madame la Présidente, de mémoire, il s'agit de remplacer 132 millions d'euros par 138 millions d'euros.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est parfait. 19 sur 20 !

Donc, je sou mets l'amendement, vous avez bien compris, question de coquille, au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Nous allons procéder maintenant au vote du rapport ainsi amendé.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Donc, si on est dans la continuité de la PPE, vu qu'il y a quand même énormément d'explications de texte et que ce n'est pas que le contrat des 200 millions, malheureusement, parce qu'il y a plein d'écritures annexes, connexes et divergentes pour ce qui concerne mon point de vue, c'est quelque chose qui a quand même une connotation politique au sens de la politique énergétique, ce n'est pas qu'un élément financier.

Moi j'ai appris que ci vò à mungjà quandu c'hè lu latte, et que 200 millions d'euros, ce n'est pas rien. Maintenant, les 200 millions d'euros, je voudrais, puisqu'ils sont affectés à la politique de l'énergie de la Collectivité de Corse, qu'il y ait une possibilité de modulation, ne serait-ce que sur la rénovation énergétique des bâtiments. Vous faites un affichage, vous voulez réhabiliter en gros 8 002 et 9 006, en gros, 18 000 logements à 8 000 € le logement. Si on prend le logement moyen à 80 m², vous travaillez à 100 € le logement et en expliquant que vous pouvez abonder avec les autres aides. J'ai compris ce que vous vouliez dire, Julien, ne croyez pas. Mais les autres aides, elles ne suivront pas une ligne à 200 millions d'euros ou à 140 millions d'euros.

Donc, dans la réalité, aujourd'hui, la rénovation énergétique des bâtiments va être contingentée aux disponibilités qu'il y a sur les programmes du ministère de l'énergie et sur ce qui est donné par ce système. Donc, ça veut dire que c'est quand même de l'affichage et ça va être simplement un système pour convertir le système gaz dans un système électrique ou autre si on trouve autre chose, avec par exemple des réseaux de chaleur...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Une explication de vote, s'il vous plaît, on ne refait pas encore le débat.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je reste donc sur une enveloppe globale à 200 millions d'euros qu'il vous appartient d'affecter au mieux. Mais, je n'accepte pas l'explication qui dit qu'avec 200 millions d'euros, vous allez gratter 15 points d'autonomie parce que les 200 millions d'euros, vous allez juste réduire la consommation électrique chaleur et électrique eau chaude de, je garde les 18 000 logements, et des bâtiments scolaires de Corse qui ne sont ouverts que 180 jours par an et que 8 heures par jour. On ne peut pas y arriver.

Donc dans ces conditions, je vous le dis, prenez l'enveloppe pour essayer de faire au moins les études et qu'on puisse acter un programme 2028-2038 qui soit planificateur d'un début d'autonomie énergétique qui convergera vers une indépendance.

C'est pour ça que dans ce cadre-là, je le voterai, nous le voterons parce que nous sommes six quand même. Je vous laisse la possibilité de réfléchir au reste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres explications de vote ? Non.

Donc, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ci vole à munghja è ci vole à caghjà !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci et félicitations, Monsieur le Conseiller et Président de l'agence d'urbanisme. Week-end prolongé, mérité !

Bien. Il nous reste trois rapports à examiner. Je me tourne vers l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Qui se tourne vers vous !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il numerico.

M. le Président Gilles SIMEONI

U numericu, u cacciemu, u prisintemu a prossima volta, pensu chì nisunu n'hà u capu stasera à u numericu. Vu la densité de la session, l'heure tardive et la fatigue, je vous propose qu'on le remette à la prochaine session. OK.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, le numérique est reporté, vous en prenez l'entière responsabilité, Monsieur le Président, y compris avec les services qui se sont déplacés, que nous remercions fortement. Ils nous comprendront et nous les remercions fortement. D'ailleurs, je tiens à saluer le travail de vulgarisation qui a été réalisé puisqu'il y a un document qui a été distribué aussi tout à l'heure. Donc, vous en prendrez connaissance et vous passerez pour la prochaine session.

Rapport suivant, parce qu'il en reste quand même deux. Forêt et/ou agriculture. Le programme des travaux des forestiers sapeurs.

M. Dominique LIVRELLI

Est-ce qu'on pourrait passer le projet sur la recherche ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On y va. Projet de recherche agronomique appliquée.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

**Raportu n° 054 : ODARC - Prughjettu di Ricerca Agrunomica
Appiigata**

**Rapport n° 054 : ODARC - Projet de Recherche Agronomique
Appliquée**

M. Dominique LIVRELLI

Merci.

Comme vous le savez, les articles 2 et 7 des statuts de l'ODARC lui permettent de mener des programmes de recherche appliquée.

Pour cela, l'organisme a été doté de deux plateformes expérimentales, l'une spécialisée dans la production fourragère et élevage à Altiani, ovin, l'autre spécialisée en fourrages et céréales à Migliacciaro.

De nombreux travaux ont été réalisés dans ce cadre et ont donné lieu à des publications et fiches techniques encore utilisées aujourd'hui. Aujourd'hui, nous connaissons des problématiques et changements importants, dérèglements climatiques, dégradation de l'environnement, évolution sociétale.

À cette mutation accentuée en Corse, au vu de nos spécificités d'île-montagne, s'ajoutent des problématiques spécifiques telles que le désordre foncier, l'accroissement de l'âge moyen des agriculteurs, la forte dépendance en matière d'intrants agricoles et l'alimentation animale, ou encore l'étroitesse du marché.

Enfin, le projet politique que nous portons nécessite d'orienter le développement agricole vers une autonomie alimentaire, pour laquelle des transitions doivent être opérées afin de réduire fortement la dépendance et dynamiser le marché intérieur.

Le choix que nous faisons de produire pour notre peuple une alimentation saine, correspond à des systèmes agricoles appropriés, avec des méthodes d'agriculture durable non dépendantes d'intrants extérieurs, dans une logique de résilience et d'autosuffisance, nécessite de répondre à des problématiques techniques, économiques et sociales, collectivement pour pouvoir mettre en œuvre des solutions adaptées et efficaces.

Dans ce contexte, il est indispensable de mobiliser la recherche et l'innovation pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour une agriculture performante, durable et préparée aux enjeux à venir.

Plus spécifiquement, nous avons ciblé trois enjeux de développement majeur pour notre agriculture à moyen et long termes.

Le premier enjeu est de faire face aux dérèglements climatiques, ce qui nécessite des mesures d'atténuation, mais aussi d'adaptation pour rendre les exploitations résilientes face à l'accroissement des périodes de sécheresse, l'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes, la diminution des ressources en eau exploitables ou l'aggravation des problèmes sanitaires par exemple.

Le second enjeu est d'inscrire le développement agricole dans une dynamique durable : respect des ressources naturelles et des milieux, évolution des systèmes productifs vers une plus grande sobriété énergétique, adaptation des systèmes de production à l'évolution sociétale par une amélioration de la qualité nutritionnelle des produits et de leur mode de production, développement, élargissement de la communication et du dialogue entre le monde agricole et citoyens de façon à améliorer notamment la connaissance des pratiques et des produits agricoles, accentuation des échanges d'expérience entre agriculteurs en mutualisant les outils de développement, en favorisant la coexistence des productions agricoles.

Enfin, le troisième enjeu est de réduire la dépendance alimentaire de l'île, tant animale qu'humaine en restaurant la fonction nourricière de l'agriculture et en faisant de notre marché intérieur l'un des moteurs de transformation et de dynamisation des activités agricoles.

Sur la base de ces trois enjeux qui sont pour nous des priorités absolues, il nous faut dans un premier temps comprendre les problématiques qui se posent de façon à mieux y répondre.

Ainsi, nous avons défini quatre objectifs stratégiques : positionner l'ODARC comme un acteur régional de la recherche agronomique appliquée, créer des cadres de réflexion collectifs incluant l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels et destinés à définir et à coordonner des programmes de recherche, capitaliser et mettre à l'épreuve les résultats qui sont issus afin de les diffuser aux agriculteurs et futurs agriculteurs et ainsi qu'aux techniciens, mettre en place des mécanismes efficaces de diffusion des connaissances et de l'innovation ce qui nécessite de concevoir collectivement des outils pédagogiques et autres processus de formation, d'apprentissage et de transfert technologique adapté, développer et créer des réseaux de partenariats à

tous les niveaux, y compris méditerranéens, autour des problématiques de recherche qui concernent l'agriculture corse.

Notre projet est donc d'abord, d'adapter le développement de nos productions aux contraintes à venir, mais également de saisir les opportunités afin d'inscrire l'agriculture corse dans une dynamique vertueuse de développement.

À ce titre, je vous demande de prendre acte de l'évolution du projet scientifique de l'ODARC, réaffirmant son positionnement comme un acteur de la recherche agronomique appliquée, d'approuver la stratégie de développement de la recherche agronomique appliquée telle que présentée dans ce rapport, de missionner l'ODARC pour renforcer les synergies et les partenariats, élaborer et conduire des programmes de recherche destinés à répondre aux enjeux identifiés, dérèglement climatique, durabilité de l'agriculture, réduction des dépendances alimentaires.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

C'hè un avisu. Andate puru.

Mme Vanina CHIARELLI-LUZI

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

Merci, Madame la Présidente.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi dinò.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Jacques LUCCHINI pè « Fà populu in seme ».

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Aujourd'hui, je me réjouis de la présentation de ce rapport par le Président de l'ODARC. C'est un plan d'actions qui est axé sur la recherche et l'expérimentation qui va nous permettre, nous agriculteurs, de répondre à la problématique du réchauffement climatique qui entraîne aujourd'hui de grandes périodes de sécheresse, comme on l'a dit ce matin, une baisse des ressources en eau et qui nous engage à aller sur un nouveau modèle agricole innovant, durable et adapté à ces contraintes.

On l'a dit ce matin, on l'a répété avec la problématique de l'eau, la recherche et l'innovation sont aujourd'hui des outils indispensables pour aller vers l'autonomie alimentaire de nos exploitations. On a vu cette année l'envolée des prix des céréales après le début de la guerre en Ukraine, avec un sac d'orge de 25 kilos qui est passé de 8 € à 14 € et qui a mis en grande difficulté de nombreux éleveurs.

La recherche et l'expérimentation, ce sont aussi des process pour aller vers une production qui pourra demain nourrir les Corses. Aujourd'hui, seulement 13 % de ce que nous consommons est produit en Corse.

Ce plan de recherche est déjà opérationnel avec 40 ETP ODARC qui sont mobilisées, avec aussi la création d'un comité d'orientation stratégique constitué de chercheurs locaux extra régionaux, en lien aussi avec des chercheurs du bassin méditerranéen.

Enfin, une mise en synergie des différents établissements qui participent à la recherche agricole en Corse, ça aussi, c'est une nouveauté, qui sont les chambres d'agriculture, l'INRA, l'université de Corse, les deux lycées agri Corsica, le pôle agronome de San Giuliano et le Parc régional de Corse. Cette utilisation des savoirs va nous permettre d'harmoniser nos travaux.

Aujourd'hui, les agriculteurs ne peuvent plus faire face seuls sur les exploitations à ces grands chamboulements. L'ODARC est aujourd'hui, et il faut le dire, au plus près de ces agriculteurs, pour les accompagner techniquement et concrètement avec des outils, des semences adaptées, des systèmes d'irrigation économes mais aussi un travail quotidien pour conserver nos races locales qui sont les mieux adaptées au changement climatique.

Le développement des centres de recherche d'Altiani et de Migliacciaro sont au cœur des nouvelles expérimentations sur ces semences endémiques adaptées à nos sols et sur une meilleure connaissance des besoins alimentaires de nos races locales.

Les jeunes agriculteurs corses, mais aussi les aînés, ont aujourd'hui besoin de conseils, d'accompagnement et de formation. Je suis sûr que les moyens considérables qui sont aujourd'hui engagés sur la recherche, l'expérimentation, l'innovation, vont pérenniser et accompagner la modernité de nos exploitations.

L'objectif de demain pour nos exploitations est d'affronter sereinement le défi climatique, de baisser nos coûts de production et de produire plus et mieux afin de nourrir les Corses, avec des prix compétitifs et abordables pour tous.

Ce défi se fera bien entendu en associant nos savoir-faire traditionnels qui sont le socle de notre agriculture, de notre identité, avec des process innovants et modernes qui nous permettront d'aborder l'avenir sereinement et de concrétiser nos objectifs politiques.

Comme pour l'eau, notre politique agricole est aujourd'hui dans le concret, dans l'action, avec une vision claire et des moyens financiers pour sa mise en œuvre.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Marie-Claude Branca.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjustu dui parolli come sempri. Semu abbastanza curti i nosci intervinzioni.

Mà come a vi pinsenti, su raportu ùn pò chè andà in u senza di ciò ch'emu ditu arimani, di ciò chè v'aghju dumandatu. Hè una parti, ùn hè micca tuttu, mà s'iddu pò fà campà l'agricultura è u pasturisimu, ùn pudemu essi chè d'accordu è saremu attenti à l'evoluzioni di ssi ricerchi.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole parlà dinò ?

Aghju da dì duie parolle perchè ùn pare micca cusì, mà ghjè un travagliu ch'hè statu fattu dapoì parchji anni è pò sti qualchi mesi dinò. Je suis très heureuse que l'ODARC structure sa recherche appliquée. Il y a beaucoup de choses déjà qui avaient été faites. Je tiens à féliciter au-delà du président, la direction de l'ODARC et les services.

On a des plateformes à l'ODARC qui sont particulièrement performantes, vous le savez, en particulier Altiani qui est la plus connue mais il y a aussi d'autres choses qui existent pour différentes filières.

Il ne faut jamais oublier que la recherche et l'innovation ne concernent pas que les grandes industries, le numérique, non, la trajectoire de croissance d'un secteur mais aussi de toute une économie est portée non pas uniquement par la démographie, mais aussi et surtout par le progrès des connaissances et surtout des connaissances qui sortent des ordinateurs, des chercheurs et qui vont sur le territoire, qui sont intégrés dans les processus de production. Tout le challenge qui est réalisé dans ce domaine-là, c'est vrai par l'INRA d'un côté, en recherche fondamentale et appliquée par l'université et désormais par l'ODARC de manière complémentaire, c'est véritablement d'associer la connaissance scientifique, mais de la mettre au service de la production agricole et agroalimentaire corse, dans un souci, on l'a vu, ça a été dit, de durabilité bien évidemment, et d'allègement des contraintes liées au changement climatique, comme ça a déjà été évoqué précédemment.

Donc moi, je suis particulièrement heureuse véritablement que l'ODARC aujourd'hui se dote d'une division de la recherche appliquée, avec des scientifiques, des chercheurs qui vont rejoindre donc l'écosystème de recherche qui a été décrit par Jean-Jacques Lucchini. Je crois que l'ensemble de l'agriculture corse et des industries agroalimentaires en Corse tireront pleinement avantage, dans les mois et dans les années qui viennent, de cette structuration. J'ai pris soin de bien lire votre rapport, j'ai vu qu'il y avait un processus étapistes bien défini.

Il y a de l'ambition, mais en même temps, il y a beaucoup de rigueur et de rationalité dans ce qui est envisagé. Donc, félicitations et longa vita à sta divisioni di a ricerca.

À ringrazià vi.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Aujourd'hui, ce n'est pas moins de neuf études qui ont été lancées dans différents domaines.

Jean-Jacques, je te remercie.

Aujourd'hui, l'agriculture ne peut pas se passer de cette recherche. Chaque fois qu'un agriculteur met quelque chose en place, il perd du temps, il perd de l'argent. Avec toutes ces données, l'agriculture ira beaucoup plus vite.

Madame Branca, avà semu annantu à a bona strada è avanzemu pianamentu è bè, mà semu annantu à a bona strada, ùn vi ni feti.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà, emu à passà à u votu sè vo site d'accordu è andate à visità dinò, se vo site d'accordu, o Sgiò Presidente, c'invitemu da per noi in casa vostra, andate à vede com'ellu funziuneghje, hè propu interessante.

Passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vota micca ? Astensione ? Quale hè chì vota à prò.

U raportu hè ADUPRATU à l'unanimità.

L'ultimu. Dopu, aghju unu affarucciu dinò à fà vi vutà.

Prugramma di travagli di i spenghjifochi furestaghji 2023.

Quale hè chì l'hà da prisintà ? U Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu.

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 076 : Programma di travagli di i Spegnifocu Furestaghji 2023

Rapport n° 076 : Programme de travaux des Forestiers-Sapeurs 2023

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer de vous présenter ça plus rapidement que le rapport précédent.

Rappeler que depuis la création de la Collectivité de Corse, en janvier 2018, les forestiers sapeurs ont poursuivi les actions, les travaux qu'ils menaient sous l'égide des ex-départements du Pumontu et du Cismonte, des travaux qui s'inscrivaient dans le PPFENI (plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies pour la Corse).

C'était un plan important qui est actuellement en cours de révision. Cette révision a pour objet d'harmoniser les pratiques des forestiers sapeurs dans l'ensemble de l'île puisque vous savez que le fonctionnement était très différent pour les forestiers sapeurs dans le Pumontu et dans le Cismonte. On aura l'occasion d'en débattre prochainement lors de l'examen de ce plan qui permettra d'avoir des pratiques analogues sur l'ensemble du territoire, bien sûr, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes intéressées par la prévention des incendies dont on a parlé d'ailleurs hier matin avec les questions orales.

Les travaux des forestiers sapeurs sont différents en fonction des périodes, à savoir en période hivernale, des travaux d'entretien, de création d'ouvrages de prévention des incendies, notamment des ZAL, de participation aux dispositifs de viabilité hivernale, notamment dans le cadre des épisodes neigeux à des opérations de sécurité civile.

En période estivale, la participation au dispositif engagé dans le cadre des campagnes feux de forêts, notamment la surveillance.

Ce rapport est important puisqu'il permet de présenter le programme travaux de l'année 2023 des forestiers sapeurs sur l'ensemble du territoire insulaire.

Vous avez une annexe très détaillée sur l'ensemble des travaux qui seront réalisés par les forestiers sapeurs au cours de l'année et qui ont d'ores et déjà débutés bien entendu. Donc, cela permet bien sûr d'accompagner les collectivités, notamment les communes et les EPCI dans leurs compétences de lutte et de disposer donc d'ouvrages de défense des forêts contre les incendies, d'ouvrages DFCI que vous connaissez donc.

Il y a beaucoup d'ouvrages DFCI en Corse. Pour rappel, c'est 415 pistes DFCI sur l'ensemble du territoire. C'est par ailleurs 148 zones d'appui à la lutte, ce qu'on appelle des ZAL, sur l'ensemble du territoire, pour 5 300 hectares quand même. Après, il y a les débroussailllements aussi autour des points d'eau et différentes zones qui permettent de servir d'appui lors de la mise en œuvre d'opérations de feu tactiques.

Donc bien sûr, les forestiers sapeurs disposent d'un certain nombre d'équipements qui leur permettent de réaliser ces travaux, aussi bien du débroussaillage manuel, donc débroussailleuses, tronçonneuses, des techniques de brûlage dirigé qui sont aussi également très importantes, et des techniques de débroussaillage mécanique avec des engins plus lourds, type gyrobroyeurs. Donc, ces programmes de travaux font l'objet d'arbitrages lors de groupes techniques dédiés.

Pour l'année 2023, c'est 114 ouvrages qui sont prévus sur l'ensemble du territoire, ainsi que des travaux autour des points d'eau et sur les pistes DFCI.

Ce programme de travaux a été présenté à la Chambre des territoires en session plénière le 30 janvier dernier et si vous l'approuvez, il sera transmis à l'ensemble des EPCI et des communes qui détiennent la compétence DFCI, pour qu'ils puissent être informés de l'ensemble des opérations qui seront réalisées au cours de l'année sur leur territoire, avec bien sûr la nécessité d'une bonne coordination entre l'échelle intercommunale, sur la compétence DFCI, et les actions menées par la Collectivité de Corse. Mais on aura l'occasion d'en discuter à nouveau, notamment sur la partie convention qu'on pourrait envisager entre les communes, les intercommunalités et le bloc communal, notamment par exemple à travers la contractualisation. Mais c'est un autre sujet.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Il y a un avis de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Oui, Madame la Présidente, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », de Mme GIACOMETTI-PIREDDA, absence du groupe « Core in fronte ».

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Alors, je vous rappelle qu'il y a une motion aussi à examiner.

Brouhaha.

Oui, d'accord, mais je vous dis qu'il y a ça aussi après à intégrer.

Rapport positif. ? Donc, s'il y a des interrogations, des commentaires ?

Oui, Mme COGNETTI, et Mme PEDINIELLI ensuite.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Madame la Présidente,

Le président l'a évoqué, on sait tous les missions qu'ont les sapeurs forestiers en Corse, qui est l'île la plus boisée de la Méditerranée et qui connaît chaque année des incendies importants et ravageurs, et plus seulement durant les deux mois d'été malheureusement.

Le réchauffement climatique est devenu une évidence et ses conséquences sur l'inflammabilité de la végétation en Méditerranée se traduisent par des feux au démarrage foudroyants et au développement tellement rapide que la prévention incendie est devenue incontournable.

Bien sûr, ça passe par l'entretien des pistes DFCI et ZAL, et je veux féliciter notamment les sapeurs forestiers qui sont sur le Centre Corse pour le travail qu'ils ont réalisé au sein de notre intercommunalité. Et on ne peut que valider le programme de travail, les encourager tous à poursuivre en ce sens.

Ce qui nous conduira, bien évidemment, vous l'aurez compris, à voter pour ce rapport.

Mais là, on est sur de la prévention d'envergure. Par le passé, des sapeurs forestiers pouvaient réaliser des actions au sein des communes et vous savez les difficultés qu'ont les maires de pouvoir mettre en place ce type d'action, par faute de moyens et puis aussi parce qu'ils n'ont pas sur leur territoire des gens en mesure de le faire.

Alors, je souhaiterais savoir si c'est toujours le cas, si on peut le faire et s'il y a des modalités de conventionnement actuellement ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie. Je vais être très rapide.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Le rapport nous dit que, je cite, « les missions portent en période estivale sur la participation au dispositif engagé dans le cas de la campagne feux de forêt ». Donc je me fais un peu le porte-parole des FORSAPS de ma région, est-ce qu'ils vont être engagés sur la lutte au feu ou est-ce qu'il reste dans la prévention ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interrogations ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Dans le sud, ils ont déjà été sur la lutte aux feux.

Moi, je pose cette question parce qu'on me l'a posée et donc j'ai besoin d'une réponse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, toujours pour « Un soffiu novu », Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Mma a Presidente, un bellu raportu.

Aghju pruvatu à traduce « sapeurs forestiers », aghju pensatu à « silvagnoli », i nostri silvagnoli, aghju dettu. A foresta in latinu si dice « silva » è dunque...

E ghjè un raportu chì mette in lume u so travagliu chì ghjè assai assai impurtante, è vi dumandu s'ellu hè pussibile d'avè u listessu travagliu pè l'anziane strade dipartimentale, perchè à mè m'hà piaciutu issu travagliu nant'à e strade territoriale. Pè l'anziane strade dipartimentale, seria bè d'avè u listessu librettu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu una parolla pè andà ind'è u listessu sensu chè Petru GHIONGA

Un travagliu maiò, un travagliu à rinforzà, un travagliu veramente à tramandà, è ci vole veramente avà, cumè dicia Cathy COGNETTI, andà ancu aldilà, è pensu chì quandi ci sò l'omi appassuniati chì travaglianu, ci vole à rinforzà li è ci vole à multiplicà li per chì u nostru territoriu sia veramente intrattenutu è valurizatu. E quessa, ci vole veramente à mettela in ballu. Ci vole andà aldilà di ciò chì si face chì ghjè digià un travagliu tremendu.

Mà se vulemu veramente riesce à pruttege u nostru territoriu, ci vurebbe à duppià o multiplicà per trè sta ghjente, appassuniati nant'à i territorii, è ghjè cusì ch'emu da vince à veramente andà à fà a nostra pulitica in partenariatu incu i spegnifochi.

Pensu chì ghjè un scopu maiò, ancu pè l'agricultura. E ghjè veramente u nostru scopu à noi è a nostra manera di campà è di pruttege i nostri territorii.

Eccu, per mè, ghjè impurtantissimu, mà ci vole andà assai più luntanu, è ci vole chì tutti i nostri paesi, ind'è i 2 o 3 anni à vene, sianu pruttetti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazia vi. Marie-Claude BRANCA, pè « Core in fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Annu, aviamu postu una quistioni nant' à u prublema di a privinzioni, dunqua semu abbastanza sutisfatti è quì dinò fighjularemu si l'affari si passani bè, mà ùn ponu andà chè versu u bè. Dunque, quandu ci hè qualcosa di bè, a dimu.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Altre dumande ? No.

Vi passu a parolla, o Sgiò Presidente.

M. Julien PAOLINI

C'est une session historique, on trouve du consensus sur pratiquement l'ensemble des rapports.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un emu ancu vutatu, allora spicciatevi...

M. Julien PAOLINI

Les propos sont encourageants en tout cas, Madame la Présidente.

Donc, sur la prévention des incendies, je vous renvoie à cette heure tardive à ma réponse d'hier à la question orale.

Pour répondre à Cathy sur les possibilités qui peuvent être envisagées pour que les forestiers sapeurs interviennent sur le territoire des communes. C'est très compliqué, aussi bien d'un point de vue humain, on n'a pas non plus des centaines de personnes qui soient mobilisées sur ces actions de forestiers sapeurs, ça a un coût financier et il y a aussi une problématique juridique. Mais on a beaucoup travaillé, notamment dans le cadre de la Chambre des territoires, à mettre en œuvre un certain nombre de conventions qui nous permettent justement d'intervenir dans un cadre très précis, sécurisé.

On l'a fait, par exemple, dans le cadre de l'expérimentation dans le Fium'orbu pour aller dans les zones les plus à risque, au-delà des obligations légales de débroussaillage. En gros, la commune assure les obligations légales de débroussaillage par les moyens qui sont les siens, donc soit les propriétaires interviennent, soit la commune se substitue, et les services de la Collectivité de Corse ont la possibilité d'intervenir même sur des terrains privés au-delà de ces

obligations légales de débroussaillage, parce qu'il y a un intérêt d'urgence à agir dans le cadre de la prévention incendie.

Donc ça a d'ores et déjà été fait dans le cadre de l'expérimentation du Fium'orbu. Ça a vocation à se généraliser dans le cadre des moyens qui sont aujourd'hui à notre disposition, aussi bien humains, que techniques et financiers. Mais oui, c'est possible et on y travaille, et on aura l'occasion justement de le présenter dans le cadre de conventions avec les communes ; conventions qui pourront s'étendre d'ailleurs à d'autres activités de la Collectivité de Corse, les services des routes, pourquoi pas, mais également des agents sylviculteurs en forêt, par exemple. Donc, c'est un travail, en effet, qui est en cours.

Sur la question d'engager les FORSAPS sur la lutte, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Donc on a les sapeurs-pompiers et les SIS pour cela.

En revanche, je pense qu'on peut réfléchir, puisqu'on sait qu'on a un certain nombre d'agents de la Collectivité de Corse, aussi bien dans les différents services, mais c'est plus vrai notamment chez les FORSAPS, qui sont aussi des sapeurs-pompiers volontaires et donc qui passent souvent d'une activité à l'autre, parfois même dans une même journée, peut-être pas dans une même journée mais du jour au lendemain en tout cas. Et donc on a peut-être des passerelles et une réflexion à avoir justement pour mieux organiser et mutualiser tout ça entre ces forestiers sapeurs ou ces personnels de la Collectivité de Corse qui sont pompiers volontaires, et parfois depuis des années, avec des grades importants dans le corps des sapeurs-pompiers, et qui pourraient être mieux utilisés, mieux valorisés dans le cadre des actions de prévention incendie. Donc, il y a peut-être des pistes à ce niveau-là sur lesquelles nous pourrions réfléchir.

Terminer sur ce que disait Hyacinthe et que je partage à 100 %, et Pierre GHIONGA également, les forestiers sapeurs ont un rôle majeur sur le territoire, sur la prévention incendie, mais je crois que dans nos villages également un rôle social, une présence, des emplois aussi qui sont essentiels.

Et ce travail sur les forestiers sapeurs où on a ce programme de travaux, il faut en effet qu'on puisse le généraliser sur l'ensemble des services de la Collectivité de Corse : en gros, les services des routes, les agents sylviculteurs, les gens qui sont sur le terrain, qui sont présents dans nos villages pour essayer de bien mesurer la présence de la Collectivité de Corse. Parce que quand on parle de territorialisation, on fait déjà de la territorialisation, quand on a des centaines d'agents qui sont partout sur le territoire et qui rendent des services publics (entretien des routes, entretien des forêts, lutte contre l'incendie...), c'est déjà une première étape de la territorialisation. À nous maintenant de mieux l'organiser, de donner l'ensemble des informations et, éventuellement, de réorienter aux endroits où il y a des trous dans la raquette. C'est en cours.

La première étape, c'est les FORSAPS, mais demain, je pense qu'on aura l'occasion de le généraliser à l'ensemble des services de notre collectivité.

Voilà, je vous remercie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Possu di una parolla, incu a vostra autorisazione ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'avete.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziau.

Un vogliu micca allungà a salsa, mà diceraghju semplicemente chì i silvagnoli, pè ripiglià u termine di u nostru cullegu è amicu, hè veramente un pezzu impurtantissimu di u nostru dispusitivu glubale, è si sa quant'elli sò impegnati ind'è i so rughjoni, ind'è i so paesi.

A sapete dinù ch'emu cunnusciuti difficoltà per raportu à l'armunisatione di e tecniche è di e manere d'ingaghjà se forze.

Avà e cose sò in tracciu d'almanacà si, d'andà ver di u megliu. Ci hè sempre a listessa vulintà.

Cerchemu dinù à difinisce un quadru ghjuridicu, aggalabatu, per permette à i silvagnoli d'intarvene, micca solu ind'è a pruttezzione di i paesi è i rughjoni contr'à i fochi, mà dinù ind'è a messa in valore di e tarre agricole.

E dunque, ci hè un sapè fà, una cunniscenza di u terrenu chì sò veramente presiozi pè a Corsica.

Tengu dinò à salutà u so travagliu, perchè forse chì omu si scorda appena qualchì volta di ciò chì va bè, ci sò affari d'amiliurà di sicuru, custì come in astrò, mà pensu veramente ch'andemu ver di u megliu, è dunque ghjè qualcosa di pusitivu assai.

E vogliu sottulineà dinù chì ghjè a prima volta chì, ind'è sta forma custì, hè presentatu un raportu chì permette, micca solu à l'Assemblea di Corsica chì decide, mà dinò per esempiu à a Camera di i territorii è à l'eletti lucali chì sò ripresentati ind'è se stanze cunsultative, d'avè una vista generale di ciò chì ghjè fattu, è sempre ind'è a listessa logica d'equità.

E tengu à ramintà chì su travagliu, hè stata detta da u cunsigliu esecutivu incaricatu d'issa quistione, hè un travagliu interserviziu, chì si face à l'internu di a Cullettività di Corsica, mà chì si face dinò incu i servizii di lotta contr'à l'incendii, incu i servizii di u Statu, incu l'attori di terrenu, è chì dunque ci demu i mezi d'esse u più efficace pussibile ind'è a nostra pulitica glubale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Je voulais juste dire : hè megliu à dì « i smachjaghjoli ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je propose une conférence des présidents, avec ensuite peut-être une résolution... Jean-Martin, qu'en pensez-vous ? A ce stade...

M. le Président Gilles SIMEONI

On va essayer de faire dire à Jean-Martin « E viva i machjaghjoli ! » ;

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Silvaghjoli, machjaghjoli, spignafochi... Cosa avete dettu torna ? Ci n'hè parechji...

Se vo site pronti per vutà ? Ci site. Vutemu per piacè !

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

U raportu hè ADUPRATU à l'unanimità.

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Primu di passà a muzione, ci hè bisognu di fà una mudificazione di una deliberazione per a designazione di i ripresentanti di l'Assemblea di Corsica ind'è certi organisimi.

Statemi à sente, perchè chì sò ghjente vostre !

MODIFICATIONS DESIGNATIONS

***Cunsigliu d'amministrazione Ufficiu di l'ambiente di Corsica :**

Saveriu LUCIANI hè rimpiazzatu pè Vanina Le BOMIN

Ferraghju vutà tuttu à tempu.

***Cunsigliu d'amministrazione Ufficiu ecchippamente idraulicu di a Corsica :**

Pierre POLI hè rimpiazzatu pè Saveriu LUCIANI

***Cunsigliu d'amministrazione Agenza di u turisimu di a Corsica :**

Vanina Le BOMIN serà rimpiazzata da Pierre POLI

***Cunsigliu d'amministrazione di i Camini di farri di a Corsica :**

Valérie BOZZI serà rimpiazzata da Pierre GUIDONI

Site d'accordu ? Sò e vostre pruposte normalamente.

Quelli chì sò stati numati, ùn ponu micca vutà.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Ste mudificazione seranu fatte.

MODIFICATIONS ADOPTÉES.

Avà passemu à a muzione.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2023/O1/009 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Condamnation de l'attentat ayant visé Mme Simone GUERRINI et de la recrudescence de la violence en général

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì a presenta ? Jean-Martin, pè piacè.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Pensez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous présentons ce texte et que nous aurions aimé éviter à cette heure tardive d'évoquer un sujet qui nous tient à cœur par devoir et en responsabilité.

Même si quelques jours, quelques semaines ont passé, nous avons été pour notre part, comme chacun d'entre vous, particulièrement émus par l'attentat qui a visé Simone GUERRINI, amie, collègue, femme investie au service de la culture.

Je vais aller assez vite à cette heure, puisque c'est un texte sans surprise, dont l'objet est double.

Le premier, c'est de s'inquiéter de façon générale de ce climat de violence qui nous laisse depuis à peine 2 semaines un petit répit, tout en réaffirmant bien entendu que seul le dialogue et le fameux triptyque « la paix, la démocratie et l'émancipation » doivent être au rendez-vous de notre société et, sans surprise, condamner évidemment sans réserve cet attentat.

Précision utile à ce stade, et je serai assez bref, le terme de « condamnation » ne nous conduit pas à vouloir faire une exploitation sémantique éhontée de la situation.

Le terme de condamnation, il appartient à notre sémantique, il appartient à notre vocabulaire, il appartient à notre histoire, il appartient à nos engagements politiques. C'est simplement l'expression d'hommes et de femmes qui partagent nos convictions et qui ont besoin d'entendre résonner ces convictions dans l'hémicycle, et ça ne fait en rien de nous des hommes et des

femmes qui appartiendraient, je cite, « à une droite », qu'ai-je lu, Monsieur le Président, peut-être pourriez-vous nous le rappeler, « une droite dépassée, une droite récupératrice, une droite qui exploiterait le malheur des uns pour capitaliser politiquement sur une situation ». Ce n'est pas le cas.

C'est l'expression d'une vérité qui nous est propre et que nous assumons avec beaucoup de sérénité.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, pour cette présentation.

Donc, qui souhaite s'exprimer ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que ce n'est pas la peine de passer des heures sur des choses qu'on a déjà débattues longtemps.

Nous, le soutien à Simone GUERRINI et aux maires, il a été total. Vous connaissez notre position. On ne va pas la changer aujourd'hui. Donc vous le savez, on ne participera pas à ce vote, comme on l'a fait jusqu'à maintenant. La position, c'est toujours la même. On a choisi l'action publique et démocratique depuis longtemps, comme le disait le Président du Conseil exécutif.

Le chemin pour nous, il est clair, il a toujours été clair, on ne déviara pas et vous ne nous amènerez pas là où on ne veut pas aller non plus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Jean-Martin. Qui d'autre souhaite s'exprimer, manifestez-vous, s'il vous plaît.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je ne sais pas... « Le chemin est clair », pour moi, il ne l'est pas, autant qu'on se dise les choses.

On a le droit de moduler dans la vie, on a le droit de changer d'avis. Vous avez eu l'occasion de changer d'avis. Vous n'allez pas faire croire à l'opinion que vous n'avez jamais rien condamné, ni pour des situations bien plus éloignées de ce qui nous intéresse en Corse, ni pour des situations similaires, pour des gens qui sont assez proches de vous.

Donc, assumez aussi ces modulations, ces variations.

Nous, on fait simplement remarquer qu'on est sur cette affaire-là, sur une constante historique qui appartient à un autre vocabulaire et loin de nous l'idée d'entraîner de force qui ce soit sur ce champ lexical.

Ça ne fait pas de nous, encore une fois, de cette droite, j'ai retrouvé le mot « réactionnaire et versatile ».

M. Hyacinthe VANNI

On ne va pas faire de chjame è risponde, mais je répète que le chemin qui est le nôtre, il est clair : c'est l'action publique et démocratique.

Quant au reste, il y a des gens qui jugent, qui condamnent et c'est à eux de faire leur travail.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Normalement, c'est un pour/un contre. Donc un pour s'est exprimé ; un contre s'est exprimé. Ce n'est pas forcément un contre d'ailleurs. D'ailleurs. Donc, on peut encore avoir un contre.

Le groupe « Core in fronte », Madame Branca.

Mme Marie-Claude BRANCA

Je voulais surtout vous signaler que vous avez une erreur dans la date, qu'on est en 2023 et pas en 2021.

Voilà pour le moment. Dans un des considérants, vous avez mis 2021, c'est la session du 31 mars 2023.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

4ème considérant !

Mme Marie-Claude BRANCA

Per avali, pensu chì no dinò emu dittu tuttu l'ultima volta.

A noscia manera di pinsà, a cunnisciti, u nostru sustegnu à l'eletti è a Mma GUERRINI, hè statu purtatu.

Pà u restu... Eccu. Un cambiaremu micca.

M. Saveriu LUCIANI

Je crois que tout avait été déjà dit, épuisé comme débat.

On a souvent été de ceux qui ont été condamnés, en tous les cas, bon nombre de nos amis, dans une lutte historique qui a 50 ans et qui a exigé pour ce peuple, pour beaucoup de militants, des sacrifices dont je n'ai pas besoin de rappeler ici la longue liste.

Concernant Simone GUERRINI, ce n'est pas le premier, ce n'est pas le dernier, vous le savez, il y en aura d'autres malheureusement, ici et ailleurs, c'est le monde d'aujourd'hui, qui porte certainement aussi ces germes avec beaucoup, beaucoup de... Je pèse mes mots parce qu'on parlait de récupération, on ne récupère rien du tout, ni les uns, ni les autres. Je crois qu'aujourd'hui, par rapport aux termes, au verbe, la position, la nôtre est extrêmement claire. Nous avons soutenu, nous soutiendrons encore un certain nombre d'actes, qui sont pour nous plus que dommageables, surtout quand on connaît Simone GUERRINI. Mais des Simone GUERRINI, il y en a eu beaucoup. Ce n'est pas la première, ce n'est pas la dernière. Il en a eu aussi chez les nationalistes, beaucoup !

Donc, on n'est pas ici aujourd'hui pour s'ériger en quelconque tribunal et énoncer une sentence. Nous, aujourd'hui, on apporte un soutien, il est extrêmement clair, il est extrêmement lisible.

Moi, je ne parlerai pas de route, je crois qu'on n'a pas besoin de se justifier sur ce qu'on fait. On a fait un choix politique extrêmement déterminé il y a quelques années ; il a d'ailleurs porté le nationalisme là où il est aujourd'hui.

A partir de là, vous avez bien compris que nous ne pouvons pas voter cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Paul Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je suis dans une situation particulière. Je pense que les gens le savent, Simone est ma cousine et ne pensez pas que je ne suis pas dans le désarroi quand je vois une femme de cette valeur touchée indignement et ignoblement.

Maintenant, vous amenez une motion qui n'est pas dans la fraternité. Elle cristallise les positions et les rancœurs. Elle ne me convient pas.

Elle ne me convient pas parce qu'elle a été mise en avant dans un contexte, avec une séparation de fait de vos groupes politiques respectifs, parce que vous avez divers horizons qui ne sont pas, je dirais, de la sphère historique et patriotique. Et derrière, il arrive, en gros, sta cozza pè sciappà a petra.

Moi, vous savez, dans un autre contexte, le mot « condamner » dans ce genre d'acte ne me fait pas peur, parce que je le condamne et je ne condamne pas que l'acte moi, je condamne l'homme qui l'a fait. Et je peux faire plus que la condamnation. Je peux être le geôlier, le légataire de la sentence, parce que je suis dans un autre contexte.

Mais, la manière dont c'est amené aujourd'hui, moi, je vous demande d'y réfléchir, parce qu'elle fait prendre des positions qui peuvent être d'apparence antagonistes, mais qui sont quand même les mêmes.

Pensez à ce que je vous dis, pensez aux liens qui me lient.

Pensez au vécu que j'ai, à la manière que j'ai de chercher d'où ça vient, savoir qui c'est, est-ce que c'est une manip ? Est-ce que c'est un connard ? Est-ce que c'est un fou ? Est-ce qu'on s'est trompé d'endroit ?

Et dans ces conditions-là, il ne faut pas penser qu'il y a les bons et les mauvais. On est tous avec nos turpitudes, avec nos liens, avec nos amitiés, avec nos inimitiés, avec nos rancœurs, avec notre vie, avec nos familles.

Moi, Jean-Martin, je partage l'esprit de votre indignation parce que Simone est votre colistièra, votre partenaire politique, mais je ne partage pas l'état d'esprit, l'état d'esprit de mettre en avant des positions clivantes qui nous ramènent à 40 ans en arrière.

Moi, je crois qu'on a besoin tous d'avoir les moyens de transcender des antagonismes qui traversent la Corse, les situations conflictuelles, les situations de manœuvre, d'où qu'elles viennent, les intérêts cachés, masqués, souvent crapuleux. Et de ramener à la genèse de la violence, la genèse qui pourrait avoir une souche moléculaire patriotique, c'est quelque chose qu'il n'est pas bon d'agiter, parce que ça ne peut pas donner quelque chose qui va nous sortir de l'ornière.

Et à l'aune des discussions politiques qui continuent, vouloir laisser penser que, nous, idéalistes qui ne voyons que dans l'évolution institutionnelle un salut idéaliste, je crois que c'est se mentir. Parce qu'aujourd'hui, s'il y a de tels incidents, il y a de telles manipulations sur des gens de telles valeurs, c'est qu'il y a un contexte politique, c'est qu'il y a des mécanismes qui font qu'on en arrive là.

Donc moi, je crois qu'on a besoin de rester nous-mêmes et de ne pas chercher à faire dire des choses à des mots, au-delà du sens des mots.

Brûler une mairie, c'est un édifice public, oui, on apporte un soutien, une condamnation.

Brûler la maison de famille de quelqu'un, c'est indigne, je vous l'ai dit, c'est injuste, c'est grave, c'est ignoble, ce n'est pas un acte corse.

Mais est-ce que j'ai besoin de vous le préciser ? Est-ce que vous pensiez que je pensais autre chose ? Je ne crois pas.

Est-ce que j'ai besoin de préciser qu'on est dans la solidarité ? Non, mais tous, c'est pareil.

Donc moi, je crois que vous voterez la motion, on va, nous, simplement, ne pas participer. Mais ne pas renchérir sur ceux qui condamnent et ceux qui condamnent pas.

Le fond du problème, il n'est pas là. Le fond du problème, il est à savoir si, collectivement, on veut trouver les voies et moyens pour qu'il y ait une Corse apaisée, sans manipulation, sans tentation de sécession quelle qu'elle soit, de quelque bord que ce soit et qu'on soit dans une logique collective, qui fait fi de nos divergences au profit de nos convergences.

Donc moi, je vous ai donné l'état d'esprit général du groupe dans lequel nous sommes et le mien particulièrement, puisque je suis un cas spécifique sur d'autres affaires, mais surtout sur celle-là.

J'ajoute in corsu, Simone, ùn t'inchietta, simu sempre qui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tous les groupes se sont exprimés, normalement... Autrement on aurait dû faire un débat en commission permanente.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est juste une réaction par rapport à l'inversion de la charge et au discours ambiant, repris avec beaucoup de talent par Paul-Félix.

C'est le procès de Kafka. Le héros du roman, au début, il n'est pas coupable ; à la fin, l'environnement fait qu'il se sent coupable. Donc, cette stratégie kafkaïenne, nous, on parle des victimes, on n'est pas coupables ni de choix de nos mots, ni des attentats.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

La motion porte à titre principal sur la situation de Simone GUERRINI, ayant en arrière-plan un contexte d'ensemble. Donc moi, concernant Simone GUERRINI, je ne peux pas ne pas redire ce que je lui ai dit à elle directement et ce que j'ai dit publiquement. L'attentat contre son bien familial est incompréhensible, il est injustifiable et il est inquiétant. Je lui ai exprimé et je lui exprime à nouveau, à elle comme je les exprime à sa famille, mon soutien et ma solidarité.

Ceci étant dit, si j'écoute, au-delà de l'écume des mots, ce que nous essayons de dire les uns et les autres du côté de celles et ceux qui portent la motion, comme du côté de celles et ceux qui ne participeront pas au vote, j'y vois la même attitude de principe pour rejeter ces actes et j'y vois la même volonté de construire un chemin qui soit celui de la paix et du respect.

Donc, cette motion a sa dynamique, sa justification dans l'esprit de celles et ceux qui la portent. Chacun a le choix de ses mots et de sa sémantique. Prenons en acte. Essayons, au-delà du vote qui va intervenir, de réfléchir comme nous l'avons fait dans d'autres domaines, puisqu'il n'y a rien d'irréconciliable, au contraire me semble-t-il, dans les positions qui ont été exprimées par les uns et par les autres, et non seulement il y a rien d'irréconciliable, mais il y a la même volonté de principe, et y compris dans tout ce que cela implique.

Essayons de nous voir, de discuter et de trouver à la fois et la démarche et les mots pour l'exprimer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je souscris, bien évidemment, tout à fait à ce qui vient d'être dit par le président. Je crois qu'on est en capacité de pouvoir, à un moment donné, se retrouver lorsqu'on prend le temps de l'échange, de la discussion. Même si ça prend du temps, on y arrive toujours.

Donc, nous devons passer au vote. Site pronti ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

POUR : Un Soffiu Novu ; **NON PARTICIPATION :** Fà Populu Inseme, Core in Fronte, Avanzemu

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des votes exprimés.

Deux petites informations.

Nous avons pour habitude d'avoir une pensée pour les personnes qui partent... Une bonne nouvelle pendant la session : la collaboratrice du groupe « Fà Populu inseme », Marine LUCIANI, a eu un petit garçon. E natu à 10 ore è mezu stamane. Si chjama Antò Ghjuvani. E va bè, a so surelluccia va bè, a so mamma va bè, u babbu dinò pensu, ùn hà fattu tant'affari, mà... Tutt'u mondu va bè. Eccu.

Eppò vuleria ringrazià dinò l'interpreti : à ringrazià vi assai per u vostru travagliu è l'affari si facenu di manera naturale, mi pare. Vedite, tutt'u mondu hà a paura, eppò dopu tutt'u va bè è tutt'u mondu hè cuntentu.

Mà pigliemu u tempu, Jean-Martin, pè piacè, di parlà, ùn resta più ch'un millimetru, d'accordu ?

A prestu ! Bona dumenicata à tutti è bona festa di u travagliu.

La séance est levée à 20 heures.